

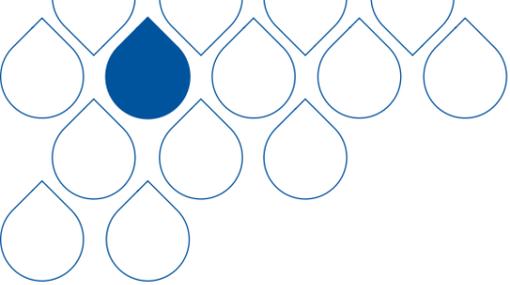
2023

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable



Sommaire

Synthèse 2023	4
Le mot du Président	5
Faits Marquants de l'année 2023	6
Indicateurs de performance 2023 du service de l'eau potable	12
1 ● Présentation du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.....	14
2 ● La ressource en eau potable.....	26
3 ● Les données techniques et l'exploitation du service de l'eau	50
4 ● La tarification du service de l'eau potable	70
5 ● Les indicateurs financiers.....	78
6 ● La gestion durable du Service de l'Eau du Dunkerquois	86
7 ● Communication et Évènementiel.....	94
8 ● ANNEXES	130



Synthèse de l'année 2023

Les 13 forages implantés au pied des collines de l'Artois sur les communes de Moule, Houle, Éperlecques et Bayenghem-lès-Éperlecques permettent au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois de prélever dans la ressource en eau les quantités nécessaires au bon fonctionnement du service.

La distribution des volumes d'eau est assurée par 21 châteaux d'eau répartis sur le territoire.

Quelques chiffres illustrant le service et l'activité pour l'année 2023 :

- 99 586 usagers desservis
- 29 communes au sein du périmètre de compétences
- 100 % de conformité sur les analyses bactériologiques
- 11 829 463 m³ d'eau consommés
- 688 467 m³ d'eau mis à disposition de collectivités voisines
- 13 627 260 m³ d'eau produits par le champ captant
- 1 598 km de réseau de distribution d'eau potable
- 90,65 % de rendement du réseau de distribution d'eau potable
- 2,25 € TTC/m³ sur la base de la facture 85m³



Le mot du Président



J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau (RPQS) se rapportant à l'année 2023.

Ce rapport intègre l'ensemble des indicateurs techniques et financiers définis par la réglementation, mais il a aussi vocation à décrire le service public de l'eau potable et les actions menées par le Syndicat.

Il permet de partager les enjeux des services publics de l'eau et de mettre en exergue les engagements du territoire pour une gestion durable et intégrée de l'eau. L'année 2023 a bien évidemment été marquée par les intempéries inédites qui ont touché notre territoire. Des pluies diluviennes d'une intensité et d'une durée jamais observées jusqu'alors ont provoqué des inondations et d'innombrables dégâts en particulier dans l'Audomarois et le Delta de l'Aa, classant de nombreuses communes en situation de catastrophe naturelle. C'est un territoire qui a subi les assauts de phénomènes météorologiques exceptionnels rappelant sa vulnérabilité liée à ses caractéristiques géographiques et physiques. Face à ces événements, la continuité du service public de l'eau potable a été assurée, pour autant, une étude prospective spécifique à la distribution de l'eau potable a été initiée.

Sur le plan du service public de l'eau potable, l'année 2023 a été l'aboutissement de deux projets majeurs engagés par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois que sont « le déploiement généralisé des compteurs connectés » et « l'adoucissement collectif de l'eau potable ». Initiés dans le cadre du dispositif « Eco-gagnant » portée par la Communauté Urbaine de Dunkerque, ces projets représentent une nouvelle ère pour notre service public avec désormais de nouveaux outils et de nouveaux services au profit de l'ensemble des usagers. Chacun peut aujourd'hui suivre sa consommation, maîtriser son budget, bénéficier d'une information lors d'une surconsommation ou d'une alerte en cas de fuite sur la partie de son réseau privé, mais aussi, disposer d'une eau plus douce, pour une durée de vie plus importante des équipements domestiques ou professionnels, pour un confort d'usage et une consommation d'eau de boisson de qualité. Ces innovations amènent chacun vers une consommation plus responsable de la ressource tout en réalisant de réelles économies pour tous.

Au niveau national, le plan « Eau » dévoilé par le gouvernement en mars 2023, décrit 53 mesures au profit de la ressource et bon nombre de ces mesures représentent déjà des engagements portés par le Syndicat. Il s'agit d'une démarche globale de gestion raisonnée et inclusive de la ressource pour laquelle le Syndicat, précurseur, est aujourd'hui largement identifié. En effet, il a été mis en exergue par les médias locaux et nationaux à de nombreuses reprises durant cette année 2023 et M. Christophe Béchu, Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, a choisi de rendre visite au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois afin de saluer l'exemplarité de ses actions et de sa gestion de l'eau.

Par ailleurs, l'association nationale AMORCE et la Banque des Territoires a décerné au Syndicat et à la Communauté Urbaine de Dunkerque le Label « Territoire d'eau en Transition Ecologique » qui distingue les services publics de l'eau engagé dans un projet politique de transition écologique. De la même manière et dans un cadre tout à fait exceptionnel, le Syndicat et ses partenaires, l'AGUR, la Communauté Urbaine de Dunkerque et NORADE, ont été invités à présenter la « Toile de l'Eau Industrielle » lors de la Conférence des Nations Unies sur L'Eau à New-York en mars 2023. L'ensemble des acteurs du Dunkerquois a rejoint la délégation Française pour mettre en valeur cet outil innovant au service de l'économie circulaire de l'eau industrielle et le savoir-faire de la région Flandre Dunkerque concernant la ressource en eau. Un moment remarquable et une occasion unique de partager les avancées en matière de gestion de l'eau et de sobriété de nos sociétés.

Enfin, l'année écoulée a été riche en projets, concernant la préservation de la ressource avec la réception des aménagements de renaturation du site du Langlebert par exemple ou encore concernant l'accompagnement du développement économique du territoire avec la création de nouveaux réseaux de distribution d'eau industrielle et l'accompagnement des industriels dans leur projet d'implantation. Afin de contribuer à la prise en considération des enjeux liée à la ressource en eau, il nous appartient de développer l'exemplarité et la recherche de solutions techniques ou structurelles pour accompagner notre modèle de consommation vers plus de sobriété.

Bertrand Ringot
Président du Syndicat de l'Eau
du Dunkerquois

Faits marquants de l'année 2023

● L'ADOUCCISSEMENT COLLECTIF DE L'EAU POTABLE

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a engagé un investissement majeur pour réduire la teneur en calcaire de l'eau potable. Un projet intégré au programme Eco-Gagnant porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque qui vise à donner du pouvoir d'achat aux habitants, tout en favorisant l'adoption de comportements vertueux pour l'environnement.

Après l'obtention de l'ensemble des autorisations environnementales nécessaires, la construction de l'unité d'adoucissement collectif de l'eau potable a débuté en juin 2022 et s'est achevée en décembre 2023. Ainsi, les 215 000 habitants (1) et 4 000 professionnels du territoire du Syndicat bénéficient aujourd'hui d'une eau à la teneur en calcaire abaissée de 33°F à 22°F. Une mesure en faveur d'un service à forte valeur ajoutée, tourné vers les usagers du service public de l'eau potable et qui répond à une attente forte des habitants. Mis en œuvre sur le site de Moulle, site de prélèvement dans la nappe souterraine de l'Audomarois, le procédé d'adoucissement collectif se fait par précipitation du calcaire. Cette technique permet de solidifier le calcaire pour ensuite le séparer physiquement de l'eau.

Plus de confort au quotidien et des économies substantielles

Le traitement collectif du calcaire présente de nombreux avantages en termes de qualité de vie et de pouvoir d'achat pour l'ensemble des habitants. En effet, au-delà du confort pour la peau, l'eau

adoucie permet une réduction de l'entartrage de l'électroménager et une diminution des traces de calcaire sur les équipements de salle de bain ou la vaisselle. L'eau adoucie permet ainsi d'allonger la durée de vie de l'électroménager et de diminuer la quantité de produits ménagers utilisés.

Ajoutées à la baisse de la consommation d'énergie - grâce à une eau qui chauffe plus vite - ces améliorations permettent aux ménages de réaliser des économies, estimées à 80 euros par an minimum par foyer. L'adoucissement collectif va ainsi soutenir le pouvoir d'achat des habitants et s'inscrit dans le dispositif « Eco-gagnant » porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

L'adoucissement de l'eau a également une visée écologique, car il devrait inciter les foyers pour qui le calcaire était un frein, à adopter l'eau du robinet comme eau de boisson et ainsi bénéficier d'une économie complémentaire de l'ordre 400€/an tout en contribuant à diminuer la pollution plastique. Pour les professionnels, cette eau adoucie sera également source d'économies substantielles en fonction des usages.

(1) 17 communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque, 6 communes de la Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre Watten, Bergues, Holque, Hoyville, Looberghe et Uxem, ainsi que les communes du SIDEN-SIAN desservies par le SED et 5 communes rattachées à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer : Houille, Moulle, Tilques, Serques et Eperlecques (quartiers du Ganspette et de Bleue Maison).

80€/an d'économie minimale pour chaque foyer

- Diminution des produits anticalcaires : 10€
- Diminution des produits lessivant : 5€
- Economie d'énergie : 42€
- Allongement de la durée de vie électroménager : 23€

20X moins cher qu'un adoucisseur d'eau individuel

Une eau moins calcaire au robinet réduit instantanément vos dépenses

+ 5 ans pour mon électroménager

Une eau moins calcaire au robinet réduit instantanément vos dépenses

Jusqu'à 90 000€ d'économies par an*

Une eau moins calcaire génère des économies pour les infrastructures collectives.

*selon le traitement et les infrastructures, étude réalisée sur un établissement de santé.



Tout savoir sur l'installation

- 1 Vous serez individuellement averti par courrier de la date d'équipement de votre compteur. Si celui-ci est accessible, votre présence n'est pas indispensable. Dans le cas contraire, un rendez-vous sera fixé afin que vous puissiez nous donner accès à votre installation.
- 2 Une fois équipé, votre compteur transmet désormais votre consommation d'eau en temps réel. Ces données sont récupérées sur notre serveur informatique sécurisé.
- 3 Rendez-vous sur www.leaududunkerquois.fr pour profiter pleinement et gratuitement des nouveaux services !

J'en profite comment ?

1 Je crée mon compte en ligne

Je renseigne mon numéro de référence client que je trouve en haut à droite de ma facture. Je crée mon mot de passe

2 Je crée mes alertes personnalisées

Je clique sur "tableau de bord" puis je clique sur "alerte fuite" et "alerte surconsommation" et je choisis la manière dont je veux être alerté(email ou sms)

Attention, une fois votre compteur équipé, 2 semaines sont nécessaires pour que ces nouveaux services soient actifs et apparaissent dans notre tableau de bord !



VOTRE COMPTEUR D'EAU DEVIENT CONNECTÉ !

3 FOYERS SUR 100 SONT CONCERNÉS ! ET VOUS ?

SAVEZ-VOUS QU'UN SIMPLE ROBINET QUI FUIT EN GOUTTE À GOUTTE C'EST 150€ DE FACTURE INUTILE PAR AN ?

ET QU'UNE FUITE DANS VOS TOILETTES PEUT VOUS CÔÛTER JUSQU'À 600 €/AN ?

VOUS AVEZ LE POUVOIR DE FAIRE DES ÉCONOMIES !



● DÉPLOIEMENT GÉNÉRALISÉ DE LA TÉLÉRELÈVE

Mieux maîtriser sa consommation pour piloter son budget tout en préservant la ressource en eau.

Autre engagement majeur du Syndicat de l'Eau Dunkerquois, le déploiement de compteurs d'eau connectés auprès de la totalité des foyers du territoire. Une mesure qui offre à tous de nouveaux services. Plus besoin d'être présent pour la relève, le compteur intelligent envoie les données de consommation à un serveur informatique. Finies également les estimations, seul ce qui est consommé est facturé. Une nouvelle technologie qui permet à chacun de définir un seuil de consommation "normal" pour son foyer. Si ce seuil est dépassé, l'utilisateur reçoit un sms ou un mail. Finies également les mauvaises surprises en cas de fuite : le système détecte les consommations anormales et averti immédiatement l'utilisateur par le biais de son choix (appel, sms, mail...).

L'année 2023 a permis le déploiement des équipements sur la quasi-totalité du territoire du Syndicat mais l'opération aboutira en 2024. En effet, les habitants du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres se verront dotés durant l'année 2024.



Levier essentiel de la préservation de la ressource en eau, la maîtrise des consommations s'inscrit de la même manière dans le programme Eco-gagnant de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Piloté par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et son délégataire SUEZ, le déploiement de compteurs d'eau connectés contribue à la consommation raisonnée de la ressource, tout en permettant un gain de pouvoir d'achat pour les usagers qu'ils soient habitants ou professionnels. Pour déployer ce nouveau service, ce sont plus de 70 000 compteurs qui ont été équipés chaque d'un émetteur ou remplacés. Une vaste campagne de communication a été mise en œuvre afin d'avertir les habitants des opérations de déploiement. Ainsi, chacun peut consulter et surveiller sa consommation, à son rythme et éviter les mauvaises surprises en cas de fuite.



◆ **LA « TOILE DE L'EAU INDUSTRIELLE », UNE INNOVATION DUNKERQUOISE PRÉSENTÉE À LA CONFÉRENCE MONDIALE DE L'EAU À NEW-YORK**

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, l'AGUR, la Communauté Urbaine de Dunkerque et Noréade ont emmené une délégation du territoire Flandre Dunkerque à la Conférence des Nations Unies sur l'Eau à New-York qui s'est tenue du 19 au 25 mars 2023, une thématique que n'avait pas portée l'ONU depuis plus de 40 ans. Ce déplacement s'est inscrit dans la délégation officielle française. L'ensemble des acteurs du Dunkerquois a rejoint l'équipe France pour mettre en valeur le savoir-faire de la région Flandre Dunkerque concernant la ressource en eau.

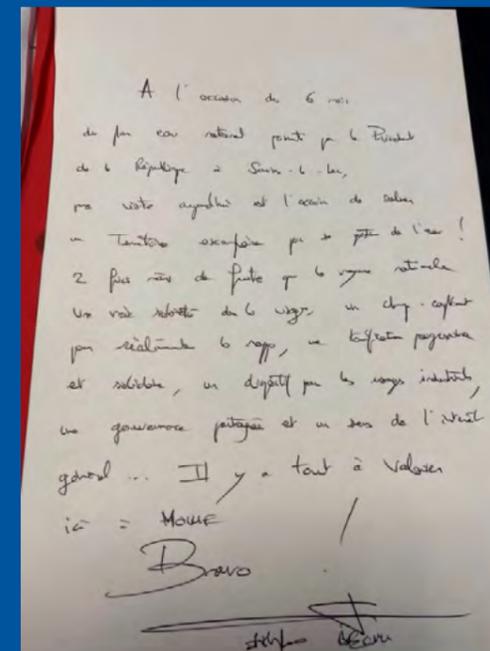
Les acteurs du Dunkerquois ont ainsi pu participer à la conférence des Nations Unies sur l'eau, qui a rassemblé des représentants du monde entier pour débattre des enjeux liés à cette ressource vitale. Cet événement a constitué une occasion unique de partager les connaissances et les bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau, dans une perspective de coopération internationale pour répondre aux défis de demain concernant cette ressource vitale.

Cette participation a en effet permis de mettre en avant l'expertise développée par le territoire en matière de gestion intégrée de la ressource en eau et de faire connaître la méthode des toiles, une innovation applicable à la gestion de l'eau. La « toile de l'Eau Industrielle » est un outil prospectif, soutenu par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et destiné à être partagé qui permet d'une part de renforcer la coopération entre les différents acteurs locaux en matière de gestion durable et responsable de l'eau et d'autre part identifier les synergies possibles entre les entités utilisatrices de volumes d'eau et ainsi générer l'économie circulaire de l'eau.



◆ **VISITE DU MINISTRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES, CHRISTOPHE BÉCHU**

Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, Christophe Béchu, a choisi de se rendre sur le site du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois de prélèvement en eau potable de Moule Afin de réaliser un point presse pour présenter le bilan national à 6 mois du Plan Eau Gouvernemental et mettre en exergue les engagements du Dunkerquois en matière de gestion intégrée de la ressource en eau.

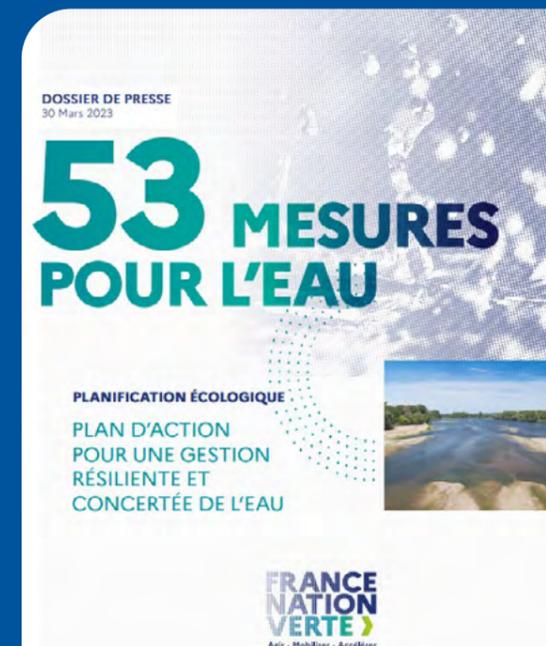


“À l’occasion des six mois du plan eau national, présenté par le Président de la République à Savines-le-lac.

Ma visite d’aujourd’hui, est l’occasion de saluer un territoire exemplaire pour sa gestion de l’eau. Deux fois moins de fuite que la moyenne nationale, une vraie sobriété dans les usages, un champ captant pour réalimenter la nappe, une tarification progressive et solidaire, un dispositif pour les usages industriels, une gouvernance partagée et un sens de l’intérêt général...

Il y a tout à valoriser ici à Moule !
Bravo !”

*Christophe Béchu,
Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires*



◆ **LE « PLAN EAU NATIONAL »**

pour préserver la ressource en eau a été dévoilé en mars 2023 et cette même année a démontré que le territoire porte déjà de nombreux engagements qui figurent parmi ce plan pour la gestion de la ressource en eau et qui, sur certains sujets, fait référence.



◆ LABEL « TERRITOIRE D'EAU EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE »

La Communauté urbaine de Dunkerque et le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois ont été labellisés « territoire d'eau en transition écologique » le 18 octobre 2023 lors du Congrès national Association AMORCE en partenariat avec la Banque des Territoires. L'association Amorce et son partenaire ont souhaité valoriser les services publics de l'eau qui développent un réel projet politique de transition écologique contribuant à l'atténuation et à l'adaptation des territoires face au changement climatique.

◆ INAUGURATION DU SITE DE LANGLEBERT

L'année 2023 a vu l'aboutissement de ce vaste projet de réaménagement du site de Langlebert, transformant cet espace délaissé en un véritable refuge pour la biodiversité et de sécurisation de la qualité de la ressource.

L'opération a été menée avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Les travaux d'aménagements paysagers et de génie écologique réalisés permettent d'améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité et de mieux maîtriser, par des procédés naturels, la qualité des eaux issues des ruissellements urbains et agricoles. Un vaste programme initié en 2018, dont l'achèvement a été marqué par l'inauguration du site le 5 juillet 2023 en présence des nombreux acteurs et soutiens du projet.



◆ DES CHANTIERS HORS NORME SUR LE SITE DU GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois accompagne le développement du territoire. L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre d'un chantier hors norme dans le cadre d'une première étape d'accompagnement de l'implantation de nouvelles industries sur le site « Zone Grande Industrie » du Grand Port Maritime de Dunkerque. Ce sont près de 2 km de canalisation d'eau potable et 1 km de réseau d'eau industrielle qui ont été réalisés afin de permettre dans un premier temps l'alimentation des entreprises Clarebout, SNF Flocryl et Verkor.



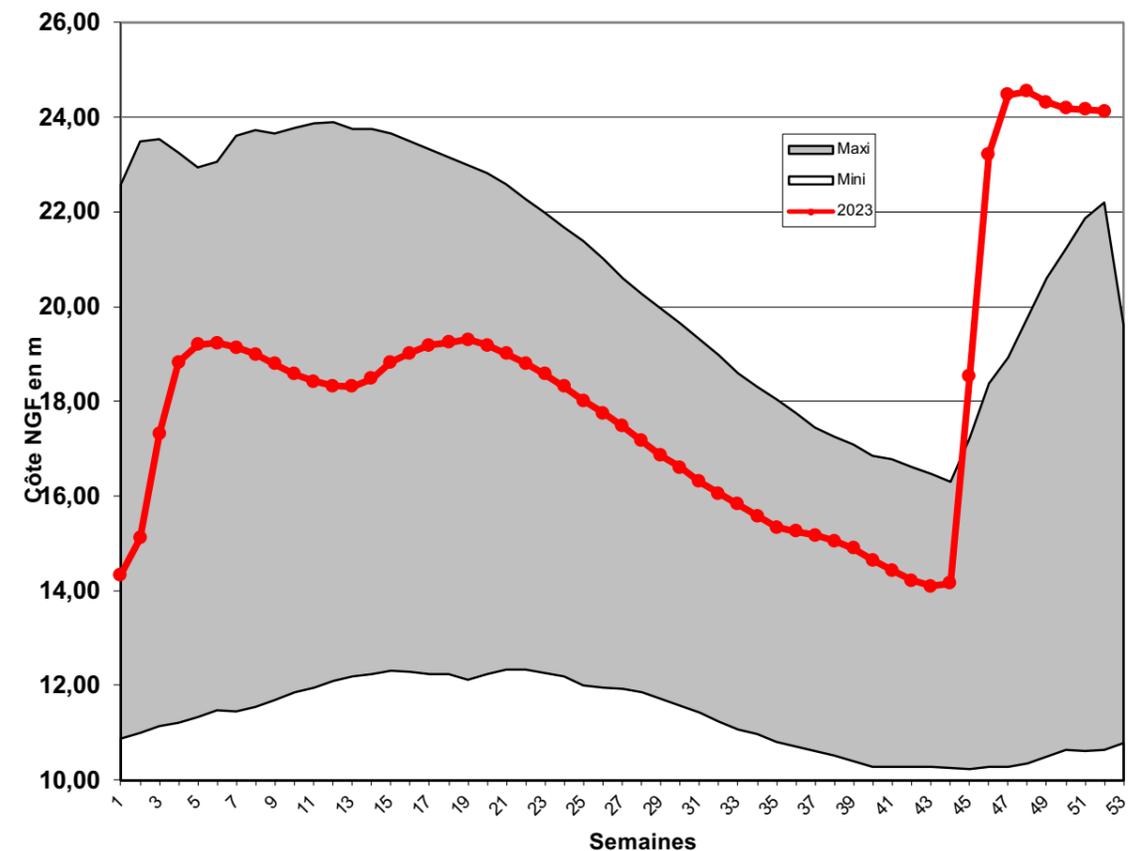
◆ UN CONTEXTE DE L'ANNÉE 2023 MARQUÉ PAR DE FORTES PRÉCIPITATIONS

Durant l'automne 2023, le territoire a connu des phénomènes pluvieux exceptionnels quasiment continus durant plusieurs mois. **Avec une moyenne de 440 mm de précipitations sur les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais entre le 15 octobre et le 5 janvier, le cumul a dépassé les 380 mm du précédent record pour cette période, mesuré en 2000/2001.**

Ce qui fait la particularité de cette fin d'année 2023 n'est pas un cumul extrême de précipitations sur un jour particulier, mais bien la succession de nombreux jours de précipitations intenses. Le suivi du niveau de la nappe du Nord Audomarois montre ce phénomène exceptionnel qui a généré une remontée de la nappe à des niveaux jusqu'alors jamais enregistrés.

Cette situation météorologique a entraîné de nombreuses inondations sur le secteur géographique de l'Audomarois dont bons nombres de communes ont été sinistrées. L'étanchéité des forages s'est vérifiée et le service de l'eau potable a connu peu d'impact. Cependant, face à cette situation exceptionnelle une étude prospective sur le risque d'artésianisme des forages a été lancée en partenariat avec notre délégataire Suez, l'objectif étant d'identifier les actions à mener pour maîtriser ou atténuer les conséquences d'épisode de pluviométrie exceptionnelle qui devraient évoluer vers une fréquence plus importante.

Évolution du niveau de la nappe sur le piézomètre de référence (Picot) mini et maxi des années 1993 à 2023 :



Indicateurs de performance 2023 du service de l'eau potable

QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER		
D102.0	Prix en euros TTC au m ³ sur la base 120 m ³ . Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu : production, transfert et distribution ainsi que les redevances.	2,49 €
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur l'eau distribuée réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur l'eau distribuée réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.	80,8 %
D151.0	Délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service.	2 jours
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.	99,6 %
P155.1	Taux de réclamation.	2,32 pour 1 000 abonnés
P155.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.	1,15 pour 1 000 abonnés
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.	2,94 %

INDICATEURS TECHNIQUES ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE		
VP056	Nombre d'abonnements	99 586
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	208 608
VP077	Linéaire de réseaux de desserte	1 598
P104.3	Rendement du réseau de distribution	90,65 %
P103.2	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux	118 / 120
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	100 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,42 m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	2,19 m ³ /km/j

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES	
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	oui
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	oui
Existence d'une commission consultation des services publics locaux	oui
Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	oui
Obtention de la certification ISO 9001, délégataire / SED	oui





Présentation du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Sommaire

A ● La structure syndicale et ses compétences	16
1 Histoire et dates clés.....	16
2 Les représentants du Syndicat	16
3 Nos engagements à votre service.....	18
B ● Le périmètre de compétences	19
1 Le territoire.....	19
2 Les usagers.....	20
C ● L'organisation fonctionnelle de l'Eau du Dunkerquois	21
1 Les équipes du SED	21
2 Le délégataire : SUEZ EAU France.....	22
3 L'Eau du Dunkerquois.....	23
D ● Des valeurs et principes de l'Eau du Dunkerquois	23
E ● Les dispositions réglementaires et contractuelles applicables au service	24
1 Les autorisations de prélèvement dans la ressource	24
2 Prélèvement dans la nappe	24
3 Prélèvement dans la rivière Houlle	24
4 Indicateur de performance de protection de la ressource	25
5 L'essentiel de l'actualité réglementaire du service de l'eau 2023.....	25

A

La structure syndicale et ses compétences

1. HISTOIRES ET DATES CLÉS

C'est en 1961 qu'est fondé le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de Dunkerque (SIAERD). En 1972, un arrêté préfectoral vient étendre les compétences du SIAERD à la production et la distribution de l'eau industrielle. En 2001, afin de prendre en compte la présence de la Communauté Urbaine de Dunkerque parmi ses membres, le SIAERD a changé de statut et est devenu un syndicat mixte ; le Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de Dunkerque (SMAERD).

En 2008, de nouvelles modifications ont été apportées aux statuts par délibération du Comité Syndical :

- Modification du siège du Syndicat
- Précisions relatives à la délégation des services de l'eau potable et de l'eau industrielle
- Nombre de représentants au sein du Comité Syndical
- Tenue des Comités Syndicaux

C'est par un arrêté du 30 décembre 2013 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 que le SMAERD est devenu le **Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED)**.



À la suite du livre blanc du service de l'eau et d'assainissement, le SED a fait le choix de lancer une procédure d'appel d'offres pour un choisir un nouveau délégataire du service public de l'eau potable. Le 1^{er} juillet 2016, le Comité Syndical a fait le choix de conserver le principe du recours à une procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service public d'eau potable pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

suez L'objectif étant de respecter les principes de transparence des procédures, d'égalité de traitement des candidats et de libre accès à la commande publique. La procédure de choix de délégataire s'est déroulée durant l'année 2017. Celle-ci a abouti à la désignation de la société **SUEZ EAU FRANCE** approuvé par le Comité Syndical du 30 Septembre 2017.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 s'est donc ouverte une nouvelle relation entre le SED et SUEZ EAU FRANCE marquée par de nouvelles prescriptions contractuelles qui définissent des exigences renforcées, de nouvelles obligations performancielles du service public de l'eau potable, de nombreuses innovations et le souci constant de l'optimisation de la qualité du service apporté à l'ensemble des abonnés.

2. LES REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT

Le SED est administré par :

- **Un Président** : représentant exécutif de la structure, il propose et fait exécuter les délibérations du Comité Syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses.
- **Un Bureau** : il est composé du Président et de l'ensemble des Vice-présidents élus par l'assemblée délibérante.
- **Un Comité Syndical** : il est composé de 24 représentants de la CUD et de 12 représentants des communes hors périmètre CUD. Le Comité se réunit une fois par trimestre afin de définir les orientations du service public de l'eau potable.

Président	Bertrand RINGOT - Gravelines	
1 ^{er} Vice-Présidente	Marjorie ELOY Dunkerque	Administration générale, RH, affaires juridiques, assurances, finances, commande publique, solidarité et suppléance du Président.
2 ^e Vice-Président	Daniel DESCHODT Watten	Protection, gestion et sécurisation de la ressource, relations institutionnelles partenariales.
3 ^e Vice-Président	Barbara BAILLEUL Coudekerque-Branche	Partenariats associatifs et coopération décentralisée.
4 ^e Vice-Président	Jean-Luc GOETBLOET Spycker	Travaux et suivi des concessions de service public.
5 ^e Vice-Président	Jean-Luc DARCOURT Armbouts-Cappel	Gestion du patrimoine foncier et droit de chasse.
6 ^e Vice-Président	Michel LHEUREUX Boisdinghem	Innovation, transition écologique et solidarité.

Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF)		Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL)	
Bergues	Paul-Loup TRONQUOY	Acquin-Westbécourt	André DEVIGNE
Holque	Fabrice LAMIAUX	Boisdinghem	Michel LHEUREUX
Hoyville	Patrick LESCORNEZ	Leulinghem	Alain CLABAUT
Looberghe	Arnaud COOREN	Quelmes	André CORDIER
Uxem	Pierre DEFRANCE	Quercamps	Cédric AMMEUX
Watten	Daniel DESCHODT	Zudausques	Didier BÉE

Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)			
Armbouts-Cappel	Jean-Luc DARCOURT	Ghyvelde-Les-Moères	Françoise ANDRIES
Bourbourg	Éric GENS	Grande-Synthe	Martial BEYAERT
Bray-Dunes	Christine GILLOOTS	Grande-Synthe	Benoît CUVILLIER
Cappelle-la-Grande	Sophie AGNERAY	Grand-Fort-Philippe	Sony CLINQUART
Coudekerque-Branche	Didier BYKOFF	Gravelines	Bertrand RINGOT
Coudekerque-Branche	Barbara BAILLEUL	Gravelines	Laurent NOTEBAERT
Craywick	Pierre DESMADRILLE	Leffrinckoucke	Delphine MARSCHAL
Dunkerque	Marjorie ELOY	Loon-Plage	Isabelle FERNANDEZ
Dunkerque	Gérard GOURVIL	Saint-Georges-sur-l'Aa	Éric BOCQUILLON
Dunkerque	Frank GONSSE	Spycker	Jean-Luc GOETBLOET
Rosendaël	Jean-François MONTAGNE	Téteghem	Régine FERMON
Fort-Mardyck	Grégory BARTHOLOMEUS	Zuydcoote	Florence VANHILLE



Premier Comité Syndical de l'année 2023

Nos engagements à votre service*

- 1** Un service téléphonique accessible
6 JOURS / 7 du lundi au vendredi
de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.

Nous nous engageons à répondre à tous vos appels téléphoniques en cas d'urgence technique et pour toute autre demande du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h. Le centre de relation clients vous répond au 09 77 420 420 (appel non surtaxé).
- 2** 15 JOURS MAXIMUM
pour réaliser un branchement neuf.

Nous nous engageons à réaliser un branchement neuf dans un délai de quinze jours ouvrés suivant l'acceptation du devis et la réception des autorisations préalables.
- 3** 5 JOURS MAXIMUM pour vous répondre.

Nous nous engageons à répondre à toutes vos demandes (courrier, téléphone, courriel) sous 5 jours ouvrés à compter de leur réception.
- 4** Une plage horaire de 2 HEURES
MAXIMUM pour la prise
de vos rendez-vous.

Nous nous engageons à respecter le rendez-vous fixé avec vous dans une plage horaire de 2 heures maximum.
- 5** 24 HEURES pour la remise en
service d'un branchement existant.

Nous nous engageons à remettre en service un branchement existant au plus tard un jour ouvré suivant votre demande.
- 6** 1 HEURE TOP CHRONO
pour intervenir chez vous
en cas d'urgence.

En cas d'urgence, nous nous engageons à intervenir sous 1 heure à compter de la saisie de votre demande.

* Le non-respect de la charte, ouvre droit pour l'usager concerné au remboursement d'une part fixe (abonnement annuel).



B ● Le périmètre de compétence

1. ● LE TERRITOIRE

Initialement, le SED était composé de 17 communes du territoire Dunkerquois. Au fil des années, le périmètre d'exercice de compétences s'est modifié et de nouvelles communes ont adhéré au syndicat. En 2020 par exemple, plusieurs communes des ex-syndicats de Leulinghem et de Boisdingham ont rejoint le SED.

En 2022, le périmètre de compétences du SED compte plus de 220 000 habitants dont :

- 17 communes du territoire de la CUD pour lesquelles le SED exerce la compétence eau potable : Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Tèteghem-Coudekerque, Coudekerque-Branche, Craywick, Dunkerque*, Ghyvelde-Les-Moères, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Spycker et Zuydcoote.
- *entité composée de Dunkerque, Malo-les-Bains, Rosendaël, Petite-Synthe, Mardyck, Fort-Mardyck, Saint-Pol-sur-Mer
- 6 communes du territoire de la CCHF pour lesquelles le SED exerce la compétence eau potable et défense extérieure contre l'incendie (DECI) : Bergues, Holque, Hoymille, Looberghe, Uxem et Watten.
- 6 communes du territoire de la CCPL pour lesquelles le SED exerce la compétence eau potable, DECI et assainissement : Acquin-Westbécourt, Boisdingham, Leulinghem, Quelmes, Quercamps et Zudausques.

Le SED porte également la compétence eau industrielle sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPM) pour alimenter les industries majeures en eau.



2. LES USAGERS

Les usagers du SED se répartissent essentiellement entre les usagers dits « domestiques » (les foyers) et les usagers « professionnels » dont certains sont dits « gros consommateurs » (les entreprises et structures consommant plus de 3 000 m³ par an).

Le Syndicat compte à fin 2023, un total de 99 586 abonnements. Ce chiffre est composé de 92 142 abonnés particuliers, 1 093 abonnements de collectivités et 6 351 professionnels.

Le nombre de clients gros consommateurs est de 213, dont 116 clients compris entre 3 000 et 6 000 m³/an et 97 clients de plus de 6 000 m³/an.

Le tableau suivant précise le nombre d'abonnements par commune :

Nombre d'abonnements par commune					
Désignation	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (en %)
Acquin-Westbécourt	372	382	387	386	-0,3 %
Armbouts-Cappel	969	964	989	1 002	1,3 %
Bergues	1849	1850	1 866	1 868	0,1
Boisdinghem	109	113	115	116	0,9
Bourbourg	3116	3150	3 174	3 189	0,5
Bray-Dunes	3368	3387	3 411	3 413	0,1
Cappelle-la-Grande	3364	3399	3 445	3 468	0,7
Coudekerque-Branche	9551	9568	9 658	9 663	0,1
Craywick	287	289	295	299	1,4
Dunkerque	43938	42431	42 559	42 718	0,4
Ghyvelde-Les-Moères	1783	1809	1851	1 862	0,6
Grande-Synthe	8462	8432	8 469	8 453	-0,2
Grand-Fort-Philippe	2435	2430	2 488	2 498	0,4
Gravelines	5166	5243	5 299	5 321	0,4
Holque	378	383	385	388	0,8
Hoymille	1333	1341	1 371	1 379	0,6
Leffrinckoucke	2003	2011	2 018	2 027	0,4
Leulinghem	133	146	151	152	0,7
Looberghe	544	542	555	556	0,2
Loon-Plage	2693	2700	2 716	2 733	0,6
Quelmes	231	234	246	248	0,8
Quercamps	116	121	121	122	0,8
Saint-Geroges-sur-l'Aa	116	114	115	111	-3,5
Spycker	714	713	716	733	2,4
Téteghem / Coudekerque-Village	3856	3805	3 769	3 823	1,4
Uxem	598	608	642	658	2,5
Watten	1209	1210	1 213	1 213	0
Zudausques	445	462	469	471	0,4
Zuydcoote	703	707	710	716	0,8
TOTAL	99 841	98 544	99 203	99 586	0,4

Un focus par catégorie d'usagers permet de noter les éléments suivants :

Chez les usagers domestiques

On observe une baisse de la consommation des usagers domestiques entre 2022 et 2023. La consommation moyenne annuelle s'établit **en 2023 à 67,21 m³ par an et par foyer**, ce qui représente une baisse de 3,8% par rapport à la moyenne de l'année 2022 (qui s'établissait à 69,83 M³/an/foyer).

Les consommations sont divisées en 3 tranches mises en place dans le cadre de la tarification éco-solaire (plus d'information au chapitre « La tarification du service public de l'eau potable »).

Chez les usagers professionnels

Pour l'année 2023, le total des volumes vendus aux usagers professionnels s'établit à 4 132 300 m³.

Les clients professionnels ont diminué leurs consommations de -5,9% (2023/2022).

Volume vendus (m ³)					
Désignation	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (en %)
Volumes vendus aux particuliers	6 507 509	6 490 060	6 392 204	6 176 619	-3,4 %
Volumes vendus aux collectivités	535 819	476 074	657 783	640 515	-2,6 %
Volumes vendus aux professionnels	4 587 511	4 601 964	4 393 236	4 132 300	-5,9 %
Total des volumes vendus	11 359 077	11 630 839	11 443 223	10 949 430	-4,3 %

L'organisation fonctionnelle de l'Eau du Dunkerquois

1. LES ÉQUIPES DU SED

En 2023, le SED est composé de 11 agents titulaires et 1 agent contractuel réunissant les différents domaines et niveaux d'expertise nécessaires à l'exercice des missions de services publics concernées. Sous la responsabilité du Directeur Général des Services, l'équipe technique est composée de 4 agents ; l'équipe administrative est constituée de 5 agents. Deux chargées de communication complètent l'effectif.

Par ailleurs, le Syndicat propose régulièrement à des étudiants stagiaires des missions ponctuelles qui répondent à leur cursus.



Une maîtrise d'œuvre externalisée fournit l'appui nécessaire pour le suivi de la réalisation des travaux sur les réseaux diligentés dans le cadre de la programmation annuelle des chantiers de renouvellement, de renforcement ou d'extension.

Les locaux du SED se situent à l'adresse suivante :

Siège du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois
Immeuble Les Trois Ponts • 1^{er} étage
257 rue de l'école maternelle • 59140 DUNKERQUE
Tél : (+33) 03.28.66.86.02 • Courriel : contact@leaududunkerquois.fr

2. LE DÉLÉGATAIRE : SUEZ EAU FRANCE

La structure locale qui assure l'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et à titre principal du Contrat de Délégation avec le Syndicat, est situé : **114, rue de l'Amiral de Ruyter - 59140 Dunkerque**
Période d'ouverture : du lundi au vendredi De 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h00

L'accueil physique des abonnés et la gestion des contrats sont assurés par le centre de relation clientèle basé à cette même adresse.

Deux numéros sont dédiés aux abonnés de l'Eau du Dunkerquois avec réception 24 heures sur 24 des appels d'urgence par le centre de relation clientèle.

Les véhicules de service œuvrant sur le territoire syndical sont signalés de la marque du service public : l'Eau du Dunkerquois.

Centre de relation clientèle - Accueil téléphonique

Tél : 0 977 420 420 / Urgences : 0 977 423 423
Du lundi au vendredi : 08h à 19h
Le samedi : 08h à 13h



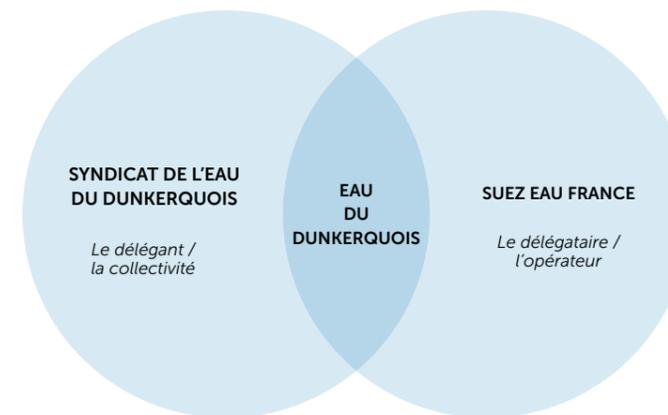
3. L'EAU DU DUNKERQUOIS

Dans une volonté de transmettre ses engagements et ses valeurs, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a créé en étroite collaboration avec le délégataire SUEZ une marque de l'eau pour le territoire. Cette marque a été nommée « L'Eau du Dunkerquois » afin de donner une lisibilité plus forte aux actions menées par le SED.

« L'Eau du Dunkerquois » reflète la volonté du SED de développer la proximité avec les usagers en les informant sur la qualité et le prix de l'eau mais également en les sensibilisant quant à la nécessité de préserver la ressource en eau.

Il y a donc deux entités distinctes mais complémentaires qui apparaissent sous la marque « L'Eau du Dunkerquois » :

- **Le délégant / la collectivité** : il s'agit du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, maître d'ouvrage du service et propriétaire de l'ensemble des installations du service public de l'eau potable. Cela concerne des installations de génie civil, des ouvrages et réseaux, tant conduites que branchements.
- **Le délégataire / l'opérateur** : il s'agit de SUEZ Eau France qui est chargé de l'exploitation du service de production c'est-à-dire de la distribution et de la gestion des abonnés selon les dispositions du contrat de délégation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018.



Ces deux entités interviennent constamment et chacune à leur niveau pour le bon fonctionnement des installations et l'efficacité du service public d'eau potable.

Des valeurs et principes de l'eau du Dunkerquois

« L'Eau du Dunkerquois » accompagne les événements culturels, sportifs ou festifs du territoire, notamment par la présence de son « Bistr'Eau » permettant ainsi aux usagers de tout âge de découvrir le service de l'eau potable et d'être sensibilisé aux actions de préservation de la ressource.

Ces actions de sensibilisation permettent à chacun d'identifier comment agir et contribuer à la pérennisation de la ressource.



Les réflexions à l'origine de la création de la marque de l'Eau du Dunkerquois ainsi que de la nouvelle dénomination du Syndicat ont permis de poser les valeurs et principes défendus par le service de l'Eau du Dunkerquois autour des engagements pris. Le service de l'Eau du Dunkerquois est attaché à défendre les valeurs de gestion durable d'un service de qualité et intégrant les volets solidarité et recherche d'équité.

Le service de l'Eau du Dunkerquois repose sur les **valeurs fondamentales** suivantes :

- L'eau, un service public
- L'exigence de qualité
- Une responsabilité environnementale et sociale

Le service de l'Eau du Dunkerquois repose sur les **principes ou engagements** du service :

- Apporter au territoire une eau de qualité répondant à ses besoins
- Préserver la ressource en eau
- Garantir l'accès à l'eau pour tous
- Inciter à une consommation responsable
- Garantir un service durable au meilleur coût par une gestion moderne et partagée

E • Les dispositions réglementaires et contractuelles applicables au service

1. • LES AUTORISATIONS DE PRÉLÈVEMENTS DANS LA RESSOURCE

Deux autorisations sont nécessaires afin de pouvoir prélever l'eau dans les ressources souterraines et superficielles :

- Prélèvement dans la nappe : cette autorisation concerne le champ captant du syndicat composé de 16 forages, 13 opérationnels et 3 de secours.
- Prélèvement dans la rivière Houlle : cette autorisation concerne uniquement le prélèvement pour la recharge artificielle de la nappe.

2. • PRÉLÈVEMENTS DANS LA NAPPE

La nappe de la craie de l'audomarois est l'unique ressource en eau potable du Syndicat. Les prélèvements dans cette nappe sont autorisés par l'Arrêté Préfectoral du 16 février 2001, avec pour dispositions principales notamment :

- Prélèvement horaire : 3 500 m³/h
- Prélèvement journalier : 70 000 m³/j
- Prélèvement annuel : 19 000 000 m³/an

3. • PRÉLÈVEMENTS DANS LA RIVIÈRE HOULLE

Le prélèvement dans la rivière la Houlle est utilisé pour réalimenter artificiellement la nappe en cas de déficit de recharge naturelle par la pluviométrie (*Le traitement de l'eau la rivière est détaillé au chapitre F de la partie n°2 « la ressource en eau potable ».*)

Ce prélèvement est autorisé par l'Arrêté Préfectoral du 19 juin 2023, avec pour dispositions principales notamment :

- Prélèvement journalier : 38 400 m³/j



4. • INDICATEUR DE PERFORMANCE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE

4.1 LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

Pour l'année 2023, concernant la ressource en eau souterraine, l'**indice d'avancement de la protection de la ressource (indicateur de performance : P 108.3)** défini par l'Agence Régionale de Santé **est de 100 %**. Cela correspond à la définition réglementaire suivante : La totalité des prescriptions de l'Arrêté Préfectoral est mise en œuvre de manière efficace et complétée par la mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Ce résultat a été obtenu par la mise en œuvre, par les services du syndicat, de nombreuses actions de protection des forages et l'aboutissement des démarches entamées de longue date en vue de maîtriser les parties foncières intégrées au périmètre immédiat de protection de la ressource.

4.2 LA RESSOURCE EN EAU SUPERFICIELLE

L'Agence Régionale de Santé (ARS), a défini l'indice de protection de la ressource à 0%. Ceci a conduit le Syndicat à exclure la possibilité de potabiliser l'eau de surface issue de la Houlle, rendant impossible son utilisation en tant que ressource sécuritaire directe.

Le Syndicat a donc engagé l'étude de solutions alternatives de sécurisation de la ressource en sollicitant les territoires voisins afin d'identifier le potentiel de mise en œuvre d'une liaison sécuritaire qui permettrait de subvenir aux besoins essentiels immédiat en cas d'indisponibilité des forages (suite à un événement naturel majeur ou un acte de malveillance impactant la ressource).

5. • L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE DU SERVICE DE L'EAU 2023

5.1 ACTUALITÉ MARQUANTE EN COMMANDE PUBLIQUE

- **LOI n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte**

Deux nouveaux motifs d'exclusion des marchés publics pour les entreprises ne respectant pas leurs obligations en matière environnementale sont créés.

Le gouvernement est tout d'abord habilité à légiférer par voie d'ordonnance pour prévoir un nouveau dispositif d'exclusion facultative des procédures de passation des marchés publics et des contrats de concession qui concernera les entreprises ne respectant pas leurs obligations de publication d'informations en matière de durabilité.

Les acheteurs publics auront aussi la possibilité d'exclure des procédures de passation des contrats de la commande publique les entreprises ne satisfaisant pas à l'obligation d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) prévue par l'article L. 229-25 du Code de l'environnement (art. 29). Cette obligation impose d'élaborer un diagnostic précis des émissions de gaz à effet de serre, accompagné d'un plan de transition, en vue d'identifier et de mobiliser des leviers de réduction de ces émissions.

L'article 29 de la loi du 23 octobre 2023 vient introduire à l'article L. 2152-7 du Code de la commande publique une définition de l'offre économiquement la plus avantageuse. Il précise la façon dont cette dernière est déterminée, notamment par la prise en compte du critère environnemental et cela dans l'attente de l'entrée en vigueur de l'article 35 de la loi Climat et Résilience. L'offre économiquement la plus avantageuse pourra « être déterminée sur le fondement d'une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution, parmi lesquels figure le critère du prix ou du coût et un ou plusieurs autres critères comprenant des aspects qualitatifs, environnementaux ou sociaux » (art. 29).

Une obligation (dont la date d'entrée en vigueur doit être fixée) qu'au moins un des critères d'attribution des marchés prenne en compte « les caractéristiques environnementales de l'offre ».

5.2 ACTUALITÉ MARQUANTE POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- **Arrêté du 7 février 2023 abrogeant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19**

L'arrêté du 30 avril 2020 modifié précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19 est abrogé.



Sommaire

2 La ressource en eau potable

A	L'histoire de l'arrivée de l'eau potable à Dunkerque	28
1	Le territoire dunkerquois, un territoire construit sur l'eau qui manque d'eau	28
B	Les installations de production d'eau potable	29
1	Le champ-captant de Houlle-Moulle	29
2	L'unité d'adoucissement collectif de Moulle	30
C	Le suivi de la ressource en eau, un suivi permettant de garantir un équilibre quantitatif	31
1	Suivi de la pluviométrie.....	32
2	Suivi de la piézométrie	33
3	Les prélèvements dans la ressource en eau souterraine	34
D	L'eau potable, le produit alimentaire le plus contrôlé en France	35
1	Contexte réglementaire et contractuel	35
2	Focus sur la gestion de la présence de pesticides et métabolites dans l'eau potable	35
3	Synthèse des contrôles de l'agence régionale de santé	36
4	Synthèse de l'autocontrôle réalisé par le délégataire.....	36
5	Focus sur la présence des nitrates.....	37
6	Une eau de bonne qualité	37
E	La protection de la ressource, un enjeu pour l'avenir	37
1	La protection réglementaire	37
2	La protection volontariste.....	38
F	La réalimentation artificielle, un outil permettant d'affronter les épisodes de sécheresse	40
G	L'Eau Industrielle, une ressource alternative	42
1	Présentation du service	42
2	Une ressource à préserver.....	43
H	Le Plan Eau National	45
I	Soutien à l'accès à la ressource en eau - Fonds Eau du Dunkerquois (FED)	47

A • L'histoire de l'arrivée de l'eau potable à Dunkerque

1. • LE TERRITOIRE DUNKERQUOIS, UN TERRITOIRE CONSTRUIT SUR L'EAU QUI MANQUE D'EAU

Malgré l'omniprésence de l'eau sur le territoire (eau de mer, wateringues, canaux,) le territoire dunkerquois est dépourvu de ressource en eau souterraine exploitable. En effet, la géologie ne permet pas une exploitation économiquement viable des nappes d'eau souterraines présentes sur le territoire (nappes profondes et faiblement productives ou présence d'eau salée ou saumâtre).

Ce défaut d'accès à une ressource en eau de qualité, et en quantité suffisante, a d'ailleurs été une problématique très importante pour le territoire pendant plusieurs siècles. Les habitants ont longtemps dû compter sur la collecte des eaux de pluie recueillies via les toitures et stockées dans des citernes, ou encore sur l'eau de médiocre qualité dérivée du canal de Bourbourg.



Photographie de la citerne de Gravelines. Cette citerne permettait de recueillir l'eau pluviale.

Ce n'est qu'au cours du XIX^e siècle qu'une solution pérenne est trouvée pour l'alimentation en eau potable du Dunkerquois. En 1888, la ville de Dunkerque signe un traité de 60 ans avec Louis Deguisne afin d'aller puiser de l'eau dans les collines de l'Artois, à Houlle, là où le sous-sol regorge d'une eau renommée par sa pureté et son abondance.

En 1890, Louis Deguisne fonde la société des Eaux de Dunkerque qui se charge de l'exploitation de la concession des eaux de la ville de Dunkerque. D'importants travaux sont entrepris pour puiser l'eau dans **la nappe de la craie de l'Audomarois** et l'amener jusqu'à l'agglomération dunkerquoise. *L'eau fut accessible à la population le 20 avril 1892.*



Société des Eaux de Dunkerque

B • Les installations de production d'eau potable

1. • LE CHAMP-CAPTANT DE HOULLE-MOULLE

Aujourd'hui, l'unique ressource en eau potable du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois provient de la nappe de la craie de l'Audomarois.

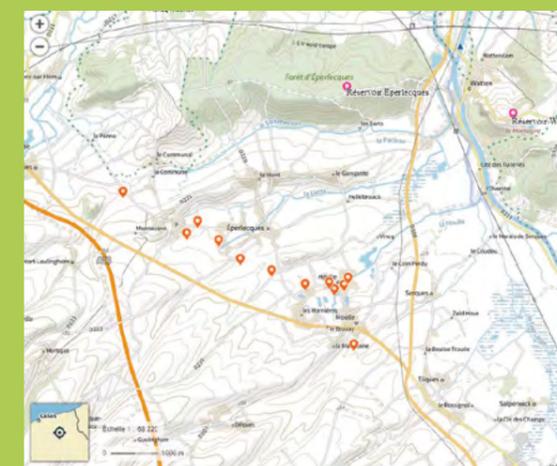
La production d'eau est assurée par les 16 forages (13 fonctionnels et 3 de secours) implantés sur les communes de Moule, Houlle, Eperlecques et Bayenghem-lès-Eperlecques.

Les forages du champ-captant sont implantés :

- En nappe libre, tel le forage 15 : l'aquifère de la craie est surmonté d'un recouvrement perméable,
- En nappe captive, tel le forage 3 : l'aquifère de la craie est surmonté d'une épaisse couche d'argile quasi imperméable et l'eau se trouve sous pression sous les argiles. Elle est par ailleurs protégée des pollutions de surface au droit du forage,
- En nappe semi captive, cas le plus fréquemment rencontré sur le champ-captant : les forages sont situés en limite de recouvrement argileux et l'eau peut s'écouler librement (cas de nappe basse) ou être en pression (cas de nappe haute).

Pratiquement tous les forages ont une profondeur de 100m.

Leur productivité, rarement rencontrée en région Hauts de France, fait du champ-captant de Houlle-Moule un site exceptionnel sur le plan de l'aquifère.



Localisation des forages (orange) qui alimentent les réservoirs (rose) avant l'écoulement gravitaire vers la Dunkerquoise

2. ● L'UNITÉ D'ADOUCCISSEMENT COLLECTIF DE MOULLE

La nappe de la craie de l'Audomarois, présente naturellement un degré de dureté élevé. Si le calcaire est une source incontestable de minéraux, il est également source de désagréments, tant en termes de confort (entretien, irritation de la peau...) qu'en termes de coûts financiers.

Selon les enquêtes réalisées par l'institut Qualimétrie, 65 % des habitants du territoire n'étaient pas satisfaits de la dureté de l'eau distribuée et plus de 86% d'entre eux souhaitaient que la diminution de la dureté soit une priorité pour le service public de l'eau potable. Soucieux de répondre à cette attente forte, les acteurs du territoire dont la Communauté Urbaine de Dunkerque et le SED ont validé la mise en œuvre d'une unité de réduction du calcaire dans le cadre du dispositif Ecogagnant.

Offrir plus de pouvoir d'achat aux habitants tout en protégeant davantage notre environnement, telle est l'ambition du dispositif Eco-Gagnant lancé par la CUD.

Ainsi, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a engagé un investissement majeur à hauteur de prêt 15 millions d'euros pour la construction d'une unité d'adoucissement collectif du calcaire de l'eau. Sa réalisation a été confiée au délégataire SUEZ en novembre 2021.

Après l'obtention de l'ensemble des autorisations environnementales nécessaires sa construction a débuté en juin 2022 et s'est achevée en décembre

2023. Ainsi, les 215 000 habitants¹ et 4 000 professionnels du territoire du Syndicat bénéficient d'une eau à la teneur en calcaire abaissée de 33°F à 22°F. Une mesure en faveur d'un service à forte valeur ajoutée, tourné vers ses usagers.

Pour parvenir à extraire un tiers du calcaire de l'eau, l'unité d'adoucissement collectif de Moule a recours à un processus reposant sur un réacteur de décarbonatation. À travers cinq étapes, celui-ci accélère la formation du calcaire pour mieux le capturer et ainsi l'extraire de l'eau afin d'en réduire la concentration.

À son arrivée dans le réacteur, l'eau brute est mélangée à un coagulant qui facilite l'agglomération des particules, qui forment alors des "micro-flocs". Des réactifs sont injectés avec ces micro-flocs, pour augmenter le pH de l'eau et favoriser l'association entre les carbonates et le calcium, contribuant à la précipitation du calcaire.

Ce mélange est ensuite dirigé vers le cœur du réacteur, où les flocs se densifient à mesure que le processus ralentit. Puis ils se déposent au fond du bassin, où ils forment de la terre calcique. Ce matériau est récupéré et valorisé en épandage agricole. L'eau débarrassée des micro-flocs est envoyée dans une dernière étape de filtration sur charbon actif qui vise à affiner la clarification.

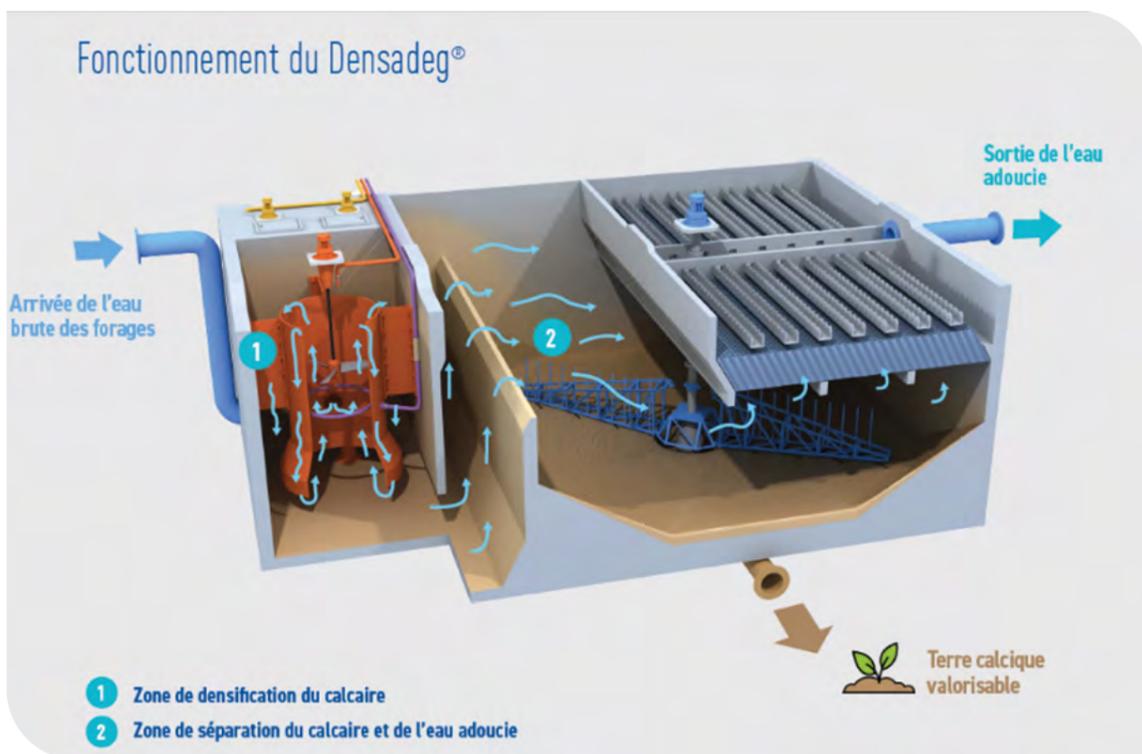


Schéma de fonctionnement du procédé d'adoucissement

¹ 17 communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque, 6 communes de la Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre Watten, Bergues, Holque, Hoymille, Looberghe et Uxem, ainsi que les communes du SIDEN-SIAN desservies par le SED et 5 communes rattachées à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer : Houlle, Moule, Tilques, Serques et Eperlecques (quartiers du Ganspette et de Bleue Maison).

Fin 2023, la dureté de l'eau distribuée a donc été abaissée à 22°F, un taux soigneusement choisi pour obtenir une teneur en calcaire équilibré et répondre à un triple objectif :

- Apporter à chaque foyer une amélioration sensible et perceptible dans l'usage quotidien de l'eau
- Maintenir les qualités minérales de l'eau distribuée, pour que l'eau de boisson reste une source de minéraux bénéfiques pour la santé
- Préserver le bon état des installations intérieures de tout risque de corrosion, en veillant soigneusement à l'équilibre minéral de l'eau

Le taux de dureté de l'eau qui permet ainsi de satisfaire la demande des usagers domestiques mais également professionnels qui pourront optimiser leur usage de l'eau.

Bénéfices de l'adoucissement collectif



● Le suivi de la ressource en eau, un suivi permettant de garantir un équilibre quantitatif

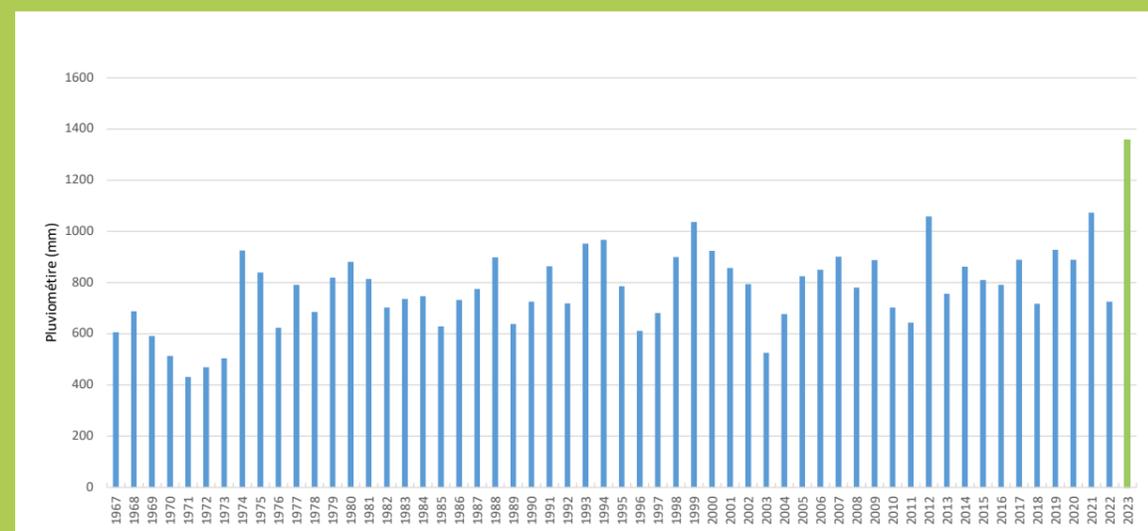
Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois prête une attention toute particulière au suivi quantitatif de la nappe qu'il exploite. Afin de s'assurer que les prélèvements ne déséquilibrent pas l'hydrosystème local, les niveaux de la nappe sont suivis en continu toute l'année. Un suivi météorologique permet de mettre en relation ces observations avec les variations climatiques locales.

1. SUIVI DE LA PLUVIOMÉTRIE

Située dans l'enceinte de l'usine de Moulle, la station météorologique permet d'avoir une bonne connaissance des niveaux de précipitations du secteur. En effet, le suivi des précipitations sur le secteur représente un bon indicateur de l'évolution de la recharge potentielle de la nappe. Cela peut aider à comprendre les variations interannuelles des niveaux de nappe observés, et déterminer si une baisse significative peut s'expliquer plutôt par un défaut de recharge, ou par un excès d'exploitation de la ressource.

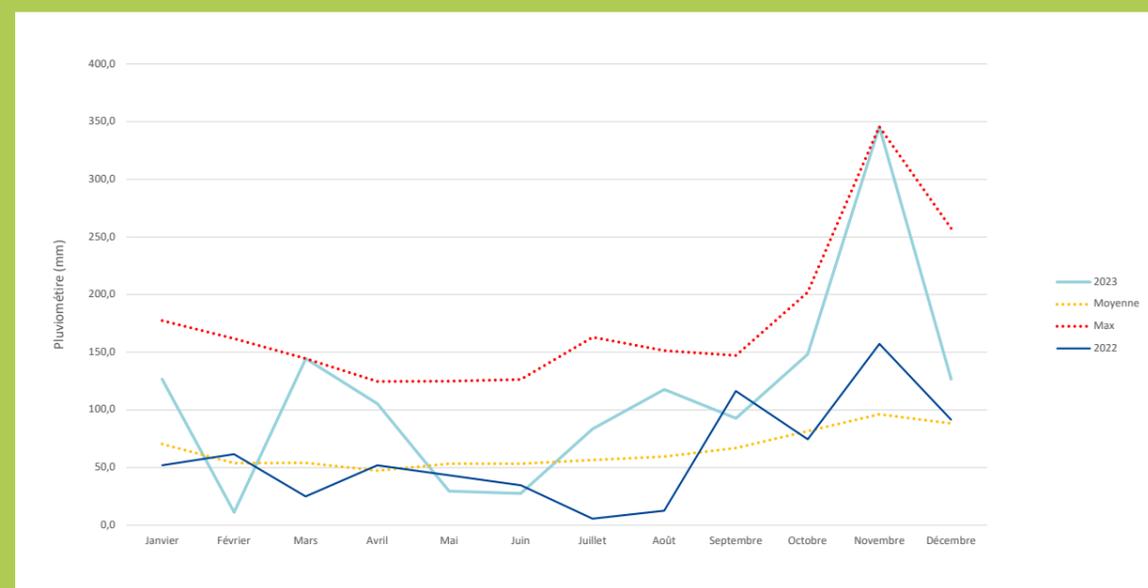
L'année 2023 a enregistré 1359 mm de pluies, ce qui correspond à une pluviométrie exceptionnelle ! Il s'agit du record des précipitations enregistrées sur la station de Moulle, en place depuis 1967.

La moyenne habituelle de précipitation est de 781mm par an, sur les 57 dernières années. Depuis une dizaine d'année, les précipitations annuelles tendent à augmenter en volume (cf. figure ci-dessous).



Précipitations (en mm) enregistrées à la station de l'usine de Moulle de 1967 à 2022.

Cependant la répartition de ces précipitations sur une période annuelle est plus inégale et intègre des épisodes pluvieux de plus forte intensité, comme ceux connus en novembre 2023.



Précipitations (en mm) enregistrées à la station de l'usine de Moulle de 1967 à 2023

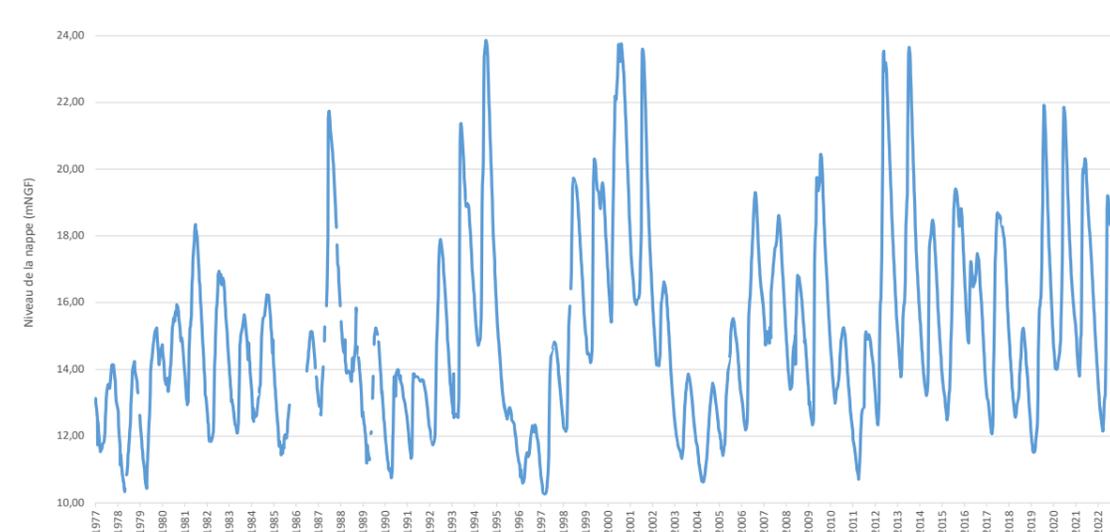
2. SUIVI DE LA PIÉZOMÉTRIE

Le piézomètre dit « Picot » (un piézomètre est un forage de faible diamètre destiné au suivi quantitatif et/ou qualitatif de la ressource) sur la commune de Tilques est ainsi suivi depuis 1977. Localisé sur un secteur non influencé par les pompes d'eau potable, il est utilisé comme référence des fluctuations naturelles des niveaux de la nappe de la craie sur le bassin Nord-Audomarois. Tout comme pour les niveaux de précipitations, les niveaux piézométriques mesurés suivent des variations importantes en fonction de la période de suivi (cf. figure ci-dessous).

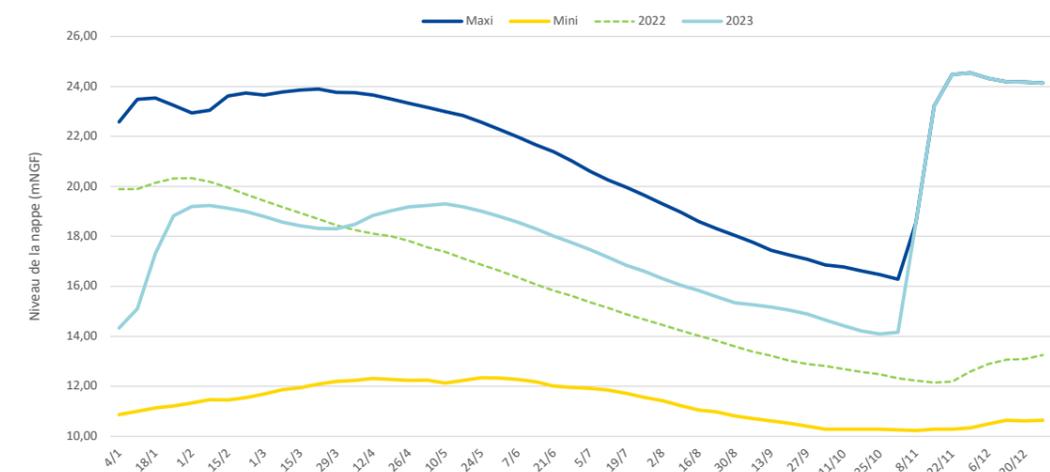
Une décharge habituelle s'est amorcée en été 2023 puis les importantes précipitations de novembre ont saturé la nappe, la recharge a été extrême pour atteindre un niveau maximum de 24,5 m NGF. Ainsi de nombreuses résurgences ont été constatées durant l'hivers 2023 aggravant le phénomène d'inondations majeures subit en cette fin 2023.

La pluviométrie enregistrée entre le 1^{er} et le 14 novembre 2023 a été équivalente à 3 mois de précipitations. Les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont connu en quelques semaines des épisodes d'inondations intenses impactant très fortement la vie des habitants et l'activité économique de ces territoires. Ainsi, ce sont plus de 200 communes qui ont fait l'objet d'une classification en état de catastrophe naturelle.

Les précipitations exceptionnelles de l'automne 2023 ont engendré une recharge extrêmement rapide. En deux semaines, le niveau a augmenté de plus de 10 m NGF pour atteindre le niveau de 24,5 m NGF. Il s'agit du niveau le plus haut atteint depuis l'existence du suivi en 1977.



Niveau piézométrique (m NGF) au droit du piézomètre Picot (00075x0144) de 1978 à 2023



Niveau piézométrique (m NGF) au droit du piézomètre Picot (00075x0144) de 1993 à 2022. Minimum et maximum de chaque mois pour la période 1993 à 2023.

3. LES PRÉLÈVEMENTS DANS LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

En 2023, le volume total prélevé en nappe est de 13,6 Mm³.

L'arrêté préfectoral de déclaration d'Utilité Publique du 16 février 2001, autorisant sur 16 forages un volume annuel prélevé de 19 Mm³, est largement respecté avec un volume moyenné de 14 Mm³/an ces cinq dernières années.

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes prélevés via les forages ces deux dernières années.

Désignation	2022	2023
F1	3 571 357	2 650 790
F2	1 648 084	1 601 228
F3	1 533 889	1 074 986
F4	1 182 148	571 421
F5	112 056	752 371
F6	400 248	1 260 788
F8	818 218	921 597
F9	716 940	740 678
F10B	2 742	18 481
F11	307 331	1 008 304
F13	1 541 297	883 588
F14	226 734	149 986
F15	1 858 787	1 993 042
Total	13 919 831	13 627 260

Ces prélèvements respectent pleinement l'équilibre de l'hydrosystème. En effet, une étude de définition des volumes prélevables a confirmé que les prélèvements jusqu'à 22 Mm³/an n'affectaient pas la pérennité de la ressource sur le bassin versant Nord Audomarois.

Sur cette base, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Audomarois a révisé la nouvelle règle n°1 du SAGE qui fixe désormais :

« Le volume maximum prélevable dans les eaux souterraines dans le sous bassin versant Nord Audomarois est fixé à 21 Mm³ par an à la date d'approbation du SAGE ».

Ces volumes sont répartis selon les usages de la manière suivante :

Volumes maximum prélevables en m ³	Usages	Volumes en m ³	(%)	Volumes indicatifs m ³
21 000 000	Alimentation eau potable	18 500 000	99%	18 315 000
	Industrie		0,5%	92 500
	Irrigation		0,5%	92 500
	Marge mobilisable	2 500 000		

D

L'eau potable, le produit alimentaire le plus contrôlée en France

1. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL

L'eau destinée à la consommation humaine est soumise à des normes de qualité très strictes, dont la liste des paramètres à analyser est fixée par les arrêtés du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010.

Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- La qualité microbiologique,
- La qualité physico-chimique dont les pesticides et les métabolites
- La qualité organoleptique

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- Les limites de qualité, correspondent à la conformité réglementaire pour différents paramètres bactériologiques ou physico-chimiques dont le Code de

la Santé Publique fixe une valeur maximale. Un dépassement peut impliquer des restrictions de consommation et doit conduire à des solutions de mise en conformité de l'eau distribuée.

- Les références de qualité, correspondent à des indicateurs établis à des fins de suivi des installations de production, de distribution et d'évaluation des risques pour la santé des personnes.

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle : un contrôle réglementaire exercé par l'ARS et un autocontrôle du délégataire dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Les analyses sont réalisées sur des échantillons d'eau prélevés en sortie de forage et sur des échantillons prélevés sur le réseau de distribution.

2. FOCUS SUR LA GESTION DE LA PRÉSENCE DE PESTICIDES ET MÉTABOLITES DANS L'EAU POTABLE

L'instruction de la DGS (Direction Générale de la Santé) du 18 décembre 2020 « relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine » a fait évoluer la méthodologie appliquée au contrôle sanitaire de l'eau.

Pour mettre en application cette instruction, des programmes sanitaires spécifiques visant à rechercher d'éventuelles nouvelles molécules ont été mis en place dès le début de l'année 2021 par les Agences Régionales de Santé sur les installations de production d'eau potable.

Les nouvelles molécules concernées et recherchées sont les molécules de pesticides ainsi que les métabolites issus de leur dégradation.

Après des études et une phase de recherche poussée, ces métabolites font l'objet d'un classement par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) en 2 catégories :

- Les métabolites pertinents qui sont soumis à la même réglementation que les pesticides
- Les métabolites non pertinents qui sont soumis à une réglementation moins stricte.

Pour chaque concentration mesurée, il existe deux types de valeurs :

- **La valeur de limite de qualité pour les pesticides (0,1 µg/l)**, correspond aux seuils de détection des méthodes d'analyses disponibles au début des années 1970 pour les pesticides recherchés à cette époque. Contrairement aux limites de qualité des autres paramètres, elle n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Elle constitue un indicateur de la dégradation de la qualité de la ressource en eau et a pour objectif de réduire la présence de ces composés au plus bas niveau de concentration possible.
- **La valeur sanitaire, appelée Vmax, est la valeur en dessous de laquelle l'eau ne présente en sa qualité d'eau à boire aucun risque pour la santé** et dont la consommation est autorisée. Passé cette valeur des restrictions d'usage de l'eau peuvent s'appliquer.

3. ● SYNTHÈSE DES CONTRÔLES DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Concernant le contrôle réglementaire exercé par l'ARS en 2023, le tableau suivant détaille les taux de conformité obtenus pour chaque type d'installation :

Type d'installation	Nombre de paramètres bactériologiques mesurés	Conformité bactériologique	Nombre de paramètres chimiques mesurés	Conformité chimique
Ressource	20	100 %	5 434	100 %
Production	190	100 %	2 571	99,4 %
Distribution	1 460	100 %	6 896	99,8 %
Total	1 670	-	14 901	-

4. ● SYNTHÈSE DE L'AUTOCONTRÔLE RÉALISÉ PAR LE DÉLÉGATAIRE

Concernant le contrôle de surveillance exercé par le délégataire en 2023, le tableau suivant détaille les taux de conformité obtenus pour chaque type d'installation :

Type d'installation	Nombre de paramètres bactériologiques mesurés	Conformité bactériologique	Nombre de paramètres chimiques mesurés	Conformité chimique
Ressource	110	100 %	429	100 %
Production	850	100 %	3 823	98,8 %
Distribution	1 164	100 %	2 445	99,8 %
Total	2 124	-	6 697	-

Concernant la qualité bactériologique, les bilans de l'ARS et du délégataire démontrent une conformité de 100 %, tous types d'installations confondus.

En effet, comme précisé au paragraphe « Focus sur la gestion de la présence de pesticides et métabolites dans l'eau potable », l'instruction du 18 décembre 2020 a fait évoluer la liste des paramètres analysés par les ARS notamment concernant la recherche des métabolites chloridazone desphényl et chloridazone méthyl desphényl. Ces sous-produits sont issus de la dégradation d'un herbicide, la chloridazone, dont l'usage n'est plus autorisé depuis 2020.

Contrairement à ses voisins Européens, l'ANSES a souhaité, classer ces métabolites comme pertinents, par principe de précaution.

La majorité de la moitié Nord de la France est concernée par l'usage par le passé de la chloridazone.

La DGS a défini une valeur sanitaire pour ces métabolites à hauteur 3 µg/l.

Les valeurs mesurées, sont bien inférieures aux valeurs sanitaires définies par la DGS qui confirme qu'il n'y a pas eu de restreindre la consommation d'eau pour tous les usages y compris alimentaires.

La concentration maximale détectée sur l'Eau du Dunkerquois était de 1,2 µg/l en 2023.

D'après l'ARS et selon les données disponibles, la présence de ces molécules dans l'eau à des niveaux très faibles n'entraîne pas de risque pour la santé. Néanmoins, la surveillance est renforcée. Les services du Syndicat ont engagé la mise en œuvre d'un Contrat d'Action pour la Ressource en Eau (CARE) afin d'expertiser et engager les actions de maintien de la qualité de la ressource ceci en étroite avec le monde agricole. Par ailleurs, le Syndicat poursuit sa veille de qualité et a intégré un groupe de travail et d'expertise au niveau national pour parfaire les connaissances sur le sujet.

5. ● FOCUS SUR LA PRÉSENCE DES NITRATES

Les nitrates ne sont naturellement présents qu'en concentrations minimales dans les eaux souterraines. L'évolution des nitrates (principalement d'origine agricole) dans les eaux des différents forages est fonction de plusieurs paramètres :

- L'évolution du stock de nitrates dans les sols et le sous-sol, dépendant des pratiques agricoles et des conditions climatiques de l'année (lixiviation des sols)
- Le battement de la nappe, remettant en solution les stocks de nitrates contenus dans la zone non-saturée
- L'influence de la réalimentation sur la qualité de l'eau des forages proches de l'usine. En effet, la concentration en nitrates de la rivière Houlle étant très inférieure à la teneur moyenne en nitrates de la nappe de la craie, un phénomène de dilution est observé en période de fonctionnement de l'usine de réalimentation.

En 2023, 182 analyses de nitrates ont été effectuées sur les eaux des forages du champ captant de Houlle-Moulle. La concentration moyenne de l'eau distribuée en 2023 est de 36,2 mg/l contre 35,7 mg/l en 2022.

La tendance interannuelle est légèrement à la hausse, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois entreprend des

actions préventives afin de favoriser la protection de la ressource. Cela passe par la réduction des émissions (dépôts agricoles, rejets d'assainissement, etc.) et par la maîtrise des voies de transfert vers l'hydrosystème (zones tampon, suppression d'accès directs à la nappe vulnérables, etc.)

Ainsi, le SED a sollicité les collectivités des territoires du champ captant afin de poursuivre la démarche volontariste de protection de la ressource. Un dialogue territorial sera réalisé afin de préserver la qualité de la ressource.

6. ● UNE EAU DE BONNE QUALITÉ

Au total, ce sont 25 392 analyses de différents paramètres qui ont été réalisées, l'eau potable étant l'élément alimentaire le plus suivi en terme de conformité de qualité.

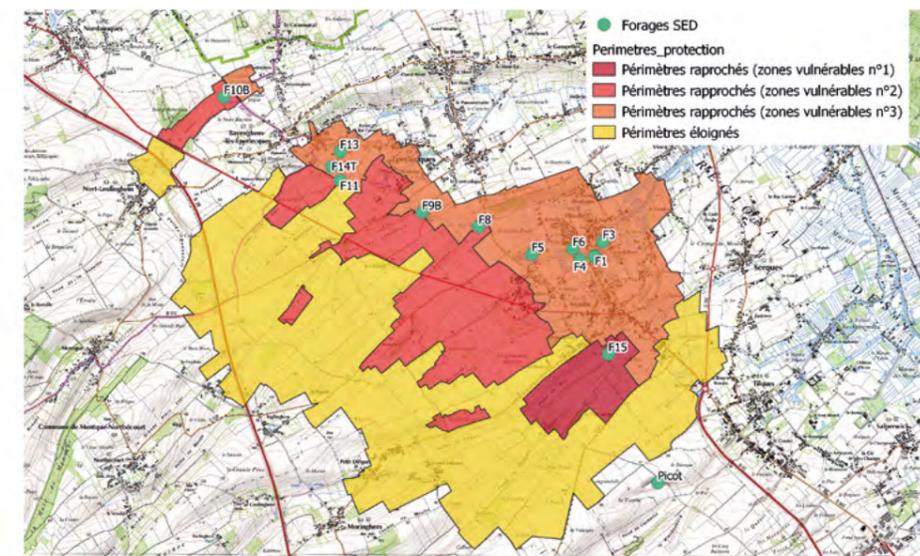
Malgré, la très faible présence de métabolites de pesticides, l'eau captée sur le champ-captant de Houlle-Moulle, et mise en distribution par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, reste de bonne qualité et sa consommation ne subit aucune restriction.

E ● La protection de la ressource, un enjeu pour l'avenir

1. ● LA PROTECTION RÉGLEMENTAIRE

L'Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages du champ-captant de Houlle-Moulle, du 16 février 2001, a instauré des Périmètres de Protection Immédiats (PPI), Rapprochés (PPR) et Eloignés (PPE). Ils permettent la mise en place de prescriptions permettant la maîtrise des risques de pollutions susceptibles d'affecter rapidement les ouvrages de production d'eau destinée à la consommation humaine.

La carte ci-dessous représente les différents périmètres de protection du champ-captant.



Périmètres de protection rapprochés et éloignés des forages du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau, est un indicateur utilisé par les services de l'État pour traduire l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. **L'indice de protection de la ressource du SED pour l'année 2023 est de 100 %.**

Echelle de l'indice d'avancement de la protection de la ressource					
0%	20%	40%	60%	80%	100%
Aucune action de protection de la ressource	Études hydrologiques et environnementales en cours	Avis de l'hydrogéologue définissant les périmètres de protection et travaux nécessaires	Arrêté préfectoral avec déclaration d'utilité publique et validation des périmètres de protection et travaux nécessaires	Arrêté préfectoral avec déclaration d'utilité publique et validation des périmètres de protection et travaux nécessaires	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi

2. LA PROTECTION VOLONTARISTE

Soucieux de la protection de la ressource en eau, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois va au-delà des mesures réglementaires de protection de la ressource. Il s'engage dans des actions d'envergure avec des partenaires locaux.

Ainsi, à l'issue d'un Diagnostic Territorial Multi Pressions (DTMP) sur la période 2006-2010, une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) du Bassin- versant Nord-Audomarois a été mise en place avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Selon les risques de pollutions (diffuses et accidentelles) répertoriés, différents plans d'action ont été mis en œuvre depuis 2011. Ces plans d'actions, qui se sont déclinés sur plusieurs volets (volet hydrosystème, volet agricole, volet artisanat et industrie, volets phytosanitaires non-agricoles et volet assainissement urbain), ont permis la mise en place de différents types de mesures (charte entretien des espaces verts, suivi agronomique, renforcement de l'assainissement collectif), en s'appuyant sur un réseau d'acteurs locaux (collectivités locales, Parc Naturel, chambre d'agriculture, etc.).

Aujourd'hui, toujours animés par la même volonté d'œuvrer pour la préservation d'une précieuse ressource partagée et de mutualiser leurs efforts pour la gestion optimisée de ce bien commun, la CAPSO (Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer) et le SED souhaitent renouveler cette démarche de protection de la ressource en intégrant le format d'un dialogue territorial.

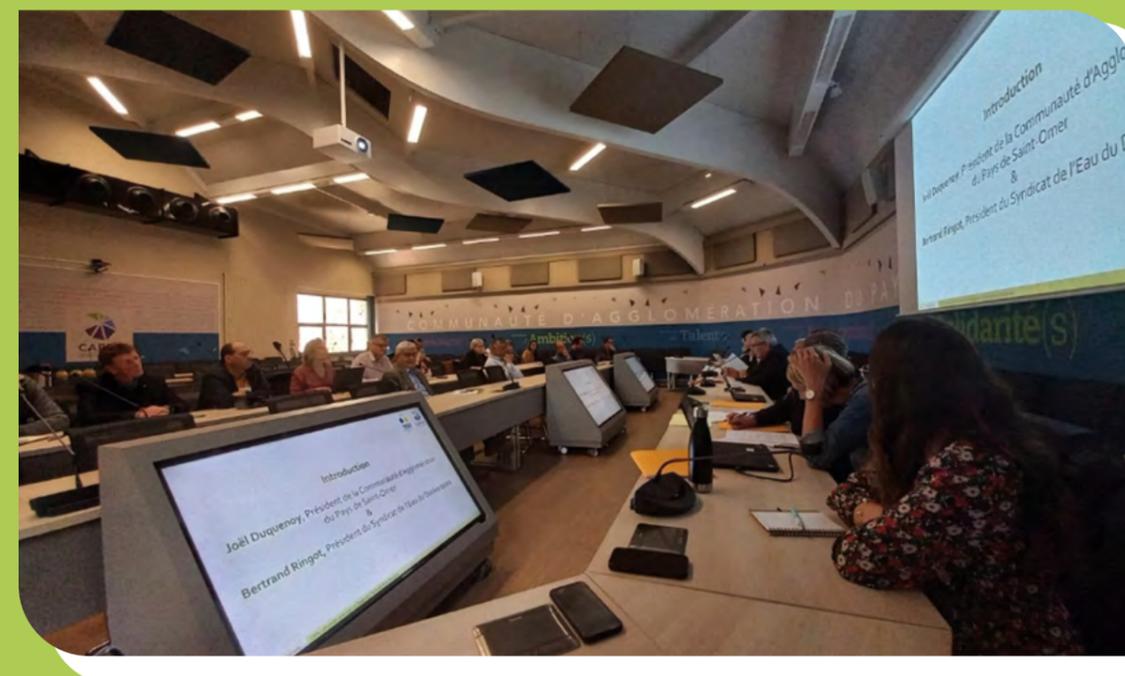
Le dialogue territorial est un processus de concertation, participation et médiation appliqué à l'environnement et au territoire qui pourrait aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions réaliste et basé sur des propositions communes. Ce plan d'actions s'inscrit dans le cadre des Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE), aujourd'hui privilégiés par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, partenaire financier.

Après la phase de construction du déroulé du processus avec notre partenaire, la CAPSO et la validation de la démarche avec l'Agence de l'Eau, l'année 2023 a permis le lancement de la mise à jour du Diagnostic Territorial Multi-Pression (DTMP) commun au périmètre d'exploitation du SED et de la CAPSO. En synthèse, le schéma ci-dessous reprend les grandes étapes de du projet de protection de la ressource.



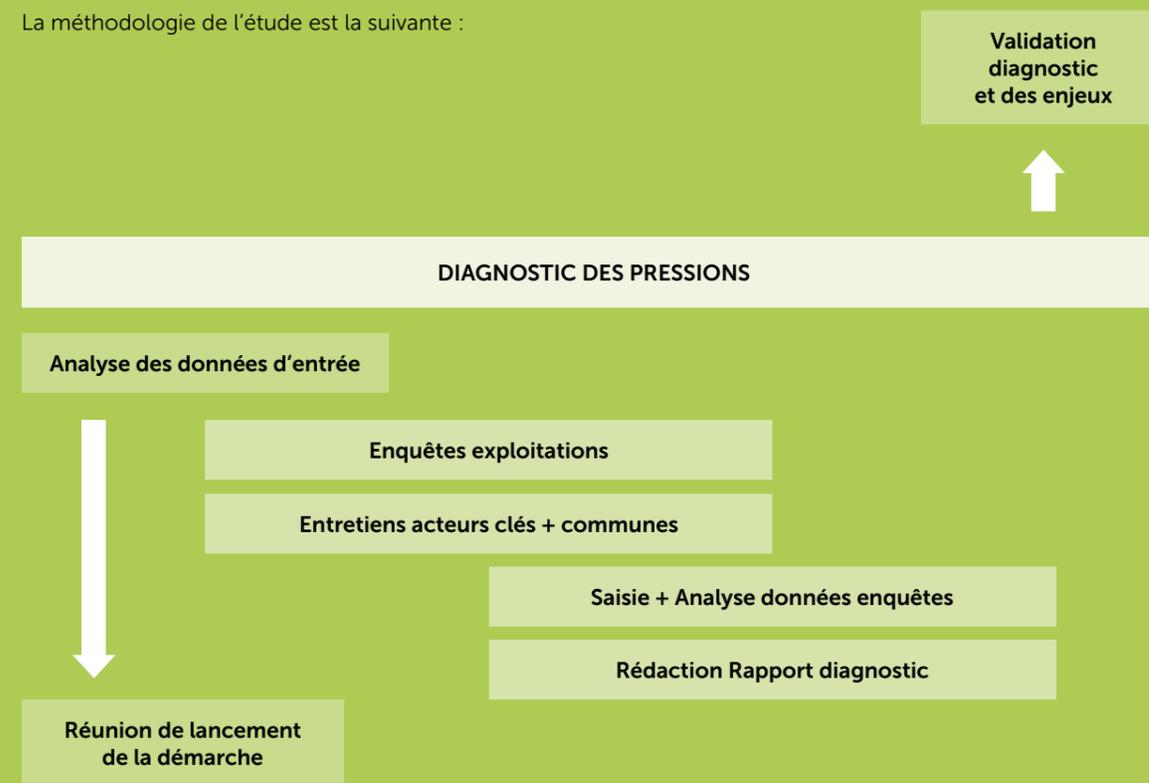
L'objectif de cette mise à jour est d'expertiser les pratiques et les pressions agricoles et dans une moindre mesure, industrielles qui ont évolué, de mettre à jour les données qui permettront de développer une nouvelle démarche, participative qui devra s'inscrire dans la durée.

La réalisation de l'étude de terrain pour la mise à jour du DTMP a été confiée au bureau d'études « SCE » basé à Paris. Le COFIL de lancement s'est réuni le 03 mai 2023.



COFIL de lancement de la mise à jour du DTMP commun des territoires du SED et de la CAPSO

La méthodologie de l'étude est la suivante :



Le planning de l'étude prévoit une restitution du DTMP en septembre 2024.

F ● La réalimentation artificielle, un outil permettant d'affronter les épisodes de sécheresse

La nappe souterraine de Houlle-Moulle située à 40 km de Dunkerque est la seule ressource en eau potable pour plus de 215 000 habitants de l'agglomération dunkerquoise. En effet, le territoire dunkerquois ne dispose pas de ressource en eau potable exploitable. Au début des années 70, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a initié, de manière visionnaire, une véritable stratégie de gestion intégrée de la ressource en eau.

Dès 1973, une unité de réalimentation de la nappe a été créée à Moulle afin de sécuriser l'alimentation en eau en réinfiltrant de l'eau de surface pour anticiper

un déficit de recharge de la nappe. La réalimentation artificielle du site de Moulle est un procédé de recharge indirecte, qui sécurise la ressource en réinfiltrant de l'eau de surface, en cas de déficit de recharge naturelle de la nappe.

L'eau de surface est prélevée dans la rivière « la Houlle » et fait l'objet d'un traitement physico-chimique poussé (Tamisage, ozonation, décantation ou flottation, filtration sur charbon actif). Cette eau traitée est infiltrée via un bassin de réalimentation aménagé dans la zone de captage sur la craie fissurée. L'unité peut fonctionner jusqu'à un débit de 900 m³/h.

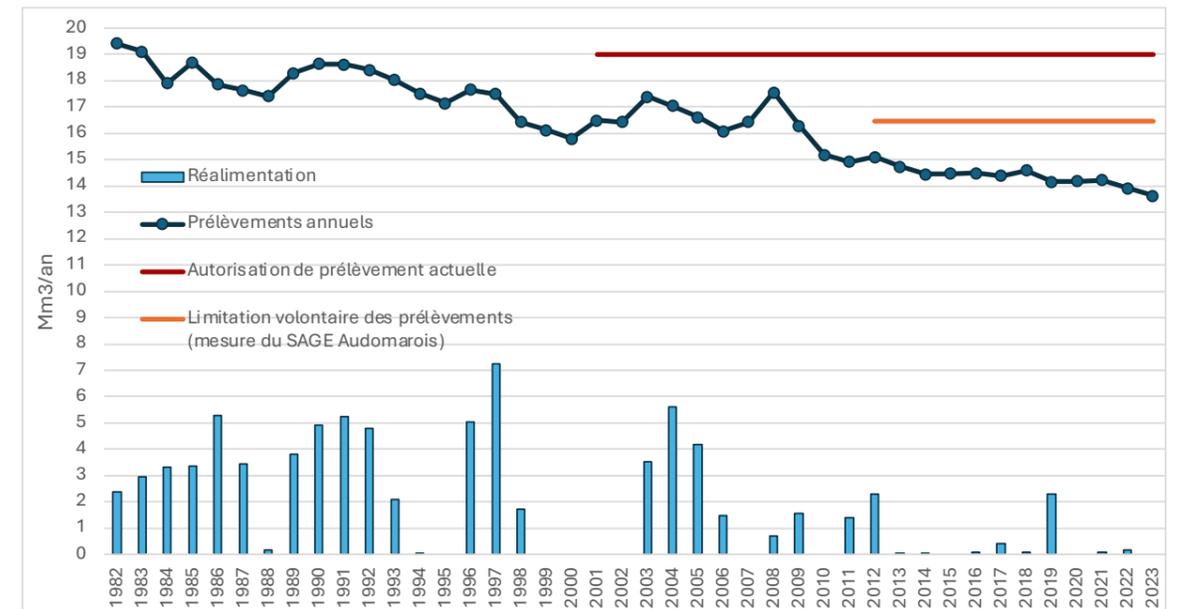


Bassin de réalimentation du Brouay

La réalimentation est mise en service sur la base de différents indicateurs (niveaux de la nappe à la fin de la période de recharge, niveaux d'eau dynamiques dans les forages...).

Les volumes réalimentés ont largement diminué ces dernières années. Il n'y a pas eu de réalimentation, hors démarrage pour entretien et maintenance de l'unité entre 2013 et 2016.

En 2019, année relativement sèche, l'unité a fonctionné en soutien de la nappe durant 10 mois avec un volume global réalimenté de 2 314 000 m³. En 2022, du fait des bas niveaux de nappe observés en fin d'année et afin d'optimiser les pompages dans les forages, l'usine de réalimentation a été remise en service mi-novembre, pour une durée de 3 semaines. Ces opérations ont abouti à la réalimentation d'un volume modéré (162 296 m³) dans la nappe. **En 2023, la recharge naturelle de la nappe a été exceptionnelle. En conséquence, l'unité de réalimentation artificielle n'a pas fonctionné.**



Évolution des prélèvements d'eau potable et des volumes réinfiltrés

Plusieurs facteurs expliquent cette moindre sollicitation du système de réalimentation de la nappe étroitement en lien avec la diminution des prélèvements d'eau souterraine. En effet, une gestion patrimoniale optimisée du réseau de distribution a permis de limiter les pertes en eau. Le rendement de réseau du SED atteint aujourd'hui 91 %. Les industriels dont le processus est fortement consommateur d'eau ont accentué leurs consommations d'eau industrielle en substitution de volumes jusqu'alors prélevés sur la ressource en eau potable. Par ailleurs, fort des actions de sensibilisation auprès des usagers et de la mise en œuvre en 2012 de la tarification « écosolidaire », le niveau de consommation des habitants desservis par le SED a diminué significativement pour atteindre une moyenne de 70 m³/an/foyer.

Enfin, l'amélioration des connaissances de l'hydrosystème permet de solliciter de manière plus précise l'unité de réalimentation.

Cette installation témoigne de la volonté du service de l'eau de préserver l'équilibre de la ressource qu'il sollicite. Dans le contexte du changement climatique, la recharge artificielle constitue un des outils mobilisables pour une gestion intégrée de la ressource en eau souterraine.

Pour plus de détails sur le dispositif, un article rédigé par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, est paru dans la revue scientifique « TSM : Technique Sciences et Méthodes », N°12 2022.

G

L'Eau Industrielle, une ressource alternative

1. ● PRÉSENTATION DU SERVICE

Afin de préserver la ressource en eau potable, le service de l'eau industrielle a été créé en 1973, pour accompagner l'important développement industriel de la région dunkerquoise.

Le service d'eau industrielle est un réseau dédié à l'alimentation des grandes industries de l'espace portuaire. Il utilise de l'eau brute, prélevée dans le bief du canal de Bourbourg, qui vient se substituer à l'eau potable pour les eaux de procédé industriel.

En 2023, 13 industriels sont abonnés à ce service, pour un volume d'eau consommé de 19 millions de m³.



Alimentation du bief du canal de Bourbourg par l'Aa

Le bief de Bourbourg est délimité par l'écluse du Guindal (liaison avec l'Aa) et l'écluse de Bourbourg (liaison avec le canal de Bourbourg). Le bief est alimenté par l'Aa canalisée soit par l'écluse ou la vis du guindal, lorsque l'écluse est fermée. L'eau du bief est traitée uniquement par dégrillage et tamisage à l'usine de production d'Eau Industrielle. Cette eau est ensuite refoulée grâce à des pompes vers la zone industrielle et portuaire via deux branches, « la branche Est » desservant 8 industriels et « la branche Ouest » desservant 5 industriels.

La capacité de production maximum de l'usine de Bourbourg est de 3 500 m³/h. Trois cheminées d'équilibre assurent une fonction de maintien de la pression aux extrémités des branches Est et Ouest.

2. ● UNE RESSOURCE À PRÉSERVER

Dés 2020, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a engagé la mise en œuvre d'une démarche stratégique de préservation de la ressource en eau superficielle (prise d'eau de la Houle pour la réalimentation et prise d'eau dans le canal de Bourbourg pour l'eau industrielle). Cette démarche se décline selon trois axes : la réalisation d'études, la construction d'outils et le développement de projets.

● **AXE 1 — ÉTUDES** : L'actualisation des volumes prélevables dans la Houle et le canal de Bourbourg et la protection de la ressource en eau industrielle.

L'autorisation de prélèvements d'eau de surface dont bénéficiait le Syndicat obsolète depuis près de 15 années nécessitait une mise à jour afin de disposer d'une autorisation tenant compte des caractéristiques de l'hydrosystème et de son évolution.

Dans le cadre cette mise à jour des autorisations de prélèvements d'eau superficielle, le syndicat a lancé une étude de définition du niveau de prélèvements adaptés aux capacités des milieux naturels. L'étude s'est finalisée en 2021 et le dossier de demande d'autorisation a été déposé auprès des services instructeurs en mars 2022.

En parallèle, une démarche de protection de la prise d'eau a été initiée en 2022. En effet, avec l'implantation d'industries agro-alimentaires sur le territoire dunkerquois, le captage d'eau brute de Bourbourg nécessite l'instauration de périmètre de protection

conformément aux prescriptions du code de la santé publique (Article L1321-2 et L1321-3), afin de pouvoir produire de l'eau destinée à la consommation humaine.

Ainsi, les éléments de protection ainsi que les périmètres de protection immédiat rapproché ont été définis en intégrant l'ensemble des parties prenantes du dispositif et présenté à l'hydrogéologue mandatée par l'ARS. Sur cette base, le SED a déposé un dossier de Déclaration d'Utilité Publique en juin 2022 auprès des services instructeurs, pour finaliser la mise en place de ces périmètres. Le dossier est toujours en cours d'instruction.

Le Syndicat contribue par ailleurs aux études portées de manière plus large par l'Institution Intercommunale des Wateringues ainsi que par l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Les expertises déjà menées par le Syndicat ont permis d'alimenter ces démarches et de corroborer l'ensemble des données de volumes prélevables défini par le Syndicat.

- L'étude de l'IIW porte sur l'évolution à moyen et long terme du système des wateringues. Il s'agit d'une expertise quantitative qui en transversalité intègre un volet ressource visant à partager à l'échelle du territoire du Sage de l'Aa, les solutions de long terme visant à faire face à la raréfaction de la ressource.
- L'étude de l'Agence de l'Eau est définie à l'échelle du Bassin Artois Picardie et vise à définir la gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau à la fois souterraine et de surface.

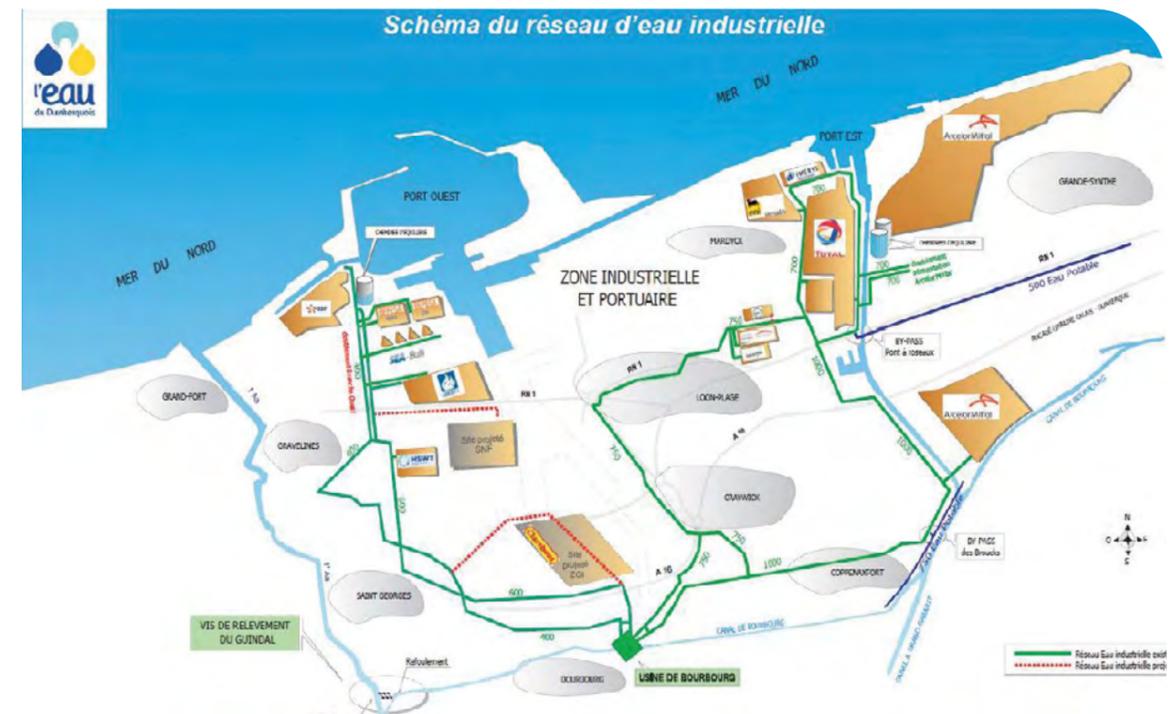


Schéma de distribution de l'Eau Industrielle

● **AXE 2 — OUTILS : les toiles de l'eau**

La ressource en eau n'est pas illimitée et une attention particulière est portée à la gestion intégrée des volumes d'eau disponibles, le secteur de l'industrie, fort consommateur, apparaît comme un champ d'investigation prioritaire pour répondre aux enjeux de préservation et d'optimisation de la gestion de la ressource.

Sur la base de ces éléments, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a initié avec l'AGUR (Agence d'Urbanisme de la Région de Dunkerque) la réalisation de la toile de l'eau, en vue de disposer d'un outil permettant de visualiser le fonctionnement global de la ressource et les principaux flux d'eau sur le territoire du Dunkerquois et le bassin concerné ainsi que leurs interactions avec le milieu.

Au regard des enjeux immédiat, la toile de l'eau industrielle a été initiée dès 2019.

Cette toile a été co-construite en 2020 et 2021, avec l'ensemble des acteurs de l'eau, pour y représenter les principaux flux d'eau industrielle et d'eau potable (pour la part liée aux usagers industriels) consommés et rejetés sur le bassin d'emploi de Dunkerque.

L'outil Toile de l'Eau est un outil 3.0, inédit et innovant, permettant de répondre aux enjeux de préservation et d'optimisation de la gestion de la ressource.

La toile de l'eau industrielle est un outil prospectif qui permet d'envisager les synergies possibles afin de développer l'économie circulaire liée à l'eau.

La toile de l'Eau Industrielle a initiée la construction de deux autres toiles en 2021 et 2022, la toile de l'Eau Potable et la toile de l'hydrosystème.

La toile de l'Eau Potable permettra de visualiser sur le territoire dunkerquois l'ensemble des consommations par types de consommateurs (usagers sensibles, gros consommateurs) et les différents secteurs hydrauliques. Les systèmes épuratoires y figurent également.

La toile de l'hydrosystème permettra de visualiser le fonctionnement de l'hydrosystème complexe de la région Flandre Dunkerque. On y retrouvera l'ensemble des apports (transferts depuis un territoire voisin), les interactions entre les milieux et les prélèvements réalisés (canaux, agriculteurs)

La toile de l'Eau Industrielle (EI) sera aussi déployée au format numérique. Une fois convertie au format numérique, celle-ci dévoilera d'autres fonctionnalités. Il sera notamment possible de visualiser la qualité des différents flux d'eau et de réaliser des simulations d'implantation ou d'évolution des entreprises et de variation des échanges de flux.



Schéma de distribution de l'Eau Industrielle

Inaugurée en 2022, la toile de l'EI a été pleinement intégrée dans les démarches d'expertise portées par le Syndicat dans le cadre des projets d'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire Dunkerquois.

La Toile de l'eau industrielle, outil d'identification des synergies possibles en vue de l'économie circulaire de l'eau, a suscité un intérêt important sur la scène internationale. Elle été présentée en septembre 2021 lors de l'événement « Actell Dunkerque » faisant intervenir de nombreuses personnalités du monde de l'eau, puis en mars 2022 lors du forum mondial de l'Eau à Dakar et enfin en mars 2023 lors de la rencontre organisée dans le cadre officiel de la deuxième Conférence des Nations unies sur l'eau à New York.



United Nations | UN 2023 Water Conference | 22 – 24 Mar 2023, New York



● **AXE 3 — PROJETS : Développement de l'écologie industrielle**

Sur la base de l'outil toile de l'eau industrielle, le syndicat a initié, en partenariat avec la CUD (Communauté Urbaine de Dunkerque) et le GPMD (Grand Port Maritime de Dunkerque), la mise en œuvre de l'économie circulaire de l'eau industrielle sur le territoire Dunkerquois.

Dans ce cadre, en 2020, le SED a répondu à un appel à projets de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la promotion de l'usage des eaux non conventionnelles. Le projet présenté consiste à étudier plus précisément les opportunités qui pourraient être mises en œuvre sur la zone industrialo portuaire de Dunkerque. L'objectif de l'étude qui sera menée est d'identifier les synergies possibles entre les industriels utilisateurs d'eau, et de préciser quels sont les liens d'échanges qui pourraient être créés sur la thématique de l'eau dans la construction d'une économie circulaire de l'eau.

En effet, les rejets des uns peuvent potentiellement être une ressource pour d'autres, voire une ressource alternative qui pourrait être introduite au sein du système de distribution d'eau industrielle.

En 2021, le projet a été retenu et le SED a confié à un bureau d'études une première mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a permis de :

- Identifier et maîtriser l'ensemble des usages de l'eau sur le périmètre concerné ;
- Analyser les besoins exprimés par les industriels en matière d'eau ;
- Approfondir les liens et les synergies existantes et identifier les synergies d'ores et déjà possibles et à venir entre les industriels ;
- Étudier et vérifier la faisabilité technique, économique, réglementaire des solutions possibles et préciser leur intérêt et bénéfices apportés ;
- Identifier les besoins et possibilités de stockage et de tamponnement des volumes d'eau en identifiant les ressources potentielles d'alimentation de ces rétentions.

Les principaux résultats ont été présentés en 2023. Dans un second temps, le SED et ses partenaires préciseront certains scénarii identifiés, en s'inscrivant dans une démarche d'« ensemblier » entre les parties prenantes, pour optimiser l'aboutissement des projets.



● **LE PLAN BLEU DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE**

Le plan bleu de la Communauté Urbaine de Dunkerque a été lancé avec l'appui du CEREMA et sous la co-présidence de Bertrand RINGOT et de Marjorie ELOY. La démarche oriente la construction collective d'une ville plus adaptée au changement climatique et plus résiliente en intégrant à l'ensemble des échelles d'intervention la prise en compte du volet « eau ».

Il vise à repenser la place de l'eau sur le territoire, à travers la généralisation de la gestion intégrée et durable des eaux pluviales, et une stratégie à opérationnaliser sur la gestion quantitative et qualitative des eaux de surface. Un volet sensibilisation des habitants est également présent dans ce projet. Le programme de recherche pourra guider les actions stratégiques de la collectivité dans ce plan d'actions qui se veut opérationnel.



Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois est partenaire de la démarche et contribue à l'apport des données caractérisant le territoire et la ressource en eau. Les travaux menés dans le cadre de l'« Acte II Dunkerque » en partenariat avec l'ONG Green Cross, s'inscrivent pleinement dans la démarche et les engagements définis collectivement « pour une meilleure résilience EAU via les territoires » ont été rappelés.

H • Le Plan Eau National

GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER DE PRESSE
30 Mars 2023

53 MESURES POUR L'EAU

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
PLAN D'ACTION POUR UNE GESTION RÉSILIENTE ET CONCERTÉE DE L'EAU



Voir le détail en annexe

Le Plan EAU National pour préserver la ressource a été dévoilé en mars 2023 et cette même année a montré que le territoire du SED porte déjà de nombreux engagements qui figurent parmi ce plan pour la gestion de la ressource en eau.

Un territoire qui mène une démarche vertueuse dans sa gestion de l'eau qui anticipe et qui, sur certains sujets, fait référence.

M. le Ministre de la transition écologique a souhaité visiter le site de Moule et s'y est rendu en confirmant cette exemplarité en octobre 2023.

Parmi les grandes lignes du « plan eau » nous pouvons citer les actions portées par le territoire :

- La recherche de plus de sobriété, au cœur de notre relation à l'usager par :
 - La Sensibilisation des usagers et actions de communication : le SED accompagne les événements festifs, sportifs ou culturels pour évoquer la question de l'eau et sa consommation raisonnée. Nous nous appuyons sur les jeunes générations avec des interventions en milieu scolaire et des actions majeures telles que la distribution de gourdes à la totalité des élèves de niveau CM2 du territoire,
 - La sensibilisation des usagers est un engagement permanent si l'on veut faire évoluer les comportements.

Dans le cadre de la démarche « EcoGagnant » portée par la Communauté Urbaine de Dunkerque, destinée à emmener l'usager vers l'engagement dans la transition, le SED a mis en oeuvre de nouveaux services :

- L'adoucissement de l'eau potable, une eau plus douce pour des économies à la clé.
- La Maîtrise des consommations des usagers : la totalité des usagers a été dotée d'un compteur connecté qui permet à chacun d'accéder au suivi de ses consommations et ainsi d'optimiser ses pratiques. Cet outil permet aussi de bénéficier d'information de surconsommation ou encore d'alerte en cas de fuite.

Une Appli « suivi-conso » est en préparation avec la Communauté Urbaine de Dunkerque. Elle regroupera les suivis de consommation de l'eau et des énergies (Gaz, électricité) afin d'offrir aux habitants un outil encore plus pratique.

- La tarification incitative de l'eau potable, intégrée au « Plan Eau », la tarification progressive a été mise en oeuvre par le territoire sous la forme d'une tarification « Eco solidaire ». Cette tarification incite les usagers à minorer leur consommation afin de rester dans la 1^{re} tranche tarifaire correspondant au coût de l'eau le plus faible.

Un objectif d'optimisation de notre dispositif demeure avec l'intégration d'une modulation du tarif qui tiendra compte de la composition des foyers. Les démarches se poursuivent avec les services de la Caisse Nationale d'Allocation Familiale encore réticente à transmettre les informations indispensables pour cela.

- La lutte contre les fuites, le territoire figure parmi les meilleurs élèves en la matière et le SED poursuit ses efforts pour maintenir ce niveau d'exigence. Avec un rendement des réseaux de distribution d'eau potable supérieur à 90%, Dunkerque parmi les 3 meilleures collectivités au niveau national.
- La réutilisation des eaux usées traitées, un sujet largement étudié porté par les services de la CUD, la Direction Cycle de l'eau. Faire en sorte que les rejets d'eau traité en sortie de STEP puisse être utilisés.

Un sujet qui se prolonge avec le volet économie circulaire de l'Eau Industrielle que le Syndicat développe avec les industriels qui souhaitent s'engager dans une réduction de leur « empreinte eau ».

- Un dispositif de suivi des tensions sur la ressource, nous disposons d'outils pour connaître et suivre l'état de la ressource (grâce à la modélisation numérique de la nappe d'eau potable et le suivi des niveaux) et les compteurs connectés permettent d'envoyer directement aux usagers les alertes info pour réagir en cas de nécessité.

- Le Plan Eau du Gouvernement inscrit aussi une évolution des méthodes agricoles, en matière de consommation d'eau, le changement de paradigme été réalisé pour le monde industriel, les consommations d'eau font partie intégrante des projets d'implantation et des évolutions de pratiques.

Cette évolution devra s'opérer dans le monde agricole tout en préservant les capacités de production des territoires. Le Syndicat s'est engagé avec son partenaire la CAPSO dans la mise en oeuvre d'un Contrat d'Action pour la Ressource en Eau (CARE) qui permettra d'accompagner les acteurs du monde agricole dans ses pratiques.

- Agir et anticiper pour préserver la qualité et la disponibilité de la ressource, mais aussi pour sécuriser notre alimentation, car nous ne disposons d'une ressource unique, celle de ce sous bassin du Nord Audomarois et en cas de difficulté, d'un acte de malveillance, d'une pollution accidentelle ou autre, il est nécessaire de disposer d'une alternative. C'est pourquoi, le travail se poursuit en partenariat avec les territoires voisins afin de réaliser une interconnexion intégrant d'autres sites de prélèvements.

- Enfin, Sur le volet industriel, le SED est partenaire de la CUD, du GPMD et EcosystèmeD. Le Syndicat accompagne la transformation du territoire en assurant l'accueil des nouveaux industriels avec bien souvent l'orientation des industriels vers des technologies plus sobres (les MTD : Meilleures Technologies Disponibles).

Soutien à l'accès à la ressource en eau – Fonds Eau du Dunkerquois (FED)

Dans le cadre de la Loi « Oudin-Santini » les structures responsables des services publics de l'eau et de l'assainissement peuvent engager jusqu'à 1% de leur budget pour financer des actions de solidarité internationale pour l'accès à la ressource en eau. Le SED fait partie des collectivités qui abondent les projets de coopération au profit des plus démunis. Cela se concrétise sous 2 formes, un soutien à des actions directes portées par le monde associatif et bénéficiant d'une aide de l'Agence de l'Eau Artois Picardie par abondement au projet ou un soutien dans le cadre de l'action mutualisée possible depuis la mise en place du Fonds « Eau » du Dunkerquois.

En effet, afin de mutualiser les moyens affectés à la politique de coopération décentralisée et tirer un meilleur parti des financements existants à l'échelle du bassin, l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et la Communauté Urbaine de Dunkerque ont souhaité mettre en place un Fonds Eau commun. Le comité syndical du SED a approuvé la création de ce fonds fin 2021.

L'objectif du fonds vise notamment à :

- Mutualiser les ressources disponibles sur le territoire dans un fonds géré en commun ;
- Faciliter l'identification et l'examen des projets des acteurs locaux entrant dans les champs de la loi Oudin Santini du territoire ;
- Améliorer et faciliter le circuit de demande de subvention des acteurs locaux ;
- Renforcer les liens entre chacun des trois intervenants dans le domaine de l'eau et de la coopération internationale ;
- Impliquer davantage les citoyens et les jeunes notamment dans la mise en œuvre des accords de Paris relatif à la lutte contre le réchauffement climatique et les Objectifs du Millénaire pour le Développement OMD ;
- Renforcer les soutiens grâce aux savoir-faire locaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le territoire peut ainsi solliciter les partenaires des différents projets de coopérations internationales et les structures tels que l'Agence Française de Développement (FICOL), l'Etat (Appels à projets du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères), l'Union Européenne (EuropAid, Echo...) ou les structures membres du Programme Solidarité Eau (PSeau) pour compléter les besoins de financement en fonction des projets éligibles.

Le Fonds Eau permet également de financer des appels à projets, permettant aux associations locales du territoire dunkerquois de mener, des actions ou des projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau, avec leurs partenaires habituels.

En 2023 le SED a validé Soutien au projet « De l'eau pour Itsahidi »

Contexte du projet

Le projet consiste à fournir un accès à de l'eau potable au bénéfice de 6 communes du Villages d'Istahidi dans la région du Mbadjini Est, au sud de l'île de la Grande Comore. Les 6 villages comptent actuellement 6 593 habitants en 2023.

Il s'agit d'un projet majeur pour cette région où le taux d'accès à l'eau potable est de 12%.

Partenaires du projet

Plusieurs partenaires locaux se sont engagés à contribuer et participer au projet :

- Le gouvernement de l'union des Comores à travers le ministère de l'Énergie de l'eau et des hydrocarbures,
- Le Gouvernorat de Ngazidja, (co-maître d'ouvrage)
- La commune d'Istahidi,
- La Communauté Urbaine de Dunkerque (co-maître d'ouvrage)
- HAMAP-Humanitaire (maitrise d'ouvrage délégué de la CUD)
 - Léa DA PONTE : Chargée d'appui du projet aux Comores pour faire le lien avec toutes les institutions
 - Simon BOCEL : Chargée du projet en France en charge de coordonner toutes les activités avec la CUD et les différents partenaires

Par ailleurs des partenaires techniques apportent leur contribution par participation directe :

- Institution de l'Eau « SONEDE »,
- la DGME locale (direction générale de l'énergie et de l'eau),
- L'intervenant technique du Ministère
- L'association « deux mains » assure un soutien concernant la prise en compte des aspects sociaux
- L'AFD qui apporte des conseils d'un point de vue technique.

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois apporte également un conseil technique en complément du soutien financier dans le cadre du FED.

Pour rappel, le Syndicat apporte un soutien financier depuis l'initiation du projet en 2019.

Solution technique retenue

L'année 2023 a permis de retenir la solution technique qui sera mise en œuvre. Les travaux seront initiés durant l'année 2024.

L'eau proviendra du forage de Midjendjeni, créé en 2017, dans le cadre du programme GECEAU financé par l'AFD. Le système d'alimentation des 6 villages se composera de :

- Une station de pompage sur le forage
- Plusieurs nouveaux réservoirs
- Des stations de reprises,
- 29 kms de réseau (refoulement, adduction, distribution)
- Création de branchements individuels

Le budget pour ce projet est estimé à environ 1 million d'euros. **Le SED participe à hauteur de 8 000 €.**



Signature de l'accord de partenariat en 2023



3

Les données techniques et l'exploitation du service de l'eau

Sommaire

- A ● La présentation des équipements de distribution 52**
 - 1 Le bilan hydraulique 2023..... 52
 - 2 Les équipements de stockage 52
 - 3 Les stations de pompage / relevage..... 54
 - 4 La présentation du réseau 55
- B ● Une gestion patrimoniale optimisée 56**
 - 1 Les investissements réalisés sur les équipements de production et distribution 56
 - 2 Un programme de renouvellement de réseau ambitieux pour maintenir un excellent rendement de réseau 58
 - 3 Les interventions d'entretien..... 60
 - 4 Le diagnostic des réseaux et l'innovation 61
- C ● La Défense Extérieure Contre l'Incendie 64**
- D ● Le déploiement de la télérelève 66**
 - 1 De la télérelève pour tous les abonnés..... 66
 - 2 L'état d'avancement du déploiement 67
 - 3 La remontée des données de télérelève et l'utilisation de la télérelève..... 67

A • La présentation des équipements de distribution

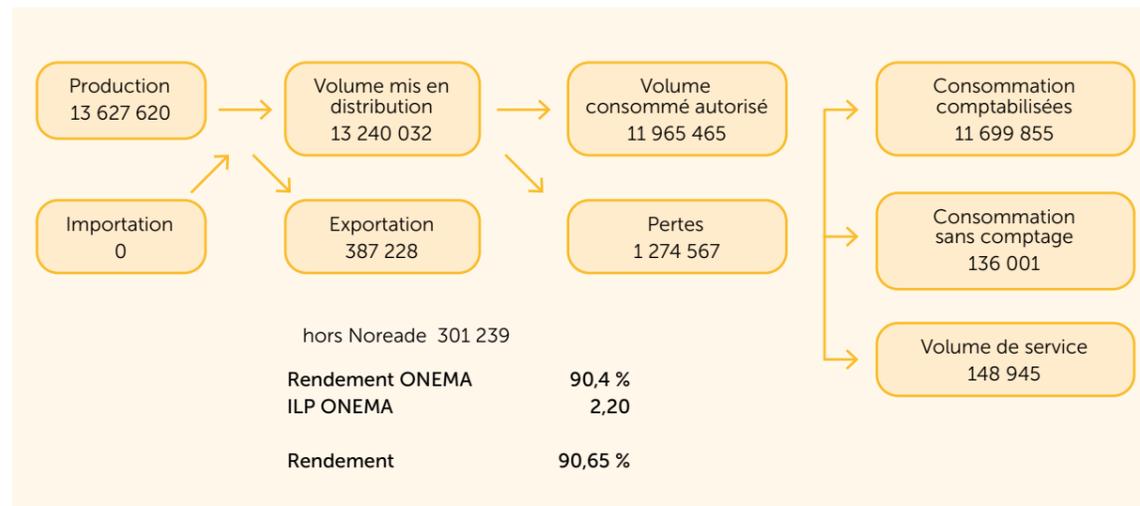
1. • LE BILAN HYDRAULIQUE 2023

PRODUCTION DU CHAMP CAPTANT : 13 627 260 M³

Dont 13 240 032 m³ mis en distribution sur le réseau du SED
 Et 387 228 m³ exportés vers la CAPSO et l'Audomarois
 Volume vendu à Noréade via le réseau SED : 301 239 m³
 Volumes consommés : 11 829 463 m³

- Rendement du réseau de distribution d'eau : 90,65 %
- Indice linéaire de pertes d'eau : 2,19 m³ / km / jour

Longueur de réseau : 1 598 km

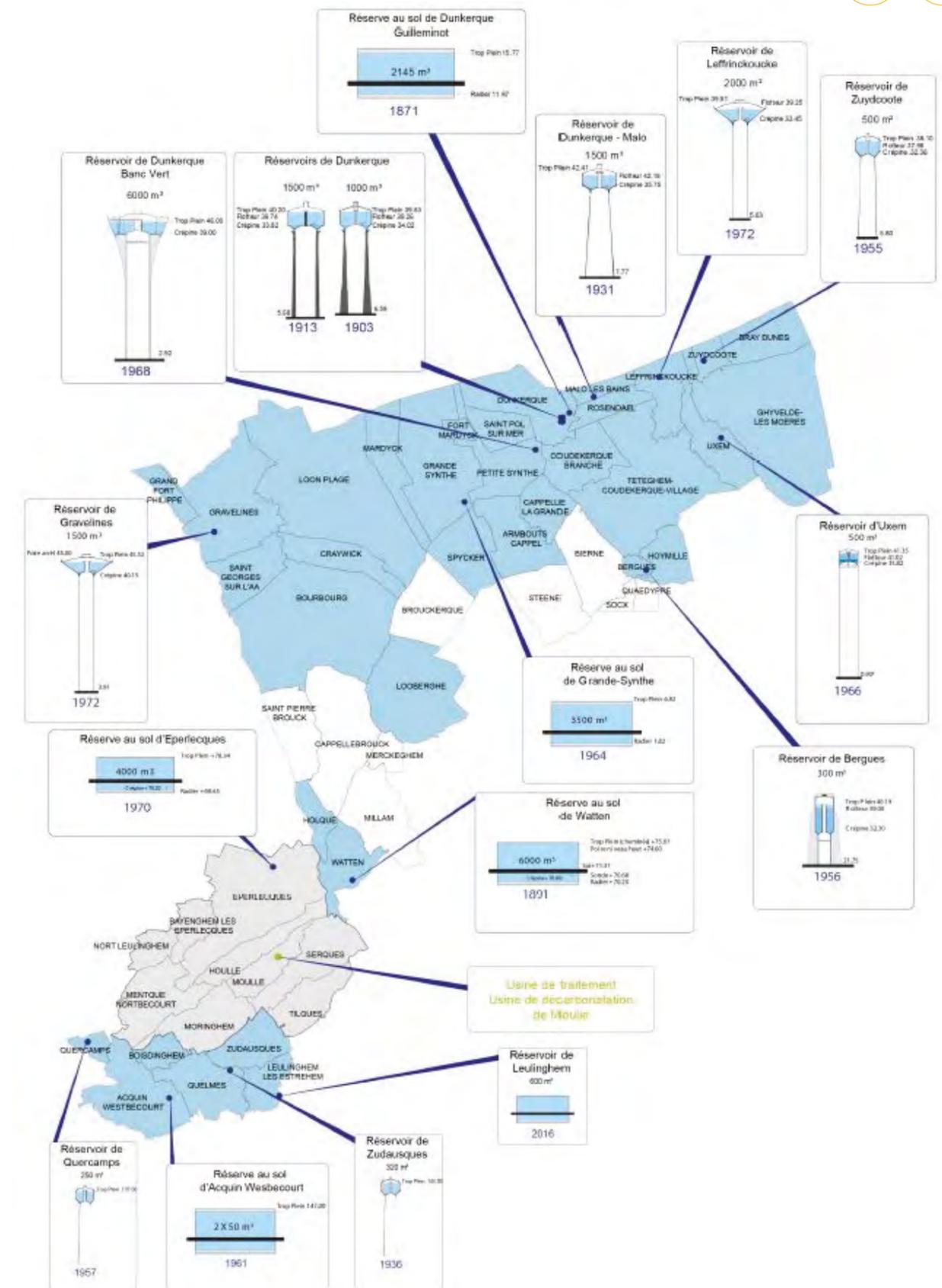


2. • ÉQUIPEMENTS DE STOCKAGE

17 réservoirs d'équilibre assurent le stockage de l'eau sur le circuit de distribution. La capacité totale de stockage est de 31 723 m³, ce qui correspond environ aux 3/4 de la consommation journalière moyenne. Leur rôle principal consiste à amortir les écarts entre les consommations instantanées et le potentiel de production et de transport. Ces réservoirs contribuent également à maintenir la pression sur le réseau de distribution. Leur remplissage par pompage s'effectue principalement la nuit, en jouant sur les volumes de stockage disponibles, pour bénéficier de tarifs de fourniture électrique plus favorables.

Outils de sécurité, les réserves de Grande-Synthe et Guilleminot à Dunkerque peuvent être mobilisées par pompage en cas de nécessité.

Les réservoirs sont nettoyés et désinfectés annuellement par le délégataire, selon la réglementation. À ces occasions, l'état intérieur des cuves est vérifié et certaines opérations de maintenance réalisées. L'ensemble est planifié de façon à ne pas perturber le service aux usagers.



Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile (m ³)
Acquin-Westbécourt	Réservoir d'Acquin	1961	100
Bergues	Réservoir de Bergues	1956	300
Dunkerque	Réservoir de Guillemintot	1871	2 145
Dunkerque	Réservoir de Malo Les Bains	1931	1 500
Dunkerque	Réservoir du Banc Vert	1968	6 000
Dunkerque	Réservoir Dunkerque 1000	1903	1 000
Dunkerque	Réservoir Dunkerque 1500	1913	1 500
Éperlecques	Réservoir d'Éperlecques	1970	4 000
Éperlecques	Cheminée d'équilibre d'Éperlecques	1970	•
Grande-Synthe	Réserve au sol	1964	3 500
Gravelines	Réservoir de Gravelines	1972	1 500
Leffrinckoucke	Réservoir de Leffrinckoucke	1972	2 000
Leulinghem	Réservoir de Leulinghem	2012	600
Quelmes	Réserve Surpresseur de Quelmes	2007	8
Quercamps	Réservoir de Quercamps	1957	250
Uxem	Réservoir d'Uxem	1966	500
Watten	Réservoir de Watten	1891	6 000
Zudausques	Réservoir de Zudausques	1936	320
Zuydcoote	Réservoir de Zuydcoote	1955	500

3. LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE

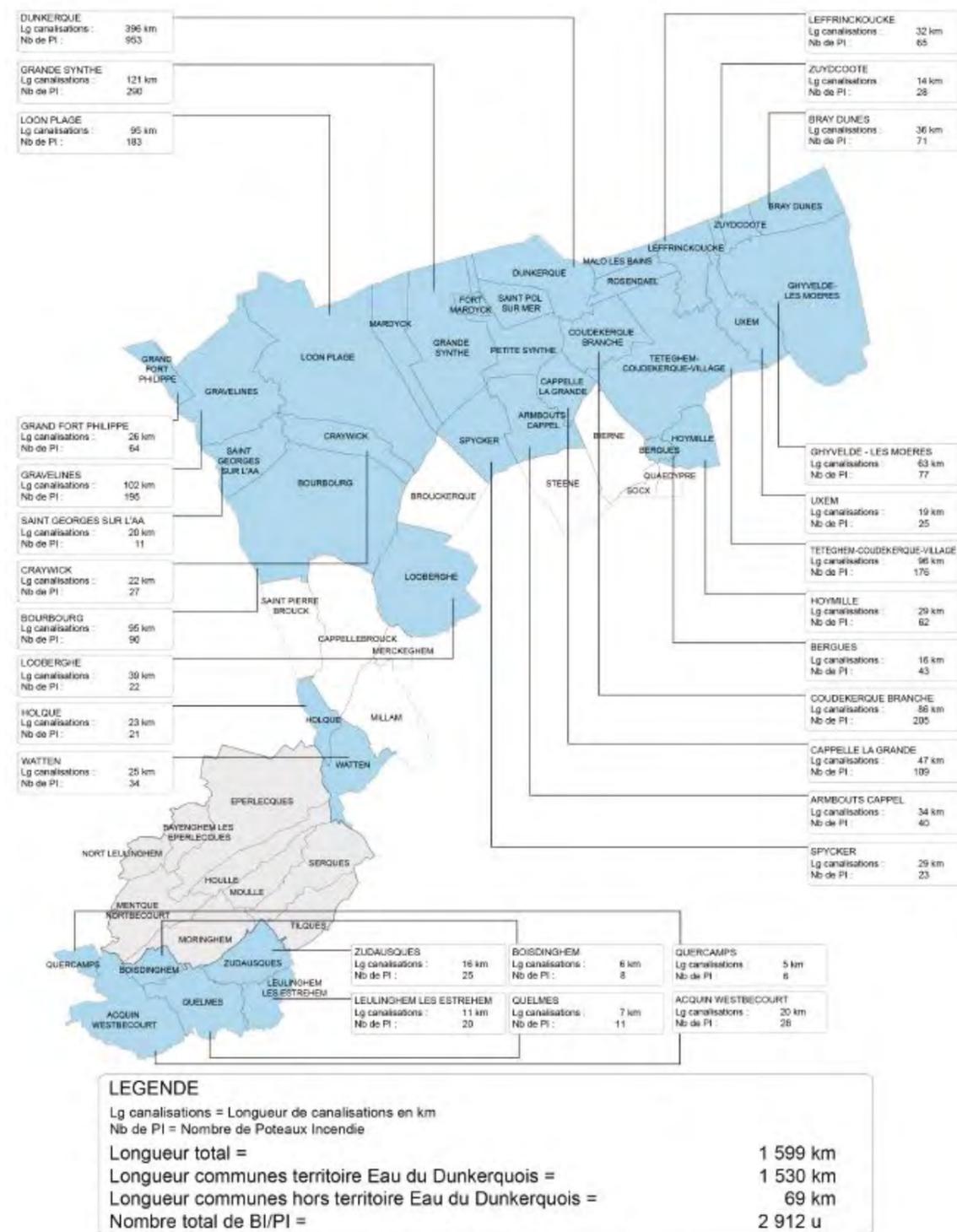
Les stations de pompage / relevage disponibles au cours de l'année d'exercice pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du réseau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile (m ³ /h)
Dunkerque	Réservoir de Guillemintot	1871	400
Éperlecques	Surpresseur d'Éperlecques	2006	2
Watten	Surpresseur de Watten	2006	2
Dunkerque	Surpresseur de Guillemintot	1964	290
Grande-Synthe	Relais de Grande-Synthe	1964	1 500
Leulinghem	Réservoir de Leulinghem	2012	120
Quelmes	Bâche de Quelmes	2007	17
Nort-Leulinghem	Surpresseur de Nort-Leulinghem	1972	20
Moulle	Surpresseur du forage n°15	1971	40
Moulle	Usine de Moulle	1921	1 500

4. PRÉSENTATION DU RÉSEAU

Le Syndicat assure la desserte de tous ses usagers par un réseau complexe et maillé de 1 590 km de canalisations, non compris les branchements pour la desserte directe des abonnés, avec des diamètres compris entre 40 mm et 900 mm, les plus anciennes pouvant dater de 1920.

LONGUEUR DU RESEAU ET NOMBRE DE POTEAUX D'INCENDIE



B • Une gestion patrimoniale optimisée



Renouvellement de la pompe Sulzer n°1 de la station de refoulement de Moulle



Remplacement des transformateurs 20KV/3V par des équipements 20KV/690V basse tension



Réhabilitation de la pompe Worthington

1. • LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION

Le maintien en bon état du patrimoine et la pérennité des équipements font partie des objectifs majeurs du SED. Les investissements sont ainsi ciblés sur le renouvellement et la sécurisation des équipements de production et de distribution assurant la desserte en eau.

Les investissements réalisés conjointement par le SED et son délégataire permettent ainsi d'assurer la distribution qualitative et quantitative de l'eau potable à l'ensemble des usagers.

Concernant les équipements de production

En 2023, les principaux investissements ont concerné l'adaptation des ouvrages en lien avec l'arrivée de l'eau adoucie.

En synthèse, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Renouvellement de la pompe Sulzer n°1 de la station de refoulement de Moulle,
- Réhabilitation de la pompe Worthington de la station de refoulement de Moulle,
- Remplacement des transformateurs 20KV/3V par des équipements 20KV/690V basse tension diminuant le risque pour personnel de maintenance,
- Mise en place de variateurs de fréquence sur les pompes de refoulement afin d'adapter les débits aux besoins d'alimentation du réseau,
- Remplacement du moteur de la pompe n°1 d'eau adoucie filtrée
- Réhabilitation d'un convoyeur mobile pour les terres calciques de l'unité d'adoucissement
- Réhabilitation complète des bâches de refoulement de la station de Moulle



Variateurs de fréquence des pompes de refoulement



Réhabilitation des bâches de refoulement

Sur les réservoirs de distribution

Les automates de télégestion des réservoirs Banc vert, Bergues, DK1000, DK1500, Gravelines, Guillemot, Malo, Uxem et Zuydcoote ont été renouvelés incluant les systèmes de contrôle d'accès et d'anti-intrusion par badges nominatifs.



Automate de télégestion d'un réservoir



Château d'eau de Quercamps en cours de réhabilitation

La réhabilitation complète du château d'eau de Quercamps a été initiée en 2023. Les intempéries ont retardé le chantier, les travaux seront finalisés courant 2024.

Au total plus de **1 114 595 €** ont été investis pour les équipements de production et de distribution dont :

- 715 153 € portés par le délégataire ;
- 240 876 € portés par le SED pour la réhabilitation des bâches de la station de refoulement de Moulle
- 158 566 € portés par le SED pour la réhabilitation du château d'eau de Quercamps.

2. UN PROGRAMME DE RENOUELEMENT DE RESEAU AMBITIEUX POUR MAINTENIR UN EXCELLENT RENDEMENT DE RESEAU

Un excellent rendement de réseau

Le rendement de réseau est le premier indicateur de la « santé » du réseau de distribution. Un rendement élevé démontre un bon état des réseaux avec peu de pertes d'eau constatées sur le territoire de desserte.

Pour cette année 2023, le rendement de réseau du SED s'élève à 90,65 %. **Un excellent rendement** qui traduit les résultats de la politique volontariste menée depuis plusieurs années par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois en matière de gestion patrimoniale et la volonté du Syndicat de préserver la ressource en eau prélevée sur le territoire voisin des monts de l'Audomarois.

Les actions de renouvellement engagées sur les réseaux d'eau potable permettent de maintenir ce niveau de rendement. Ainsi, le syndicat se classe parmi les services les plus performants au niveau national. Chaque année, ce sont près de 5 millions d'euros qui sont investis pour entretenir et améliorer le réseau d'eau potable.

L'indice linéaire de perte (ILP), autre indicateur permettant d'apprécier « la santé » du réseau », atteint pour 2023 un niveau très satisfaisant de 2,19 m³/km/jour.

Ces résultats confortent le SED dans sa programmation annuelle de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre d'une gestion patrimoniale efficiente.

Les principales opérations de renouvellement de réseau

Le taux de renouvellement annuel des canalisations atteint cette année 0,7 %. Cela intègre les actions mise en œuvre par le délégataire et celles portées par le Syndicat en fléchant une enveloppe confortée pour les travaux sur les réseaux structurants.

Ces derniers correspondent aux canalisations de gros diamètre qui permettent d'acheminer les volumes d'eau important depuis le site de prélèvement de Moule jusqu'au territoire Dunkerquois. Une attention particulière est engagée sur la pérennité de ces tronçons. Pour cela une expertise régulière menée sur site permet de hiérarchiser les tronçons pour lesquels les travaux de renouvellement s'imposent et ainsi définir le programme de travaux.

Les engagements contractuels fixés dans le contrat sont établis en moyenne glissante sur les 3 années :

- Rendement supérieur à 90 % LP
- Indice linéaire de pertes inférieur à 2,5 m³/km/jour

Les niveaux de 2023 sont conformes aux objectifs contractuels du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

L'enjeu dans les années à venir est de maintenir ce rendement de réseau au-delà des 90 %. L'objectif ambitieux de maintenir ce très bon niveau de rendement passe par une gestion patrimoniale optimisée pour préserver un patrimoine dans un bon état de fonctionnement et garantir le meilleur service rendu aux usagers.

Pour y contribuer, le SED a confié au délégataire, un objectif annuel de renouvellement de 8 kilomètres de canalisations « équivalents diamètre 125mm ». Ces 8 kilomètres « équivalents » de réseaux renouvelés, combinés aux travaux de renouvellement effectués

sous maîtrise d'ouvrage propre du Syndicat permettent d'éliminer progressivement les réseaux sensibles vieillissant et/ou présentant un risque de casse important.

En 2023, le service de l'Eau a ainsi procédé au remplacement d'environ 11 km de réseaux d'eau potable.

Pour l'année 2023, ce sont **6 352** mètres réels de canalisations qui ont été renouvelés par le délégataire, ce qui correspond à 8 757 mètres équivalents. De son côté le SED a procédé au renouvellement de près de 3 880 mètres de réseaux de distribution et 600 mètres de réseau structurant, soit au total **4 480** mètres.

Les renouvellements de réseaux concernent essentiellement des réseaux fuyards, fortement dégradé ou jugés « à risque ». Le SED intègre un certain nombre de critères permettant de prioriser les tronçons à renouveler. Ces derniers sont pris en compte lors de l'élaboration et la révision du Plan Pluriannuel d'Investissement, validé par les élus en Comité Syndical. Les choix de renouvellement sont également issus des concertations menées avec les partenaires gestionnaires de voirie (CUD, CCHF, conseil départemental) permettant de définir les tronçons dont le renouvellement est rendu nécessaire dans le cadre de leurs travaux de réfection.

En 2023, une quinzaine de projets de voirie d'ampleur (réfection totale de la chaussée, réaménagement de voiries...) a été ainsi accompagnée par le service de l'eau, pour remplacer les réseaux qui devaient l'être.

Voici quelques opérations réalisées en 2023 :

Réhabilitation d'un réseau structurant de diamètre 500 rue Aristide Briand à Dunkerque grâce à une technique innovante, le chemisage d'une conduite d'eau potable

La conduite en fonte grise de diamètre 500 a été réhabilitée sur environ 600 mètres linéaires. La technique utilisée consiste à introduire une gaine polymérisée à l'intérieur de la conduite. Ce type de réhabilitation permet de limiter les coûts, la durée, les risques et les nuisances ainsi que l'impact carbone du chantier (moins d'utilisation d'engins et moins de déchets produits).

Les travaux ont débuté en septembre 2023 et se sont finalisés en décembre 2023.



Renouvellements de conduites de diamètre 160 – 125 et 63 boulevard Trystram à Leffrinckoucke

L'opération concernait le renouvellement du réseau d'eau potable en PE diamètre 160 sur 860 mètres, en PE diamètre 125 sur 80 mètres et en PE diamètre 63 sur 40 mètres y compris reprise de branchements sur le boulevard Trystram à Leffrinckoucke. Soit plus de 960 mètres renouvelés.

L'opération a débuté en mai 2023 et s'est finalisée en novembre 2023.

Renouvellement de conduite de diamètre 125 rue Léon Blum à Gravelines

L'opération concernait le renouvellement du réseau d'eau potable en PEHD diamètre 125 sur 371 mètres.

La particularité du chantier a été le remplacement de la conduite posée en encorbellement sur un ouvrage d'art.

L'opération s'est déroulée de janvier à mai 2023.

La communication sur les chantiers

Dans un souci de sécurité et afin de garantir une meilleure lisibilité des chantiers menés, le SED a développé une communication chantier dédiée.

Un panneau d'information reprenant les éléments principaux (rue, dates du chantier, entreprise qui réalise les travaux, arrêté de travaux) est présent sur chaque chantier, à l'entrée comme à la sortie de la zone en travaux.

Une communication plus spécifique est mise en place si la configuration invite à le faire, notamment sur les grands axes, les chantiers plus impactant ou en secteurs avec présence de commerces.

Dans le cadre de chantier relativement impactant pour les habitants, une plaquette informative est fournie à chaque riverain, quelques jours avant le début du chantier, permettant à tout un chacun d'avoir les informations essentielles sur l'impact réel du chantier sur leur vie courante. Le document distribué indique également les modalités de prise de contact avec les services du SED pour toute question spécifique.

Cette communication permet au SED de mener ses chantiers de façon sereine dans le respect des riverains concernés.

3. LES INTERVENTIONS D'ENTRETIEN

Le patrimoine du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois est particulièrement dense et complexe. Il fait l'objet de la part du SED et de son délégataire d'une attention particulière pour garantir à tout moment une desserte en eau qualitative et quantitative à l'ensemble des usagers.

Pour la partie réseau de distribution, en 2023 ce sont 26 940 interventions de tous types (entretien, maintenance, diagnostic, travaux neufs) qui ont été réalisées par le délégataire sur le réseau, sur les équipements, les branchements et les compteurs.

Parmi ces interventions, près de 223 ont concerné des réparations de fuite et de casses sur les canalisations, les branchements et les accessoires de réseaux. À chaque fois, consigne est donnée au délégataire d'organiser ces réparations de façon sécuritaire, et de veiller à impacter le moins possible la distribution de l'eau.

Concernant la recherche de fuites en 2023, ce sont près de 292 km de canalisations qui ont été inspectés par la technique de détection acoustique. Ces actions de recherche ont permis de détecter et de localiser 58 fuites sur les canalisations, les branchements ou encore les hydrants.

Afin de garantir la continuité du service, les équipes du délégataire sont susceptibles d'intervenir toute l'année 24h/24 sur le réseau de distribution et les équipements de production. En 2023, ce sont ainsi 269 interventions d'astreinte qui ont dû être menées sur le réseau (en hausse de 14,5% par rapport à 2022) et 59 interventions sur les équipements de production (hausse de 34,1 %).

La hausse des interventions d'astreinte sur les équipements de production est à corrélérer aux intempéries et conséquences de la pluviométrie de novembre et décembre 2023.

Toutes les interventions sont intégrées dans un logiciel de GMAO (Gestion et Maintenance Assistées par Ordinateur), permettant la programmation, le suivi, et la traçabilité de chaque intervention. Cette GMAO est partagée avec le SED, afin de répondre au mieux aux besoins des usagers de l'eau.



Retour sur une intervention d'urgence sur une adductrice

Le 7 juin, une avarie sur la canalisation majeure de transport de diamètre 700 située rue du Ranch à Eperlecques a provoqué des baisses de pression touchant 13 communes et près de 50 000 habitants du secteur ouest du Dunkerquois entre 7h15 & 9h30. Cette canalisation en fonte grise a été fragilisée par la présence de racines d'arbres. Cette avarie a entraîné la vidange brutale et

très rapide du réservoir d'Eperlecques, ce qui a fortement perturbé la distribution d'eau en pleine pointe de consommation du début de matinée. La cellule de crise a été activée avec les services de la Préfecture. L'identification puis l'isolation rapide de la fuite a permis de rétablir progressivement un service optimal à partir de 9h30.

4. LE DIAGNOSTIC DES RÉSEAUX ET L'INNOVATION

Afin d'exploiter au mieux, et d'anticiper les investissements, le SED met en œuvre une gestion patrimoniale ambitieuse et cohérente. Cette gestion se décline en plusieurs axes qui sont complémentaires.

Anticipant la réglementation « anti-endommagement des réseaux » qui oblige les exploitants de réseaux à posséder une cartographie de tous leurs réseaux en classe A (précision du positionnement avec maximum 50 cm d'incertitude), à échéance 2026 pour les réseaux en zone urbaine (la majorité des réseaux du SED), le SED a entrepris, depuis plusieurs années, le repérage et le référencement en classe A de tous ses réseaux structurants ($\varnothing > 400\text{mm}$), qui sont les plus sensibles à un endommagement par une entreprise tierce.

À Fin 2023, le géoréférencement des affleurants visibles a été réalisé ainsi que plus de 85,03 % des linéaires de canalisations de diamètres supérieurs à 400 ; les linéaires non géoréférencés sont dus aux limites des techniques de détection actuelle.

Le SED utilise également plusieurs techniques afin de diagnostiquer l'état de son patrimoine :

Ainsi deux nouvelles techniques innovantes seront testées.

- l'expérimentation d'un robot avec la société ACWA Robotics, solution innovante présentée en début de rapport
- le couplage du géo-radar et de capteurs acoustiques réalisé par notre prestataire Géopale

Sur ce volet, le SED poursuit ses engagements en intégrant un important volet innovation. Outre la solution innovante proposée par Acwa Robotics, le SED, accompagné de son délégataire, poursuivent les actions initiées en 2022 concernant l'utilisation des expertises combinées « SCANNER » et « ePulse » pour le diagnostic des réseaux de distribution. Ces deux expertises, décrites ci-après, permettent un diagnostic plus précis et plus fiable lorsqu'elles sont combinées et utilisées de façon complémentaire sur un même tronçon de conduite.

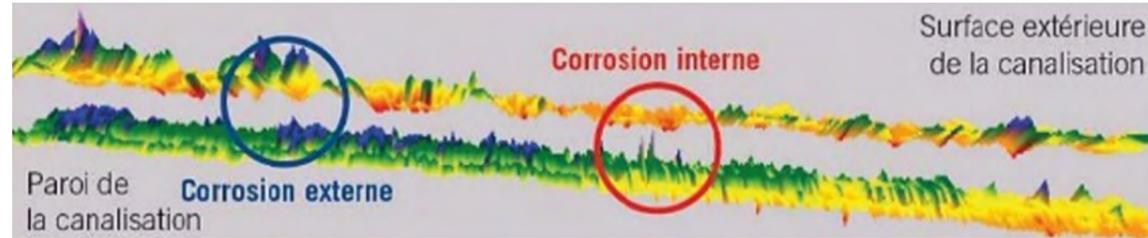
Les études menées, qui seront suivies d'expertise in-situ, concernent la conduite diamètre 500mm située à Dunkerque-Rosendaël desservant le secteur de Leffrinckoucke, ainsi que la conduite diamètre 400mm alimentant Zuydcoote.



Expertise SCANNER

La méthode « Scanner » permet de qualifier l'état structurel des conduites métalliques. Il s'agit d'une technique réalisée in situ, non destructive et sans arrêt d'eau. Cette technologie utilise la méthode des courants de Foucault, qui consiste à créer un flux magnétique dans la canalisation par l'intermédiaire d'un courant électrique. L'évolution de ce flux

magnétique est ensuite analysée sachant qu'une fissure ou un point de graphite crée une « réponse » différente détectée par l'appareil. La définition de l'état structurel s'appuie sur des mesures précises de la corrosion interne et externe des conduites. L'épaisseur résiduelle des parois permet de définir un niveau de dégradation et une projection de durée de vie.

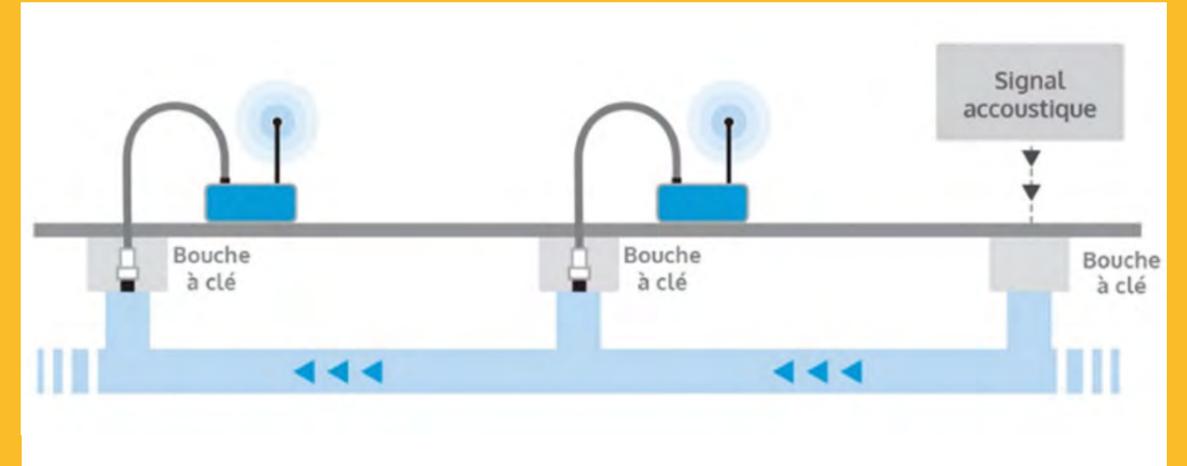


Expertise ePulse

Il s'agit d'une technique acoustique. Des capteurs sont installés à différents points de contact de la canalisation. Une onde sonore est ensuite générée et induite dans la conduite. Les capteurs acoustiques enregistrent le temps nécessaire à l'onde sonore pour se déplacer entre deux stations de détection. La vitesse à laquelle l'onde sonore se déplace est dictée par l'état de la paroi du tuyau. Lorsque l'onde sonore se déplace, elle pousse les molécules d'eau vers l'extérieur sur la paroi du tuyau. Cela génère un fléchissement microscopique sur la paroi du tuyau -

plus ce fléchissement est grand, plus le tuyau est faible. Grâce à cette méthode, ePulse® mesure la résistance réelle de la paroi de la conduite, ce qui constitue une mesure idéale de l'état réel des conduites.

La mesure qui sert de base à cette méthodologie repose sur des enregistrements acoustiques obtenus grâce à l'utilisation de corrélateurs haute résolution. La distance étant également un élément clé de la fiabilité des mesures, des odomètres ainsi que des GPS sont utilisés pour positionner et mesurer.



Perte d'épaisseur	Description	Code couleur	Description	
			Canalisation en béton	Canalisation en métal
Moins de 10%	Bon état	Vert	Niveaux mineurs de dégradation correspondant à des diminutions de rigidité.	Niveaux mineurs de corrosion uniforme ou certaines zones localisées avec corrosion
10% to 30%	Etat moyen	Jaune	Niveaux intermédiaires de dégradation correspondant à des diminutions de rigidité.	Niveaux intermédiaires de corrosion superficielle ou interne uniforme et / ou zones localisées de corrosion
Plus de 30%	Mauvais état	Rouge	Niveaux considérables de dégradation correspondant à des diminutions de rigidité.	Corrosion uniforme significative et / ou de nombreuses zones localisées de corrosion.

C

La Défense Extérieure Contre l'Incendie

Depuis juin 2018, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois assure la compétence DECI au bénéfice de 5 communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre : Bergues, Holque, Hoymille, Looberghe, Uxem.

Cette compétence a été élargie par l'intégration des communes de la CCPL : Boisdingham, Leulinghem, Zudausques, Quercamps, Quelmes et Acquin-Westbécourt en 2020.

Plus récemment, la Ville de Watten nous a notifié la délibération de son conseil Municipal du 12 décembre 2022 aux termes de laquelle elle a décidé d'adhérer à la compétence à la carte que nous proposons et donc de transférer la compétence « DECI » au Syndicat, à compter du 1^{er} avril 2023.

Témoignant ainsi de la confiance accordée par la commune de Watten au SED, celui-ci assure donc depuis le 1^{er} avril 2023, la compétence DECI pour le compte de la commune de Watten. Un arrêté préfectoral correspondant a été notifié au SED en ce sens.



commune de Watten

Le Syndicat est compétent pour assurer, en qualité de maître d'ouvrage, la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services incendie et de secours. Il est également chargé d'intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement.

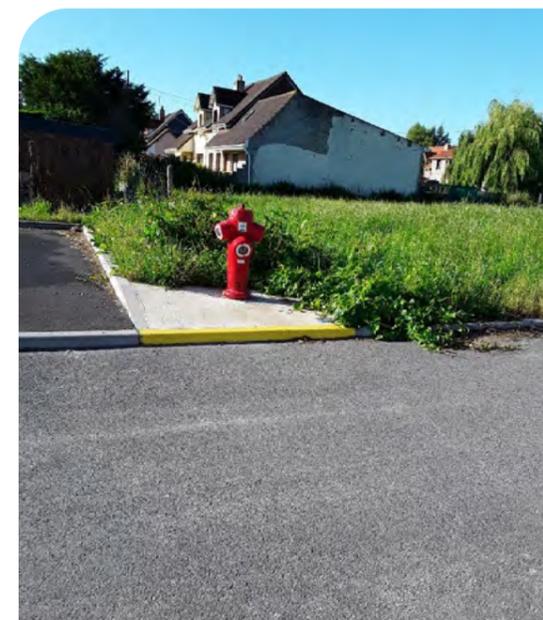
Dans ce cadre, le Syndicat assure l'identification, l'accessibilité, la signalisation et la numérotation des points d'eau incendie, ainsi qu'en amont de ceux-ci, la réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité ou le volume de leur approvisionnement.

Il réalise ou fait réaliser les opérations matérielles de contrôles techniques des points d'eau incendie ainsi que les opérations de maintenance et de renouvellement de l'ensemble des ouvrages contribuant à la mise en œuvre du service public « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Lors de la programmation des travaux sur réseaux, en étroite collaboration avec les communes membres, le Syndicat tient compte des besoins exprimés en matière d'amélioration ou d'extension de la couverture incendie en procédant éventuellement au renforcement de certaines canalisations et/ou à leur maillage lorsque l'intérêt est manifeste.

En 2023, le SED a réalisé les contrôles techniques des points d'eau incendie (PEI) des communes de Acquin-Westbécourt, Bergues, Hoymille, Holque, Looberghe, Uxem, et Quelmes. Au total, 117 hydrants ont ainsi été contrôlés afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

L'état général, l'étanchéité des dispositifs et les performances hydrauliques de chaque PEI sont contrôlés. Ces contrôles sont réalisés conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI).



Poteau d'incendie à Watten

Par ailleurs, en 2023 le SED a également réalisé des opérations de maintenance curative en procédant à :

- Deux remplacements de poteaux d'incendie rue de Millam à Watten
- Un remplacement de poteau d'incendie rue de la couronne de Bierne à Bergues
- Un remplacement et deux réparations de poteaux d'incendie route de Cassel à Looberghe
- Un remplacement de poteau d'incendie rue du stade à Hoymille
- Des travaux de mise en peinture et de marquage au sol à Watten
- Deux remplacements de poteaux d'incendie et des réparations sur des poteaux rue de Dunkerque et route de Bourbourg à Holque



D

Le déploiement de la télérelève

1. DE LA TÉLÉRELÈVE POUR TOUS LES ABONNÉS

Dès 2014, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a initié la mise en œuvre des technologies novatrices en termes de relève des compteurs. Ainsi, le service a déployé un système de télérelève des compteurs destiné aux usagers professionnels et aux bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (anciennement CMUc) dans le cadre du suivi des consommations de ces catégories d'usagers.

Lors du comité syndical du 14 octobre 2021, les élus ont souhaité étendre le bénéfice apporté par les équipements de télérelève et **apporter à la totalité des usagers cet outil novateur**, poursuivant ainsi l'inscription du territoire dans le développement de la ville intelligente. La ville intelligente utilise les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité des services urbains ou réduire leurs coûts. Cette disposition s'inscrit dans le dispositif « Ecogagnant » mis en place par la Communauté Urbaine de Dunkerque permettant d'apporter des services supplémentaires ou optimisés et du pouvoir d'achat aux usagers tout en favorisant l'adoption de comportements vertueux pour l'environnement et notamment la ressource en eau.

Ainsi, le déploiement des compteurs connectés à l'ensemble du territoire a été décidé et engagé en vue d'atteindre un taux de couverture de 100% fin d'année 2023 - début 2024.

Les modalités du déploiement des compteurs communicants auprès de l'ensemble des foyers sont définies dans le cadre d'un nouvel avenant au contrat de délégation de service public.

Une technologie novatrice qui va apporter de nombreux services nouveaux aux habitants de 29 communes du Syndicat :

- Plus besoin d'être présent pour la relève, le compteur intelligent envoie les données de consommation à un serveur informatique.
- Fin également des estimations : seul ce qui est consommé est facturé.
- Mais cette nouvelle technologie permet aussi d'offrir des services gratuits supplémentaires. L'alerte surconsommation va permettre à chacun de définir un seuil de consommation qu'il considérera adapté à son foyer. Si ce seuil est dépassé, l'utilisateur recevra un sms, un mail, un courrier... selon son choix afin d'être alerté et ainsi gérer au mieux sa consommation. Fin également des mauvaises surprises en cas de fuite : le système détecte les consommations anormales et avertit immédiatement l'utilisateur qui peut ainsi y remédier et éviter de subir une dérive de sa facturation.



Pour déployer ce nouveau service, il est nécessaire d'équiper chaque compteur d'eau, d'un émetteur (en cas de compteur trop ancien un ensemble émetteur/nouveau compteur est posé). Aucun danger pour la santé, cette technologie utilise des ondes radio de fréquence très faible et ne transmet que quatre informations par jour dans un délai d'une fraction de seconde.

Après chaque installation, dans un délai d'un mois maxi, l'utilisateur a accès aux nouveaux services offerts par la télérelève, lui permettant notamment de consulter et surveiller sa consommation, à son rythme et éviter les mauvaises surprises en cas de fuite.

Ce dispositif, pleinement intégré dans la démarche « éco-gagnant » portée par la Communauté Urbaine de Dunkerque, permet à chacun de disposer des informations indispensables à la gestion de ses consommations d'eau. Un outil de suivi qui encourage les comportements écoresponsables et ainsi contribue à la préservation de la ressource en eau sur le territoire.

2. L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU DÉPLOIEMENT

À fin 2023, **89 759 compteurs sont équipés de la télérelève soit plus de 90% du parc de compteurs actifs**. Afin de couvrir le territoire, 77 récepteurs radio ont été installés. Sur le territoire hors CCPL, il reste un peu plus de 11 000 compteurs. Il s'agit principalement de clients dont les compteurs sont inaccessibles et qui n'ont pas répondu aux sollicitations pour la prise de rendez-vous.

Aussi, en 2024, le déploiement se poursuivra sur les 6 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres : 6 récepteurs restent à poser et un peu plus de 1 000 compteurs restent à équiper.

3. LA REMONTÉE DES DONNÉES DE TÉLÉRELÈVE ET L'UTILISATION DE LA TÉLÉRELÈVE

Concernant les compteurs déjà installés, le taux moyen de remontée des données, sur 30 jours, atteint 94,10 %, ce qui permet à une grande majorité des usagers équipés de bénéficier au mieux des services associés à savoir les alarmes fuites et les informations de surconsommation.

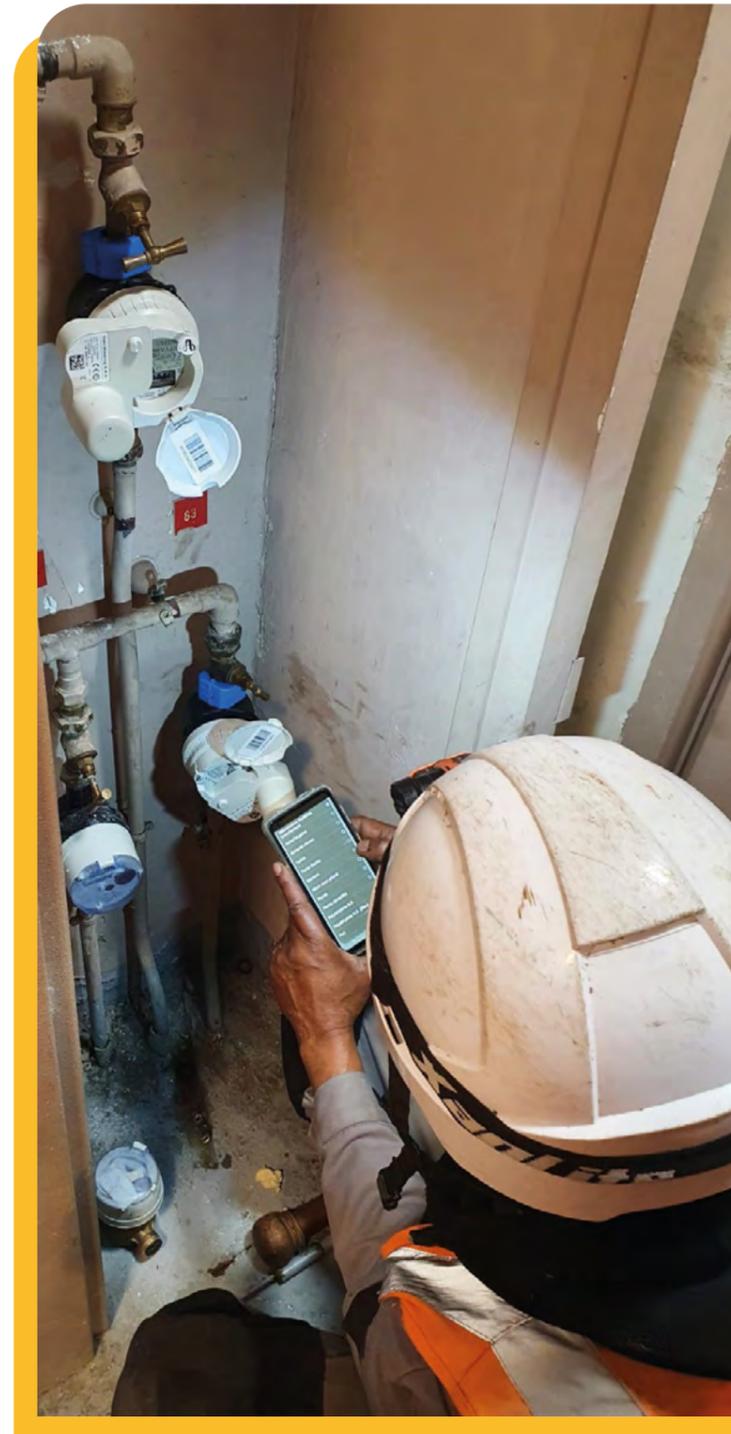
Il convient de noter que la pluviométrie exceptionnelle constatée depuis novembre 2023 et le niveau des nappes interfèrent sur la performance du service.

Un plan d'actions ciblé par commune est en cours pour améliorer la performance du service.

En 2023, suite aux informations remontées par la télérelève 9 165 clients distincts ont été alertés pour de la surconsommation et 4 438 pour une suspicion de fuite.

D'après les données, 72% des clients agissent sur la réparation suite à la 1ère alerte fuite ce qui est un très bon niveau d'implication, toutefois, il reste 3.7 % des clients, qui ne réagissent pas après la 2ème relance.

En 2024, une campagne de communication sera réalisée pour inciter les usagers à paramétrer leurs alertes sur l'agence en ligne.





VOTRE COMPTEUR D'EAU DEVIENT CONNECTÉ !

Parce que la maîtrise de votre budget eau est essentielle, l'Eau du Dunkerquois équipe votre compteur d'une nouvelle technologie pour vous permettre de mieux suivre votre consommation et être alerté en cas de dépassement.

Dès demain, plus de services à votre disposition



Être alerté par e-mail, SMS ou courrier en cas de fuite pour plus de sécurité.



Ne plus être dérangé par la relève de votre compteur pour plus de tranquillité.



Être facturé en fonction de vos consommations réelles et non estimées, pour plus de transparence.



Suivre votre consommation d'eau, en direct sur internet pour faire des économies.

Tout savoir sur l'installation

- 1 Vous serez individuellement averti par courrier de la date d'équipement de votre compteur. Si celui-ci est accessible, votre présence n'est pas indispensable. Dans le cas contraire, un rendez-vous sera fixé afin que vous puissiez nous donner accès à votre installation.
- 2 Une fois équipé, votre compteur transmet désormais votre consommation d'eau en temps réel. Ces données sont récupérées sur notre serveur informatique sécurisé.
- 3 Rendez-vous sur www.toutsurmoneau.fr pour profiter pleinement et gratuitement des nouveaux services !

J'en profite comment ?



Je crée mon compte en ligne

Je renseigne mon numéro de référence client et mon identifiant que je trouve en haut à droite de ma facture. Je crée mon mot de passe.



Je crée mes alertes personnalisées

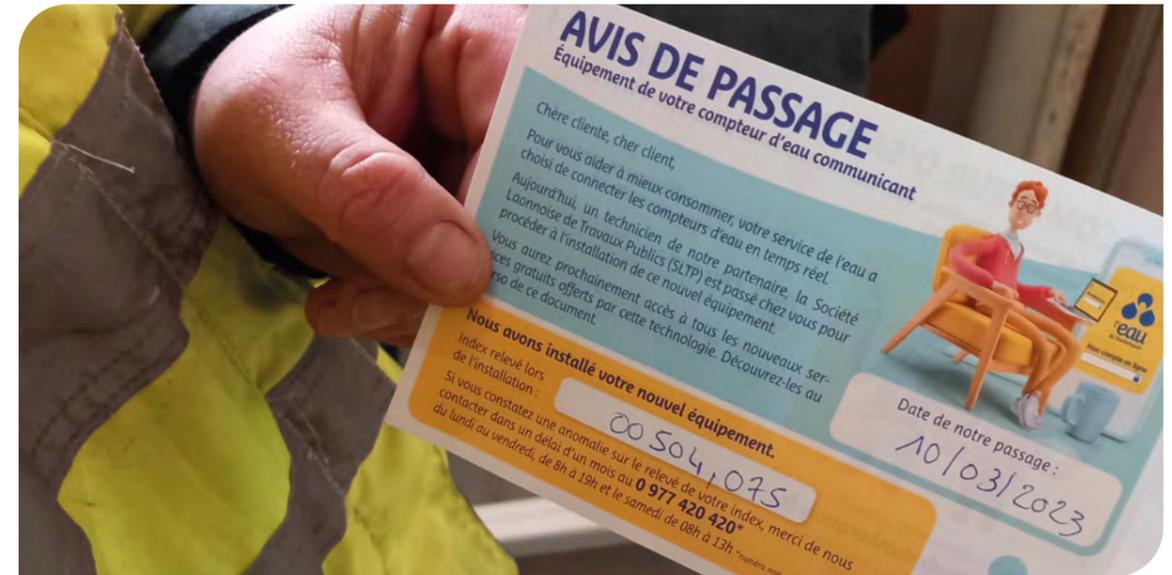
Je clique sur "tableau de bord" puis je clique sur "alerte fuite" et "alerte surconsommation" et je choisis la manière dont je veux être alerté (email ou sms)

**VOUS AVEZ
LE POUVOIR
DE FAIRE DES
ÉCONOMIES !**



UNE QUESTION ? UN RENSEIGNEMENT ?

Votre service de l'eau est à votre écoute du lundi au vendredi de 08h à 19h, et le samedi de 08h à 13h au **0 977 420 420*** appel non surtaxé



Désignation	Nombre de compteurs télérelèves	Performance Radio sur 30 jours
Ambouts-Cappel	914	72%
Bergues	1 803	96%
Bourbourg	2 896	84%
Bray-Dunes	2 851	89%
Cappelle-la-Grande	3 289	96%
Coudekerque-Branche	8 813	98%
Craywick	257	67%
Dunkerque	39 649	98%
Ghyvelde	1 354	78%
Grande-Synthe	8 100	91%
Grand-Fort-Philippe	2 307	98%
Gravelines	4 899	96%
Holque	226	100%
Hoymille	1 219	76%
Leffrinckoucke	1 641	93%
Looberghe	443	73%
Loon-Plage	2 516	88%
Saint-Georges-sur-l'Aa	89	83%
Spycker	660	40%
Téteghem	3 674	86%
Uxem	587	89%
Watten	981	76%
Zuydcoote	591	90%
TOTAL	89 759	95,38%



4 La tarification du service de l'eau potable

Sommaire

A ● La tarification éco-solaire du service de l'eau potable	72
1 Les ambitions du dispositif tarifaire.....	72
2 Présentation du dispositif	73
3 L'observatoire éco-solaire et les outils de suivi de la tarification éco solidaire	74
4 L'accompagnement des abonnés	74
B ● Les tarifs pratiqués de l'eau potable	75
1 Un prix de l'eau potable maîtrisé	75
2 Décomposition de la facture 85 m ³ par an	75

A

La tarification éco-solidaire du service de l'eau potable

1. LES AMBITIONS DU DISPOSITIF TARIFAIRE

Depuis le 1^{er} octobre 2012, le Syndicat a mis en place la tarification éco-solidaire du service de l'eau potable. Cette tarification poursuit une double vocation et s'inscrit dans un cahier des charges précis.

La première vocation de la tarification mise en place est d'ordre écologique. En cela, elle concerne l'ensemble des abonnés du service public de l'eau. En effet, l'enjeu premier de la tarification éco-solidaire est d'inciter les usagers à mieux consommer l'eau potable et à avoir une consommation raisonnable de l'eau.

La deuxième vocation de la tarification éco-solidaire de l'eau est d'appliquer le principe législatif d'accès à l'eau pour tous. Pour cela, la tarification éco-solidaire a établi un cadre à l'accès à l'eau essentielle en prenant en compte, de manière automatique et sans démarche pour l'utilisateur, le critère de la complémentaire santé solidaire (ex-couverture maladie universelle complémentaire). L'automatisation de ce dispositif utilisant un critère social a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Pour assurer la protection des données individuelles des personnes, le service de l'eau reçoit de la part de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et des caisses dépendant de régimes spéciaux, la liste des personnes éligibles à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) contenant comme unique information les nom, prénom et adresse des personnes concernées.

Une convention de confidentialité a été signée. Pour la mise à jour du fichier, tous les 6 mois, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie renvoie uniquement les mouvements d'entrée et sortie.

L'article 28 de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes (dite « loi Brottes ») a introduit, pour les collectivités qui le souhaitent, la possibilité d'une expérimentation en vue « de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau », dans les conditions prévues par l'article 72 de la Constitution portant sur la libre administration des collectivités.

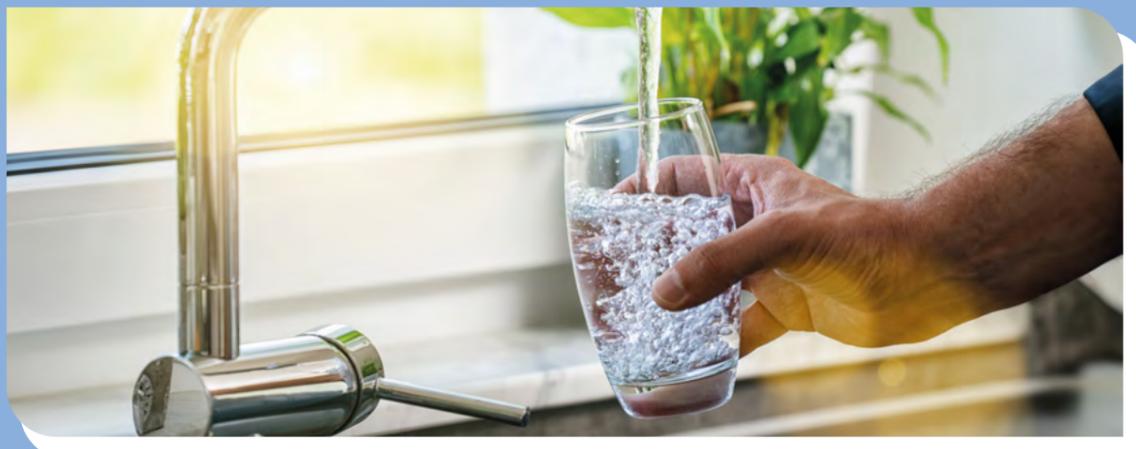
Le syndicat a donc été précurseur en la matière par la mise en œuvre de la TES dès 2012. Cette démarche innovante s'est ensuite intégrée dans ce dispositif gouvernemental d'expérimentation.

Suite à la loi de finances pour l'année 2019, le processus d'expérimentation a été prolongé jusqu'au 15 avril 2021 afin de garantir un meilleur accès au service de l'eau potable pour les plus démunis.

Faisant suite à cette expérimentation, la mesure 17 de la première séquence des Assises de l'eau a posé le principe d'une tarification sociale de l'eau pour toutes les collectivités volontaires.

Pour répondre à cet engagement, la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 a ouvert à toutes les collectivités de France la possibilité de mettre en place une tarification sociale ou toute autre mesure en faveur de l'accès à l'eau à travers son article 15.

Le SED poursuit son travail avec la Caisse d'Allocation Familiale afin d'obtenir par conventionnement les données relatives à la composition des foyers et ainsi pouvoir intégrer une modulation tarifaire qui permettra d'ajouter le volet « équité » au tarif de l'eau potable.



2. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le dispositif de tarification éco-solidaire de l'Eau du Dunkerquois va au-delà de la tarification progressive afin de répondre aux enjeux écologiques et solidaires.

Pour la tarification des usages personnels et domestiques de l'eau potable, deux critères ont été croisés :

- Le critère de la progressivité du prix de l'eau par un dispositif de tranches pour répondre au pan écologique du dispositif
- Le critère Complémentaire santé solidaire (CSS) pour le pan solidaire de la tarification.

L'abonnement à l'eau potable (= partie fixe), représente 14,3 % de la facture d'eau pour une consommation de 120 m³. Les modes de facturation sont semestriels ou mensuels sur choix exprès de l'utilisateur.



La première tranche tarifaire, dite de l'eau essentielle, concerne les consommations de 1 à 80 m³/an correspondant aux besoins vitaux en eau (besoins alimentaires et d'hygiène), avec un tarif préférentiel de 1,2912 € HT / m³ au 1^{er} janvier 2023 (hors tarif CSS).

Pour cette première tranche uniquement, un effort supplémentaire est donc apporté à destination des foyers éligibles à la CSS afin de garantir aux foyers les plus fragiles un prix abordable pour l'accès à l'eau. Le tarif alors appliqué est de 0,4952 € HT / m³ au 1^{er} janvier 2023.

Puis, une seconde tranche tarifaire dite de l'eau utile pour les consommations comprise entre le 81^e m³ et le 200^e m³ d'eau consommé et qui correspondent aux besoins de la vie courante des foyers (le tarif de cette tranche est de 2,3981 € HT / m³).

Enfin, une dernière tranche tarifaire dite l'eau de confort, pour les consommations dépassant les 200 m³/an. (le tarif de cette tranche est de 3,1842 € HT / m³).

À ce jour les usagers dits professionnels ne disposent pas d'un tarif progressif. Un tarif unique dédié aux usagers professionnels, les usagers disposant d'un numéro d'entreprise "SIRET", a été défini de manière médiane à hauteur de 1,6385 € HT/m³.

En 2023, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois compte 99 586 abonnés de l'eau potable dont 7 695 usagers non domestiques et environ 7 200 foyers qui bénéficient du pan social de la tarification pour l'eau essentielle parce qu'éligible à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

Pour ne pas aboutir à des situations déviantes de la vocation du dispositif tarifaire, c'est l'abonné lui-même (titulaire du contrat) qui doit être éligible à la CSS pour obtenir le tarif préférentiel de l'eau essentielle.

Pour accompagner les personnes en situation de précarité lorsqu'elles ne sont plus bénéficiaires de la CSS et donc ne sont plus éligibles au tarif préférentiel de l'eau essentielle, le dispositif prévoit que le tarif préférentiel lui reste appliqué jusqu'à la fin de la période de facturation suivant la période en cours.

3. ● L'OBSERVATOIRE ÉCO-SOLIDAIRE ET LES OUTILS DE SUIVI DE LA TARIFICATION ÉCO-SOLIDAIRE

Le dispositif de la tarification éco-solidaire (TES) s'appuie sur une culture de l'évaluation et, pour répondre à l'obligation de création d'un comité de pilotage tel que le sollicite la réglementation, un observatoire éco solidaire a été créé lors de la mise en place du dispositif TES.

Il associe les acteurs de l'eau et les représentants des associations et institutions : bailleurs, associations à caractère social et environnemental, Conseil Départemental, CPAM, CAF, Agence de l'eau, Comité National de l'eau, représentants du Syndicat, CCAS, délégué du service de l'eau, ANSA.

Il a pour vocation d'évaluer l'impact du dispositif sur les consommations et propose en conséquence des pistes d'amélioration.

Pour ce faire, il s'appuie sur trois outils :

- Un sondage mené chaque année auprès des usagers.
- Des groupes de travail réunissant des habitants pour l'évaluation qualitative du dispositif et le déploiement des éco-gestes ;
- Les analyses des factures de tous les abonnés.

Il ressort du suivi réalisé que la TES tient globalement l'objectif « écologique » de baisse de la consommation.

En 2023, 72,1 % des foyers se situent dans la 1^{re} tranche tarifaire, 25,4 % en tranche n° 2, 2,6 % en tranche n°3.

La consommation annuelle moyenne est de 109,95 m³ / an / abonné (tout type), mais de 67,21 m³ / an / abonné domestique.

Il a pu être constaté une diminution de 2,1% des volumes prélevés au milieu.

Des pistes d'améliorations sont identifiées dans le cadre du suivi de la TES.

Lors de la mise en place du dispositif de tarification Eco Solidaire, il n'a pas été possible de retenir le nombre de personnes composant le foyer en tant que critère de définition tarifaire automatique, faute d'accord de la part des organismes maîtrisant cette donnée.

Ainsi, pour les familles nombreuses, qui échappent au système automatique, une solution palliative a été mise en place. Un chèque « Eau » permettait de compenser la proportionnalité de la facturation par tranches pour les foyers à compter de la 6^e personne. Ce système de soutien

s'est avéré inefficace avec une très faible proportion de familles sollicitant cette réduction de la facture d'eau en fonction de la taille du foyer.

En effet, pour les familles nombreuses composées de plus de 5 personnes, le service de l'Eau du Dunkerquois attendait 1 800 demandes de chèques Eau. Après la mise en œuvre de la tarification, seules 40 demandes complémentaires par an en moyenne ont été comptabilisées, soit un peu plus de 2 % des attentes.

Le système déclaratif n'étant pas approprié, le Syndicat a réengagé la démarche de recherche de partenariat avec les organismes maîtrisant la donnée de la composition familiale, à la suite des évolutions obtenues dans le cadre de la loi Brottes et du groupe de travail de la DGALN (Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature) auquel il a largement contribué. Cette prise en compte de la composition familiale pourrait dès lors s'inscrire dans le cadre d'une modulation de la tarification de l'eau souhaité par les élus du territoire.

4. ● L'ACCOMPAGNEMENT DES ABONNÉS

Il est essentiel d'accompagner les usagers dans la maîtrise des consommations, pour susciter leur adhésion vers plus de sobriété.

Le site internet de l'Eau du Dunkerquois (leaududunkerquois.fr) dispose d'un simulateur de facture selon les niveaux de consommation des usagers.

De même, diverses actions de sensibilisation des usagers relatives aux éco gestes sont menés tout au long de l'année pour favoriser les messages de consommation raisonnée de l'eau potable.

Par ailleurs, les élus du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois ont décidé d'équiper l'ensemble des abonnés d'un système de télérelève. Ainsi 89 759 compteurs intelligents ont été installés à fin décembre 2023 dont 77 403 compteurs déployés depuis avril 2022 soit plus de 90% du parc de compteurs actifs équipés.

La télérelève des compteurs permet au client :

- D'être alerté par e-mail, SMS ou courrier en cas de fuite ou de surconsommation,
- De suivre les consommations d'eau en direct sur internet pour faire des économies,
- D'être facturé en fonction des consommations réelles et non estimées, pour plus de transparence.

B ● Les tarifs pratiqués de l'eau potable

1. ● UN PRIX DE L'EAU POTABLE MAÎTRISÉ

La mise en place de la tarification éco solidaire a bien produit les effets escomptés aboutissant, au fil des ans, à une diminution régulière de la consommation des usagers de l'eau. L'analyse de la facture est basée sur une moyenne de consommation en eau potable normée au niveau du bassin Artois Picardie, celle-ci est définie à 85 m³/an.

2. ● DÉCOMPOSITION DE LA FACTURE 85M³ PAR AN

Les règles spécifiques de l'arrondi établies par le ministère des Finances autorisent, pour les valeurs intermédiaires, des valeurs à 4 chiffres après la virgule. Les tarifs apparaissent donc avec 4 chiffres après la virgule sur les factures. Dans les études comparatives, on se contentera de 2 décimales après la virgule ce qui correspond à l'usage courant. Les tarifs des organismes publics (Agence de l'Eau et Voies Navigables de France) varient chaque année suivant des critères qui leur sont propres.

Pour l'Agence de l'eau, les 2 redevances prises en compte sont les suivantes :

- **Redevance préservation de la ressource** : elle concerne la répercussion auprès des abonnés du service d'eau potable de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau acquittée par les exploitants de stations de pompage auprès des agences de l'eau. Elle est assise sur le volume d'eau vendu.
- **Redevance lutte contre la pollution** : elle correspond à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique (selon les termes de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques dite loi LEMA). Elle est perçue auprès de tous les abonnés au service d'eau potable ou disposant d'un forage pour leur alimentation en eau dont les activités impliquent des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations à des fins domestiques. Elle est assise sur le volume d'eau vendu.

La Taxe hydraulique VNF est perçue au profit de l'établissement public Voies Navigables de France. La valeur de cette redevance, décidée au niveau national, est impactée par le rendement du réseau. Il s'agit de la répercussion, sur la facture d'eau, de la taxe hydraulique due à VNF par les collectivités qui prélèvent et/ou rejettent de l'eau dans les cours d'eau gérés par VNF. Elle sert à financer l'entretien du réseau navigable français de VNF.

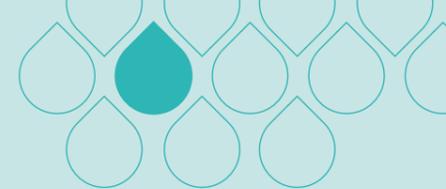
NB. La redevance modernisation des réseaux qui figure sur les factures d'eau adressées aux abonnés, n'est pas prise en compte dans cette simulation, relative uniquement à la partie EAU POTABLE car elle concerne la redevance d'assainissement. Dont le taux de TVA est d'ailleurs de 7 % au lieu de 5,5 %.

DÉTAIL D'UNE FACTURE 85 M³/AN AUX 1^{ER} JANVIER 2022 ET 2023

	2022	2023
Délégué - Part Fixe (€ HT)	23,00	24,98
Délégué - Part variable (€ HT)	71,63	97,00
Syndicat - Part variable (€ HT)	11,95	18,28
Taxe hydraulique VNF (€ HT)	0,98	0,98
Agence de l'eau Préservation Ressource (€ HT)	6,12	6,12
Agence de l'eau Lutte contre la pollution (€ HT)	29,75	27,20
TVA	7,90	9,61
Total TTC	151,33	184,17
Total TTC ramené au m³	1,78	2,16
Part HT eau potable ramenée au m ³	1,25	1,65
Part Taxes et redevances affectés à l'eau potable (TVA, AEAP, VNF) ramenées au m ³	0,53	0,51

Pour information, le prix moyen TTC du m³ pour une facture de 120 m³ est de 287,61 € en 2023.

La répartition de la redevance eau potable entre le Syndicat et le délégué SUEZ Eau France est la suivante :



Sommaire

A ● Le budget du syndicat.....	80
1 Budget de l'année 2023	80
2 Évolution budgétaire de 2022 à 2023 (comptes administratifs).....	81
B ● Les investissements du syndicat	82
C ● L'état de la dette	83
D ● Qualité comptable	83
E ● Les comptes de la délégation : le compte annuel de résultat de l'exploitation.....	84

5 Les indicateurs financiers

A • Le budget du syndicat

1. • BUDGET DE L'ANNÉE 2023

Le budget annexe Eau Potable et Eau Industrielle du syndicat décrit en section d'exploitation :

- les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services généraux et à la marche de l'établissement ;
- les intérêts de la dette contractée ;
- les services et les études confiés à des tiers ;
- les ressources procurées par l'usager et reversées par le délégataire de chacun des services, ces ressources sont affectées principalement au financement des investissements.

Les caractéristiques principales de l'exercice budgétaire 2023 pour le budget eau potable/eau industrielle) sont les suivantes (montants HT) :

Recette réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent à 5 326 451 €.

Le produit de l'activité du service : Les trois postes de redevances (eau potable + eau industrielle et ventes à des tiers) s'établissent à 4 806 204 €, il s'agit essentiellement des recettes perçues auprès des usagers, sur la base de leur consommation en eau.

Le poste « autres produits de gestion courante » comptabilise, outre les produits du domaine, les remboursements imposés au délégataire par les contrats. L'exercice 2023 comptabilise 542 230 €.

Le poste de subventions d'exploitation s'élève à 4 200 €.

Le poste de produits exceptionnels s'élève à 2 500 €.

Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 2 108 688 €.

Le montant des dépenses de gestion courante s'établit à 1 638 399 €.

- dont le poste charges de personnel, pour 703 020 €.
- dont les charges à caractère général pour 935 379 €.

Ce dernier poste regroupe notamment :

- des charges inhérentes au fonctionnement des équipements : frais énergie, honoraires, frais de communication, partenariats : 295 537 €
- la refacturation au Budget Principal des charges de structure (197 712 € pour prestations de services, entretien, locations, assurances, fournitures, etc...)
- les impôts, taxes et redevances : 442 130 €.

Le poste charges financières comprend le remboursement des intérêts des emprunts contractés par le SED, il s'élève à 419 276 €.

Le poste charges exceptionnelles est de 51 013 €.

Recettes d'investissement

Pour assurer la couverture de ses dépenses d'investissement, en plus de la dotation aux amortissements, le Syndicat perçoit des subventions d'investissement et utilise ses fonds propres de l'exercice (autofinancement) prélevé sur ses réserves. Il peut le cas échéant recourir à l'emprunt. Le Syndicat a réalisé un emprunt en 2023 de 10 700 000 € afin de porter la réalisation des projets majeurs que sont la mise en œuvre d'une unité d'adoucissement collectif de l'eau potable et le déploiement généralisé des compteurs connectés pour la totalité des abonnés.

Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent, hors restes à réaliser, à 18 414 035 €.

Le niveau des dépenses d'investissement en 2023 est tout à fait exceptionnel puisque le Syndicat a financé durant cet exercice la réalisation de l'unité d'adoucissement de l'eau potable (décarbonation de l'eau) au bénéfice de l'ensemble des usagers du territoire, et le déploiement pour tous les abonnés de compteurs d'eau connectés (système de télérelève).

Dans le cadre de ses opérations « habituelles », le compte de travaux (extension, renouvellement et grosses réparations des réseaux et bâtiments d'exploitation) s'établit en 2023, hors restes à réaliser, à 5 263 563 € dont :

- Eau potable : 2 037 518 €
- Eau industrielle : 3 226 045 €



2. • ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE DE 2022 À 2023 (COMPTES ADMINISTRATIFS)

DÉPENSES D'EXPLOITATION		
Poste	2023	2022
Charges à caractère général dont impôts et taxes	935 379 442 130	933 970 445 442
Charges de personnel	703 020	718 904
Autres charges de gestion courante		1 005
Charges financières	419 276	103 222
Charges exceptionnelles	51 013	58 188
Dotation aux amortissements et aux provisions	2 359 980	2 359 980
TOTAL	4 468 668	4 175 270

RECETTES D'EXPLOITATION		
Poste	2023	2022
Recettes de gestion courante	5 352 633	5 244 611
• dont Redevance Eau Potable	2 309 455	1 994 864
• dont Redevance Eau Industrielle	2 392 691	2 313 889
• dont Vente d'Eau Potable en gros	101 200	216 919
• dont remboursement de frais	2 857	1 056
• dont Subventions d'exploitation	4 200	185 564
• dont autres produits de gestion courante	542 230	532 319
Produits financiers	0,00	0,00
Produits exceptionnels	2 500	81 841
Recettes d'ordre d'exploitation	8 210	8210
TOTAL	5 363 343	5 334 662

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors RAR)		
Poste	2023	2022
Dépenses d'équipement	17 934 318	3 981 909
• dont travaux neufs et réparations	5 263 563	3 823 963
• dont travaux neufs Eau Potable	2 036 693	3 682 066
• dont travaux neufs Eau Industrielle	3 226 045	116 420
• dont autre	825	25 478
Dépenses financières	479 716	1 517 288
• dont subventions d'investissement	0,00	0,00
• dont emprunt et dette	472 896	110 788
• dont autres dépenses financières	0,00	0,00
• dont créances sur personnes de droit privé	6 820	1 406 500
Dépenses d'ordre d'investissement	8 210	8 210
TOTAL	18 422 245	5 507 408

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Poste	2023	2022
Recettes d'équipement	10 810 665	5 008 100
• dont subventions d'investissement	101 066	794 026
• dont emprunts et dettes	10 700 000	4 100 000
• dont immobilisations	9 600	114 074
Recettes financières	3 028 530	1 479 765
• dont réserves	1 622 030	1 479 765
• dont autres immobilisations financières (Remboursement TVA travaux)	1 406 500	0,00
Recettes d'opérations pour compte de tiers	44 931	0,00
Recettes d'ordre d'investissements	2 359 980	2 359 980
• dont TVA (MO)	0,00	0,00
• dont amortissements	2 359 980	2 359 980
TOTAL	16 244 106	8 847 845

B • Les investissements du Syndicat

Les investissements de 2019 à 2023, pour le réseau d'eau potable, s'élèvent à :

INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS EN EUROS HT	
Période	Investissements réalisés en Millions d'€
2019	5,05
2020	3,75
2021	3,53
2022	3,71
2023	2,04



C • État de la dette du SED

La capacité de désendettement, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Pour le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, la durée d'extinction de la dette est d'environ 5 ans, l'encours au 31 décembre 2023 est de 16 113 843 €.

En 2023, le Syndicat a contracté un nouvel emprunt de 10 700 000€, afin d'assurer le financement du déploiement des compteurs connectés (système de télérelève) et la construction d'une unité d'adoucissement de l'eau potable (décarbonatation de l'eau).

D • Qualité comptable

Le Service de gestion comptable de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), c'est-à-dire le comptable public, a mis en place un contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD) qui repose sur des contrôles ciblés et organisés de notre activité d'ordonnateur.

Pour l'année 2023, la restitution du CHD fait apparaître des résultats qui témoignent de l'efficacité des procédures internes du Syndicat :

- Erreurs représentant 5 % des mandatements totaux du budget et un enjeu financier de 2,65 %.
- Délai global de paiement de 28,5 jours (délai réglementaire 30 jours). En moyenne, les factures sont totalement traitées par le Syndicat en 20,6 jours avant prise en charge par le comptable public.

Ces bons résultats permettent des paiements plus rapides au profit de la trésorerie de nos prestataires, ainsi qu'une bonne exécution budgétaire.



E • Les comptes de la délégation : le compte annuel de résultat de l'exploitation

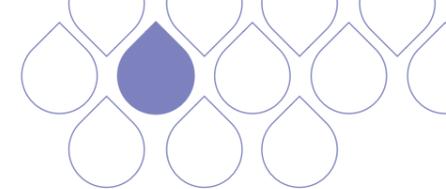
Les données sont extraites du Compte Rendu Financier 2023 remis par le délégataire au Syndicat. Au titre de la transparence économique, un compte d'exploitation réalisé est édité chaque année. Il permet d'identifier les évolutions entre ce qui a été contractualisé et le réalisé annuel, ce qui tend à assoir la maîtrise financière de l'exploitation du service. L'exercice 2023 constitue la sixième année d'exploitation du nouveau contrat d'affermage conclu avec le délégataire retenu, la Société SUEZ Eau France.

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023
(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

En Euros	2022	2023	Ecart en %
PRODUITS	22 143 144	25 490 654	15,1 %
Exploitation du service	14 458 063	17 349 880	
Collectivités et autres organismes publics	6 242 518	6 218 416	
Travaux attribués à titre exclusif	641 660	624 044	
Produits accessoires	800 902	1 298 314	
CHARGES	21 681 170	24 029 453	10,8 %
Personnel	4 737 132	5 121 020	
Énergie électrique	614 949	1 100 798	
Achats d'eau	2 595	5 724	
Produits de traitement	33 858	70 764	
Analyses	29 503	46 008	
Sous-traitance, matières et fournitures	1 734 812	2 149 518	
Impôts locaux et taxes	152 500	135 331	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	2 477 759	2 861 552	
• télécommunication, postes et télégestion	175 368	180 744	
• engins et véhicules	340 511	360 116	
• informatique	1 041 840	1 271 297	
• assurances	90 437	153 619	
• locaux	251 600	306 800	
Contribution des services centraux et recherche	524 721	635 984	
Collectivités et autres organismes publics	6 242 518	6 218 416	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	1 110 102	1 292 717	
• programme contractuel	1 439 973	1 557 904	
• fonds contractuel	912 106	1 049 767	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	1 236 548	1 223 135	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	130 392	109 291	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	301 704	443 472	
Rémunération du besoin en fonds de roulement		8 053	
Résultat avant impôt	461 974	1 461 201	216,3 %
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)			
RESULTATS	346 481	1 095 091	216,3 %
Conforme à la circulation FF2E du 31 janvier 2006			

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006





6

La gestion durable du service de l'Eau du Dunkerquois

A ● Gestion différenciée et biodiversité sur les sites du service 87

B ● Les actions du Syndicat en faveur du développement durable..... 92

A ● Gestion différenciée et biodiversité sur les sites du service

● INVENTAIRE BIODIVERSITÉ ET GESTION DES SITES

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois s'engage pour la préservation et le développement de la biodiversité sur ses sites. Cet intérêt s'est exprimé à travers de multiples exemples, tels que la signature en 2013 d'une charte d'entretien des espaces verts avec l'Agence de l'Eau instaurant des pratiques vertueuses, sans phytosanitaire, ou plus récemment l'obtention d'un soutien financier pour la réhabilitation écologique du bassin de Langlebert.

Ainsi, la recherche de techniques de gestion alternatives a conduit à :

- la suppression totale de l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- l'adaptation des rythmes de fauche des espaces verts, favorisant la reproduction des espèces et la préservation de zones-refuges ;
- la mise en place d'éco pâturage en remplacement de la fauche mécanique, à l'aide de moutons de races menacées de disparition à Moulle (hors périmètre de protection immédiat) et sur le réservoir de Guilleménot.



Éco-pâturage sur la parcelle Langlebert à Moulle.

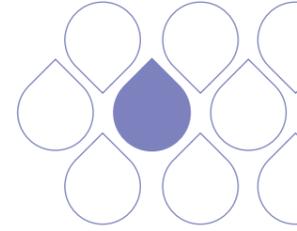
Des aménagements écologiques sont par ailleurs réalisés sur les principaux sites, en fonction de leurs enjeux environnementaux, identifiés :

- Mise en place de zones-refuges pour les insectes et petits animaux : tas de bois, zone de compostage, plaques à reptiles... ;
- Installation de ruches ;
- Remplacement progressif des végétaux de très faible intérêt écologique, par des espèces locales.

Dans le cadre de son partenariat avec le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Flandres-Maritime, des inventaires faunistiques et floristiques sont réalisés chaque année.

Pour l'année 2023, les sites suivants ont été inventoriés :

- La Station d'épuration d'Acquin,
- La Parcelle AE56,
- Le Réservoir d'Eperlecques,
- La Parcelle Langlebert,
- Le Château d'eau de Leffrinckoucke,
- Le Réservoir de Leulinghem,
- La Station de phyto-épuration de Leulinghem,
- Le Réservoir de Norbécourt,
- Le Réservoir de Quercamps,
- Le réservoir de Watten,
- Le Réservoir de Zudausques,
- Le Château d'eau de Zuydcoote.



Les sites inventoriés en 2023 sont variés, mais deux grandes typologies peuvent être distinguées :

- Les sites littoraux, sur sols sableux (ou du moins pauvres en matière nutritive) – Zuydcoote, Leffrinckoucke, les sites Dunkerquois, Gravelines ;
- Les sites de l'intérieur des terres, sur sols argileux.

Au niveau des sites proches du littoral, la biodiversité est caractéristique du territoire. À l'intérieur des terres, les sites sont souvent des oasis au cœur d'un « désert agricole ».

La diversité de milieux, la richesse écologique des alentours ou encore des actions de gestion adaptées font des sites de Houle-Moulle des hauts-lieux de biodiversité.



Illustration d'une *Ophrys Abeille*, espèce régulièrement observée sur les sites du SED.



Triton crêté, espèce emblématique du bassin du Brouay à Moulle.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE GÉNIE ÉCOLOGIQUE DU BASSIN DE LANGLEBERT

Le site du bassin du Langlebert, localisé sur la commune de Moulle, représente environ 4 hectares. Ancien lieu d'alimentation artificielle de la nappe par infiltration, le bassin de Langlebert est inutilisé depuis de nombreuses années. Laissé à l'état naturel, ce site constituait un espace propice à l'accueil de la biodiversité. Cependant, quelques aménagements étaient nécessaires pour améliorer grandement ce potentiel. En particulier, un des facteurs limitant le développement de la biodiversité sur ce site était la présence d'une arrivée d'eaux de ruissellement, non traitée de la commune. Ces eaux, chargées en matières en suspension, macro-déchets et divers polluants potentiels, nuisaient à la qualité de l'eau contenue dans le bassin, et donc à l'accueil d'espèces végétales et animales sensibles à ces pollutions.

De plus, ce bassin étant situé en limite de Périmètre de Protection Immédiat des forages de l'usine de Moulle, les eaux qui s'y infiltrent sont très facilement captées par les forages. Une pollution de surface intervenant sur la commune aurait pu ainsi atteindre les forages par ce biais. L'amélioration de la qualité de l'eau du bassin, par des aménagements naturels permettant de mieux maîtriser l'apport en eau de ruissellement, a permis à la fois de développer le potentiel d'accueil de la biodiversité et de participer à la protection de la ressource en eau potable exploitée à proximité.

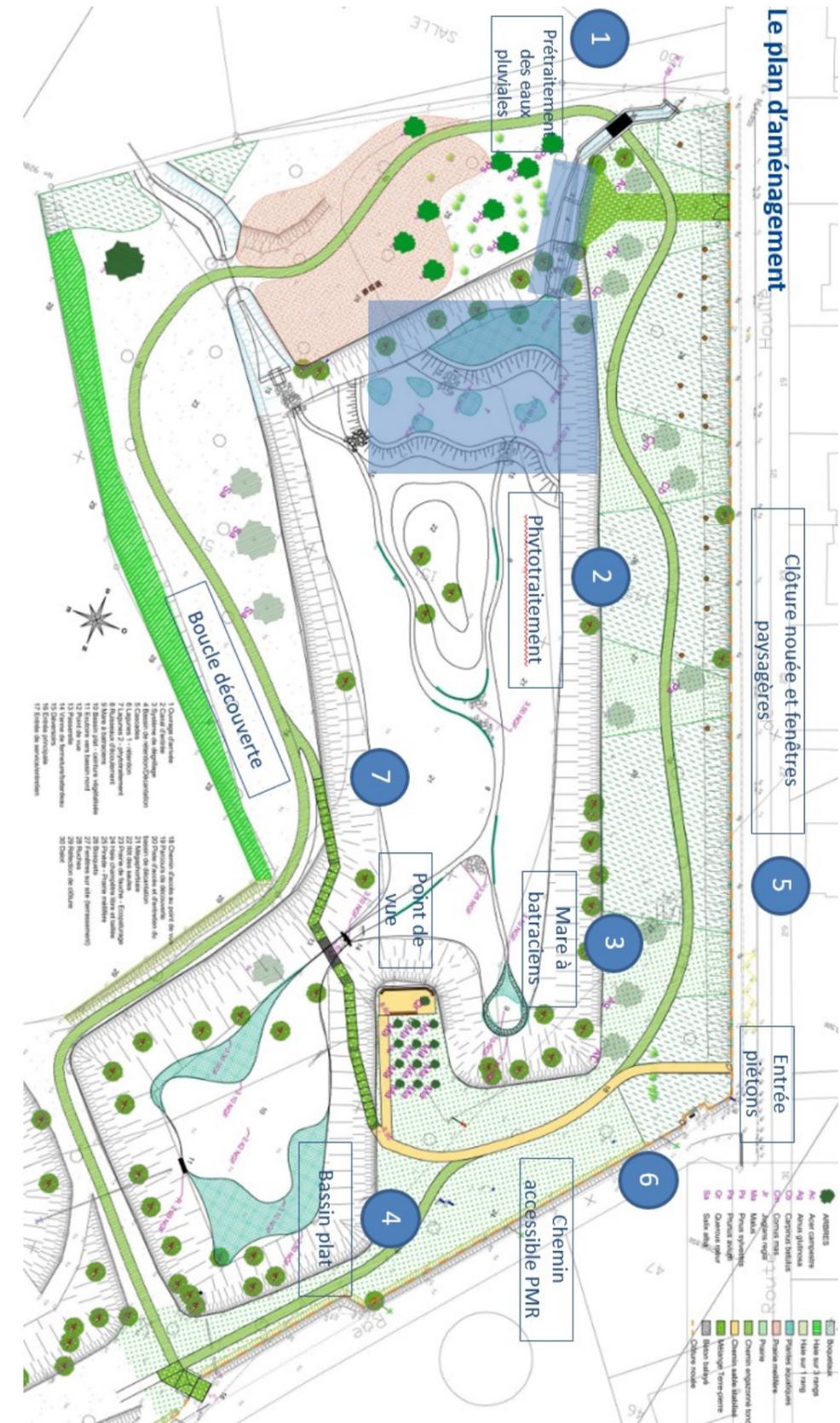
Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a candidaté à l'appel à projet porté par l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour le développement de la biodiversité. Le projet du Syndicat a été retenu et a obtenu un soutien de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à hauteur 70% des l'ensemble des coûts d'aménagement programmés.

Cette opération, soumise à déclaration auprès des services instructeurs de l'état (la DDTM), a fait l'objet d'un dépôt de dossier loi sur l'eau. Fin 2020, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a obtenu l'autorisation environnementale de réaliser les travaux. Les travaux ont débuté en janvier 2022 par les travaux forestiers. Pour réduire le plus possible l'impact sur la faune en général, les travaux ont été réalisés en dehors des périodes de reproduction des oiseaux, des odonates et des amphibiens (soit de début mars à fin août).

Les travaux ont ainsi repris en septembre jusqu'en décembre 2022. Les principaux terrassements et ouvrages hydrauliques ont pu être réalisés. Les aménagements paysagers (plantations et cheminements) ont été réalisés début 2023.

En synthèse, les objectifs du projet étaient :

- Protéger la ressource en eau
- Développer la biodiversité
- Sensibiliser la population à la protection de l'environnement



Bassin plat après terrassement sur les berges

Pour répondre à ces objectifs, les aménagements suivants ont été réalisés :

1. ● L'ARRIVÉE DES EAUX PLUVIALES :

Afin de maîtriser et de traiter le flux d'eau de ruissellement, les aménagements suivants ont été réalisés :

- Restauration de l'exutoire d'arrivée et confortement/renforcement du chenal d'écoulement,
- Mise en place d'un système de dégrillage, afin de retenir les déchets,
- Construction d'un bassin de rétention-décantation,
- Création d'une cascade de liaison entre le bassin de décantation et la lagune n°1,
- Création de la lagune n°1 de rétention et filtration, Création de la lagune n°2 de phyto-traitement.



2. ● LA CRÉATION DES BASSINS DE PHYTOTRAITEMENT :

Création de la lagune n°1 de rétention et filtration :

Ce bassin végétalisé, de 220 m², permet le traitement des eaux du bassin de décantation. Le fond du bassin est imperméabilisé. Cette lagune est constituée comme un filtre planté vertical de roseaux. Le principe de fonctionnement repose sur une filtration mécanique et une dégradation aérobie biologique de la phase dissoute par les bactéries fixées sur les matériaux granulaires.

Création de la lagune n°2 de phyto-traitement :

- Ce bassin végétalisé, de 500 m², est la continuité du traitement des eaux arrivant du bassin précédent.
- Ce bassin est également planté de roseaux mais d'autres essences viennent complétées, telles que des massettes, des scirpes des marais, des joncs nains, de la menthe aquatique, des iris des marais. L'eau en excès sort du bassin par surverse dans un petit chenal qui alimente une mare à batraciens et le bassin plat.



Figure 4 vue des bassins de phytotraitement

3. ● CRÉATION DES CHENAUX D'ÉCOULEMENT ET D'UNE MARE À BATRACIENS :

Des chenaux d'écoulement ont été créés pour rejoindre le bassin plat et la mare à batraciens.

Dans l'espace nord, une mare à batraciens a été conçue. Ce bassin de 53 m² et d'une profondeur maximale de 1 m est étanchéifié afin de garantir une réserve d'eau pour ces espèces. Les berges ont été plantées d'hélophytes tels que roseaux, papyrus, joncs, menthe aquatique ou encore iris des marais.



Figure 5 Le bassin plat

4. ● REPROFILAGE DU BASSIN PLAT :

Le bassin plat, de 1 307 m² a fait l'objet de reprises de talus, d'évacuation des arbres tombés, d'éclaircissement dans les massifs et de création de banquettes végétalisées.

Quelques plantations de roseaux, scirpe de marais, jonc nain ou encore menthe aquatique, iris des marais ont été mis en place.

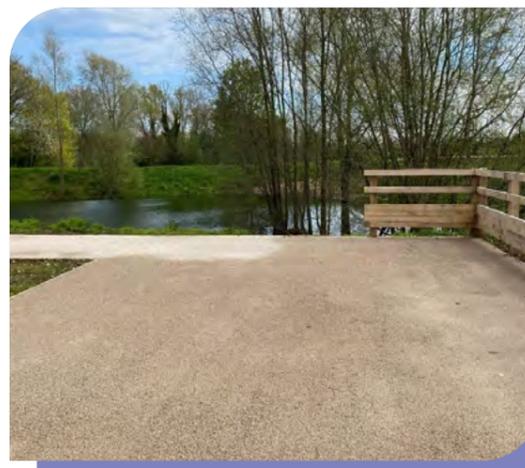
5. ● AMÉNAGEMENT CÔTÉ ROUTE DE HOULLE

L'alignement de grands conifères qui formait un écran opaque et obstruait les vues depuis la rue a été retiré. Seul, un petit groupe de thuyas côté nord a été maintenu pour conserver l'accueil de certaines espèces d'oiseaux. Les clôtures grillagées et les poteaux béton le long de la route de Houlle et de la rue des Silos, ont été remplacées par des clôtures grillagées type prairie (« ursus ») et des poteaux en châtaignier, affirmant ainsi le caractère naturel du site. Une haie champêtre a été plantée de manière discontinue afin de créer des fenêtres paysagères depuis la route de Houlle. Diverses espèces d'arbres ont été plantées (aulnes, chêne, merisier, etc.), Aussi, un nouvel accès depuis la route de Houlle, constituant une entrée de service pour l'entretien du bassin de rétention/décantation a été créé.



6. ● AMÉNAGEMENT DU BELVÉDÈRE DU SITE

Le belvédère naturel du site a été aménagé afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ce lieu donne une perspective sur l'ensemble du site. L'accès à ce point de vue, se fait par l'entrée piéton, créée, côté route de Houlle et par le cheminement en sable stabilisé. À proximité de ce belvédère des arbres fruitiers d'essences locales ont été plantés, pour former une prairie-verger. Une liaison entre les deux bassins a été créée, un ponton en bois permet de franchir le chenal d'écoulement. Cette liaison permet d'assurer une boucle de promenade depuis le belvédère et de mettre en valeur le site.



Le site a été inauguré en juillet 2023. Cet événement fût la concrétisation d'un important projet d'aménagement environnemental porté par le Syndicat de l'eau du Dunkerquois permettant de répondre aux enjeux de préservation de l'aire de captage et de développement de la biodiversité. En 2024, des panneaux pédagogiques seront installés pour compléter la boucle de promenade et permettre une acculturation des visiteurs sur ces sujets.



B • Les actions du Syndicat en faveur du développement durable

L'exemplarité du service public de l'eau potable

• UNE FLOTTE DE VÉHICULES PLUS VERTE

Les voitures traditionnelles ont un impact négatif sur l'environnement pour leur consommation de carburant et leurs émissions de gaz à effet de serre qui contribuent à la pollution de l'air. Ces émissions sont largement reconnues comme étant le déclencheur du réchauffement climatique.

Afin de diminuer l'impact carbone de son activité, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a souhaité s'équiper d'une flotte de véhicules hybrides et électriques. Comparés aux voitures traditionnelles, les véhicules hybrides génèrent nettement moins de CO₂, tandis que les voitures électriques n'en produisent aucune. Pour assurer ses missions au quotidien, le SED dispose de trois véhicules hybrides, et deux véhicules électriques.

• LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA GESTION DES DÉCHETS : DE VÉRITABLES CRITÈRES D'ANALYSES D'OFFRES DANS NOS MARCHÉS PUBLICS

Afin de limiter l'impact sur l'environnement lié aux travaux, le Syndicat veille à intégrer des clauses environnementales dans ses marchés. En effet, les divers travaux menés sur le réseau d'eau potable ou sur le champ-captant, peuvent générer des nuisances sur l'environnement ou produire des déchets. Dans l'ensemble des cahiers des charges rédigés par les équipes du SED, il est notifié aux titulaires des marchés de prendre en compte les contraintes environnementales dans leurs offres et de valoriser autant que possible les déchets produits par l'exécution du chantier. Cette prise en compte est un élément déterminant lors de l'analyse des offres.

• ÉTUDE DU POTENTIEL DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ VERTE À PARTIR DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Dans le cadre de la gestion durable du service public de l'eau potable, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a souhaité étudier les possibilités de production d'énergie verte ou fatale à partir du réseau d'eau potable et plus précisément au niveau du site de Grande-Synthe.

En effet, sur ce site, l'eau en provenance des réservoirs d'Eperlecques et de Watten, dont l'altitude est de plus de 70 m NGF, engendre sous l'effet de la différence d'altimétrie, une pression de l'ordre de 6,5 bars. Sur le site de l'usine de Grande Synthe, une vanne de régulation ramène la pression de distribution à 3,5 bars. L'excédent de pression est ainsi dissipé en énergie fatale au niveau du réducteur de pression.

Le Syndicat a donc pour objectif d'implanter une microturbine en lieu et place de la vanne de régulation pour récupérer cette énergie fatale et produire de l'énergie électrique.

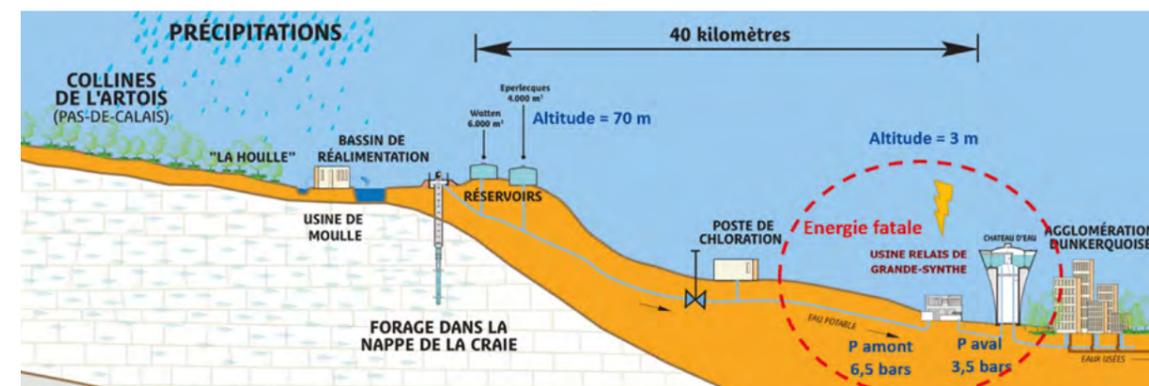


Schéma de l'alimentation en eau potable de la région de Dunkerque.

L'étude de faisabilité s'est finalisée en 2021. Le projet bénéficie d'un soutien de la région Hauts-De-France au titre du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI) et dans le cadre de la 3^e Révolution Industrielle dans les Hauts de France (Rév3).

Afin de dimensionner l'installation, les débits horaires ont été analysés sur une période d'un an. Cette analyse a démontré que le débit nominal le plus adapté serait égal à 600m³/h. Dans cette configuration, le système serait capable de produire de l'énergie 95 % du temps. La puissance produite par la microturbine avec un rendement moyen de 60 % serait de 25 KW. La production annuelle serait de 208 000 kWh/an. L'équivalent de la consommation annuelle de 50 foyers français¹.

Concernant l'orientation de l'électricité produite, nous optons pour l'autoconsommation et la revente du surplus. Cela permet la réalisation d'économies

sur les consommations d'électricité du site concerné et la valorisation de l'excédent d'énergie produite.

Le site du « relais de Grande-Synthe » est techniquement adapté à l'installation d'un système de récupération de l'énergie dissipée. Ce type d'installation constituera une vitrine technologique pour ce mode de valorisation d'énergie fatale.

L'année 2022, a été consacrée à la recherche d'un prix de rachat de l'énergie électrique optimisé et de soutien des organismes de subvention permettant d'assurer la viabilité du projet. Les travaux seront subventionnés par la région Hauts-de-France à hauteur de 26 %.

Le cahier des charges pour la réalisation des travaux a été réalisé en 2023.

Les travaux devraient débuter en 2024.

1. Source : <https://www.kelwatt.fr/prix/electricite-par-personne>

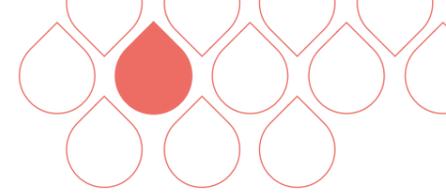
SANS CALCAIRE C'EST QUE DU BONHEUR !

Julie, 6 ans
2 mois après sa réconciliation avec la douche



7 Communication et événementiel

A • Accompagnement des projets majeurs.....	95
B • Au plus proche des usagers	105
C • Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, un acteur identifié, sollicité et reconnu.....	110



A • Accompagnement des projets majeurs

◆ ACCOMPAGNEMENT DE L'ARRIVÉE DE L'EAU PLUS DOUCE

Après une année de procédure d'autorisation administrative puis une année de construction, c'est fin novembre 2023, que l'unité d'adoucissement collectif de l'eau du Dunkerquois a été mise en service. La dureté de l'eau est réduite d'un tiers, passant de 33°F à 22°F. Ce projet s'inscrit dans le dispositif Eco-Gagnant mise en place par la Communauté Urbaine de Dunkerque :

Offrir plus de pouvoir d'achat à chacun(e) tout en protégeant davantage notre environnement, telle est l'ambition du dispositif Éco-Gagnant lancé par la CUD. Des stratégies « gagnant-gagnant » d'un point de vue économique et écologique sont mises en place dans des domaines tels que l'habitat, la collecte des déchets, les déplacements ou encore la consommation d'eau.

La diminution de la teneur en calcaire dans l'eau potable améliore le bien-être des usagers et renforce leur pouvoir d'achat, un triple objectif :

- apporter à chaque foyer une amélioration sensible et perceptible dans l'usage quotidien de l'eau,
- maintenir les qualités minérales de l'eau distribuée, pour que l'eau de boisson reste une source de minéraux bénéfiques pour la santé
- préserver le bon état des installations intérieures de tout risque de corrosion, en veillant soigneusement à l'équilibre minéral de l'eau.

Mise en œuvre de la réduction du calcaire de l'eau potable distribuée



Madame, Monsieur,

Dès la fin de cette année, la qualité de l'eau potable qui vous est distribuée évolue afin d'offrir à chacun le bénéfice d'une eau à la teneur réduite en calcaire.

En effet, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a engagé la mise en œuvre d'une installation d'adoucissement de l'eau potable sur son site de prélèvement sur la commune de Moule, dans l'Audomarois qui alimente votre commune.

Cette réalisation répond à la volonté d'ancrer le service public de l'eau potable dans la démarche d'avenir qui s'impose aujourd'hui pour répondre aux modes de consommation respectueux de l'environnement et solidaire par la mutualisation d'un service nouveau au bénéfice de tous. Elle s'intègre au projet de territoire que la Communauté Urbaine de Dunkerque a initié avec le programme Eco Gagnant, et aux côtés de laquelle nous sommes mobilisés.

Ainsi, au mois de décembre prochain, cette installation sera mise en œuvre. La teneur en calcaire de l'eau distribuée sera réduite d'un tiers, passant des 33°F actuels à 22°F. Un seuil qui apportera une amélioration visible dans les usages du quotidien, préservant la pérennité de vos équipements professionnels et conservant une minéralité idéale pour l'eau de consommation.

Nous avons le plaisir de vous adresser en pièce jointe, un document qui rassemble les informations essentielles sur le déploiement de ce projet et plus particulièrement le détail de la composition future de l'eau potable distribuée.

Si les variations de la teneur en calcaire étaient impactantes dans le cadre de votre activité professionnelle et pourraient concerner vos installations, nous vous invitons à nous contacter au 0 977 420 420 afin que l'un de nos experts techniques puisse répondre à l'ensemble de vos interrogations, vous accompagner et vous conseiller.

Je souhaite que cette avancée majeure en termes de distribution d'une eau potable plus douce réponde à vos attentes et puisse vous donner pleine satisfaction.

Bertrand RINGOT

Président du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Pour informer les usagers du territoire de cette évolution essentielle et de ses avantages, une campagne de communication à 360° a été lancée en deux phases :

1^{er} phase : « Bye bye le calcaire » mettant en avant les désagréments du calcaire au quotidien.

Cette première campagne de communication s'est déroulée d'avril à septembre 2023 via les différents canaux de communication :

- Site web dédié
- Campagne mailing et sms
- Affichage urbain
- Campagne digitale
- Encart presse
- Radio
- Webinaire service communication des collectivités
- Le site promotion événementiel (Mis en ligne depuis juillet 2023)

De mi-septembre à fin octobre ce sont plus de 30 rencontres qui ont été réalisées auprès des communes desservies en eau potable pour présenter l'arrivée de l'eau adoucie et le dispositif de communication associé. De même, nous sommes allés à la rencontre des principaux clients sensibles : Hôpital de Zuydcoote, CHD, Centre de dialyses.



Afin de recentrer nos informations et la communication sur le projet de l'eau adoucie, nous avons mis en place un site internet dédié avec comme cible le grand public. Ce site internet est plusdouceleaududunkerquois.fr, il est évolutif. Il regroupe l'ensemble des éléments ainsi que les visuels nécessaires pour comprendre le projet et répondre aux interrogations des dunkerquois.

Depuis le 2 novembre, en lien avec la phase 2, celui-ci a évolué avec un changement de bannière, l'insertion d'une FAQ (foire aux questions) et de nouveaux visuels.

Depuis le 20 novembre 2023, le site intègre la plaquette à destination des usagers et des professionnels mais aussi de nouvelles capsules vidéo.

2^e phase : « Bonjour l'eau plus douce ! » a révélé l'arrivée de l'eau adoucie et ses avantages.

Cette deuxième campagne de communication s'est déroulée de novembre 2023 à janvier 2024 avec une communication à 360°

- Mailing SMS, la totalité des usagers abonnés du service public de l'eau a été informé de l'arrivée de l'eau plus douce par mail ou sms (si ces données avaient été transmis lors de la prise d'abonnement)
- Présentation dans les communes, l'ensemble des communes ont été sollicité afin que le projet et les l'évolution du service public de l'eau potable soient présentés aux élus et aux services de chaque commune
- Deux Webinaires destinés aux services communication des collectivités et communes du territoire ont été réalisés afin d'exposer l'ensemble du sujet et de partager les visuels ou documents d'informations, ainsi repris par les différents supports que chacun utilise.
- 2 campagnes d'affichage urbain ont été mise en œuvre sur l'ensemble du territoire du Syndicat
- Accompagnement du démarrage de l'unité d'adoucissement par post réguliers sur les réseaux sociaux le tout avec une démarche de relais par 2 influenceurs généralistes du territoire
- De nombreux encarts ont été insérer dans la presse locale à l'approche de la mise en service de l'unité d'adoucissement
- Cette mise en service a été accompagnée des plusieurs campagnes radio
- Distribution de différentes plaquettes spécifiques : « Paquette habitants » distribuée en toutes boites pour l'ensemble des usagers (110 000 plaquettes), « Plaquette pro » distribuée par courrier adressé pour les près de 4000 structures professionnelles du territoire et quelques centaines de « plaquette collectivités » pour les communes et services municipaux qui ont été visités par le Syndicat et son délégué pour partager le projet
- Une carafe édition limitée « Eau plus douce » avec un jeu concours
- Street marketing : Marché de Noël de Gravelines et Dunkerque
- Partenariat spécifique avec les clubs sportifs (USDK, USLD, BCM et Corsaires)
- Matinée événement pour l'inauguration du site programmée en janvier 2024





Pour présenter le projet de manière précise à tous, des brochures explicatives ont été créées pour les élus, les professionnels et les habitants.

- Ce sont 300 brochures qui ont été remises aux élus dans le but de résumer de manière concise l'origine du projet, sa taille et ses avantages, afin de permettre de promouvoir cette évolution de la qualité de l'eau auprès des administrés et de répondre à leurs principales questions.
- Puis 4000 brochures dédiées aux professionnels ont été envoyées par voie postale aux entreprises avec un contenu plus détaillé reprenant des informations plus techniques et pertinentes selon la diversité des activités professionnelles.
- Enfin 110 000 brochures destinées aux habitants ont été adressées par voie postale à l'ensemble des usagers. Celle-ci détaillaient les objectifs de l'unité d'adoucissement collectif de l'eau, les avantages en termes de confort et de bien-être quotidien, les économies réalisées, les instructions pour régler les adoucisseurs individuels existants, ainsi que les modalités pour obtenir des informations supplémentaires.

Distribuées dans toutes les boîtes aux lettres des habitants du territoire, les brochures incluaient un jeu concours permettant de gagner des carafes Eau du Dunkerquois édition spéciale «eau adoucie» pour encourager les habitants à consommer l'eau du robinet. Le 20 décembre, les gagnants étaient invités à un moment convivial organisé par l'Eau du Dunkerquois pour recevoir leur cadeau.



Bravo ! Vous avez gagné une carafe de l'Eau du Dunkerquois Edition Spéciale pour déguster l'eau plus douce sans modération !

Cette carafe est :

- 100 % LOCALE** elle est fabriquée à la Cristallerie d'Arc International à Arques.
- 100 % ÉCORESPONSABLE** avec toujours une démarche zéro déchet zéro plastique.

Rendez-vous le 20 décembre 2023, à 16h, à L'Eau du Dunkerquois
114 rue de l'Amiral de Ruyter - 59140 Dunkerque pour recevoir votre carafe lors d'un moment de convivialité en présence des élus du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

Il vous suffit de présenter la brochure que vous avez reçue à votre domicile avec le QR Code gagnant et nos équipes vous remettront votre cadeau !

En cas d'indisponibilité à cette date, votre carafe sera tenue à votre disposition à compter du 21 décembre jusqu'au 19 janvier 2024 inclus à l'accueil de l'Eau du Dunkerquois - 114 rue de l'Amiral de Ruyter - 59140 Dunkerque. Horaires d'ouverture : de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi. Règlement complet déposé au Cabinet Etude Waterlot - rue de l'Hôpital militaire - Lille



◆ **LA MISE EN ŒUVRE DE L'EAU ADOUCIE EST EFFECTIVE DEPUIS LE 28 NOVEMBRE 2023**

Pour symboliser l'arrivée de l'eau adoucie, une nouvelle carafe Eau du Dunkerquois édition spéciale a été produite à 800 exemplaires et distribuée aux élus ainsi que par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme de Dunkerque. L'inauguration de l'unité d'adoucissement collectif de l'Eau du Dunkerquois

L'unité d'adoucissement a été mise en service le 28 novembre 2023. Son inauguration s'est déroulée le 20 janvier 2024, à Moule, en présence de Patrice Vergriete – Ministre du Logement, Président de la CUD et 1er Adjoint au Maire de Dunkerque ; Pierre Pauliac – Directeur général de la Division Eau SUEZ ; Bertrand Ringot – Maire de Gravelines, Président du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, Conseiller Départemental du Nord -Canton de Grande-Synthe, Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque ; François-Xavier Bieuville – Sous-Préfet de Dunkerque et Sophie Pages – Sous-préfète de Saint-Omer.



◆ **LES CARAFES « EAU DU DUNKERQUOIS »**

La nouvelle carafe Eau du Dunkerquois édition spéciale « une eau plus douce » est désormais disponible à la vente dans les différentes boutiques de l'office de tourisme « Visit Dunkerque ». Elle vient s'ajouter à la carafe existante qui représente le cycle de l'eau. Ces carafes permettent de sensibiliser le grand public à la consommation d'eau du robinet et de plus, elles sont vendues au tarif de 12 €, dont 10 € sont reversés à la Fondation du Dunkerquois Solidaire. Les carafes permettent donc de soutenir une cause importante. La Fondation du Dunkerquois Solidaire aide les personnes sans emploi à sortir du chômage de longue durée en soutenant des projets ou en créant des activités associatives d'intérêt local. En participant activement à cette cause, le Syndicat est en accord avec les valeurs de solidarité qui construisent son identité.

Quatre ans après le lancement de l'opération, la carafe de l'Eau du Dunkerquois continue d'attirer le public, puisque pour l'année 2023, 243 carafes ont été vendues à l'office de tourisme de Dunkerque, soit un total de 2 430€ reversé à la Fondation. Ainsi ce sont 16 920 € qui ont été reversé à la Fondation depuis la mise en place par le SED de ce partenariat en 2019.



◆ RÉSEAUX SOCIAUX

Espace de communication incontournable pour les usagers et partenaires, les réseaux sociaux ont été particulièrement investis en 2023. La présence de la marque sur les réseaux sociaux a été renforcée par une augmentation de la fréquence des publications sur Facebook et l'introduction d'une nouvelle stratégie de communication sur Instagram mise en place en juin 2023, avec une esthétique et une tonalité différentes.

La complémentarité des profils d'utilisateurs de ces deux plateformes permet de toucher un public plus large et de développer la notoriété de la marque. Nous comptabilisons **1 484** abonnés sur Facebook, **378** sur Instagram. Sur LinkedIn (**1 353** abonnés) les communications du Syndicat ciblent les professionnels et partenaires en partageant nos innovations techniques, les nouveautés et actualités institutionnelles mises en place et les interventions ou actions portées par nos équipes.

Notre présence sur les réseaux sociaux est devenue indispensable pour la visibilité de l'Eau du Dunkerquois, la promotion de nos activités et le développement de nos relations usagers et partenaires.



◆ DÉPLOIEMENT GÉNÉRALISÉ DE LA TÉLÉRELÈVE



Mieux piloter son budget tout en préservant la ressource en eau : déploiement généralisé des compteurs d'eau connectés, une démarche éco-gagnante.

Le Dunkerquois s'est engagé dans la construction d'un territoire plus sobre, plus solidaire et soucieux de son environnement. Porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque, le programme Éco-gagnant constitue une démarche de mobilisation et d'actions collectives pour agir ensemble, afin de bâtir un territoire en transition respectueux de l'environnement. L'ambition du dispositif Eco-gagnant est de s'inscrire dans une stratégie « gagnant-gagnant », qui concilie écologie et économies pour l'habitant, dans des domaines allant de l'habitat à la collecte des déchets ou les déplacements. Dans le domaine de l'eau, la maîtrise des consommations a été identifiée comme une action essentielle de ce programme, contribuant à la préservation de la ressource tout en permettant un gain de pouvoir d'achat important pour les habitants.

Piloté par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et son délégataire SUEZ Eau France, le déploiement de compteurs d'eau connectés auprès de plus de 70 000 foyers du territoire contribue à cet objectif. En effet, cette mesure permet aux habitants de suivre leur consommation en temps réel et être alertés rapidement en cas de surconsommation ou de suspicion de fuites, évitant ainsi les surfacturations. Les retours d'expérience sur d'autres territoires ont montré que 3% des foyers subissaient une fuite/an, ce qui représente près de 2000 foyers dunkerquois potentiels. Quant au coût que peut représenter cette fuite, il est en moyenne de 90 € mais le délai mis pour le réparer peut rapidement le faire grimper.

« Depuis toujours, notre service de l'Eau a pour ambition de mettre l'habitant au cœur de ses priorités. Demain, grâce aux compteurs connectés, l'Eau du Dunkerquois devient une source d'économie pour tous mais contribue également à faire de notre territoire, un territoire respectueux de l'environnement et attentif à la préservation de cette ressource essentielle », déclare **Bertrand Ringot, Président du Syndicat de L'Eau du Dunkerquois.**

◆ De nombreux avantages pour les habitants

Véritable outil de suivi de la consommation d'eau en temps réel, les compteurs d'eau connectés offrent de nombreux avantages aux habitants des 29 communes du syndicat : plus besoin d'être présent pour la relève, le compteur intelligent envoie les données de consommation à un serveur informatique. Finies également les estimations : seul ce qui est consommé est facturé. Mais cette nouvelle technologie permet aussi d'offrir des services gratuits supplémentaires. L'alerte surconsommation permet à chacun de définir un seuil de consommation "normal" pour son foyer. Si ce seuil est dépassé, l'usager reçoit un sms ou un mail. Finies également les mauvaises surprises en cas de fuite : le système détecte les consommations anormales et avertit immédiatement le foyer par le biais de son choix (appel, sms, mail...)

Pour déployer ce nouveau service, il a été nécessaire d'équiper chaque compteur d'eau, d'un émetteur. Aucun danger pour la santé, cette technologie utilise des ondes radio de fréquence très faible et ne transmet que quatre informations par jour dans un délai d'une fraction de seconde.

Le déploiement a débuté en avril 2022 sur la commune de Rosendael et s'est poursuivi jusqu'en fin 2023 pour le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Les habitants des communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres seront équipés dans le courant de l'année 2024.

Une vaste campagne de communication a été mise en œuvre afin d'avertir les habitants des opérations de déploiement. Ils ont été informés par courrier de la période de pose des équipements sur leur compteur ou du remplacement de celui-ci, par les équipes de l'Eau du Dunkerquois. Les nouveaux services proposés sont ensuite accessibles dans le mois suivant l'installation. Ainsi, chacun peut très consulter et surveiller sa consommation, à son rythme et éviter les mauvaises surprises en cas de fuite.

Tout savoir sur l'installation

- Vous serez individuellement averti par courrier de la date d'équipement de votre compteur. Si celui-ci est accessible, votre présence n'est pas indispensable. Dans le cas contraire, un rendez-vous sera fixé afin que vous puissiez nous donner accès à votre installation.
- Une fois équipé, votre compteur transmet désormais votre consommation d'eau en temps réel. Ces données sont récupérées sur notre serveur informatique sécurisé.
- Rendez-vous sur www.leaududunkerquois.fr pour profiter pleinement et gratuitement des nouveaux services !

J'en profite comment ?

- Je crée mon compte en ligne
je renseigne mon numéro de référence client que je trouve en haut à droite de ma facture. Je crée mon mot de passe
- Je crée mes alertes personnalisées
Je clique sur "tableau de bord" puis je clique sur "alerte fuite" et "alerte surconsommation" et je choisis la manière dont je veux être alerté(email ou sms)

Attention, une fois votre compteur équipé, 2 semaines sont nécessaires pour que ces nouveaux services soient actifs et apparaissent dans notre tableau de bord !

VOTRE COMPTEUR D'EAU DEVIENT CONNECTÉ !

3 FOYERS SUR 100 SONT CONCERNÉS ! ET VOUS ?

SAVEZ-VOUS QU'UN SIMPLE ROBINET QUI FUIT EN GOUTTE À GOUTTE C'EST 150€ DE FACTURE INUTILE PAR AN ?

ET QU'UNE FUITE DANS VOS TOILETTES PEUT VOUS CÔTER JUSQU'À 600 €/AN ?

VOUS AVEZ LE POUVOIR DE FAIRE DES ÉCONOMIES !



Cher (e) habitant (e),

Vous allez prochainement être équipé d'un compteur d'eau connecté : ce nouvel équipement va vous offrir de nouveaux services et une aide précieuse pour mieux maîtriser votre consommation en eau et votre budget !

Bien essentiel de notre vie quotidienne, l'eau est devenue une telle évidence que nous ne nous questionnons plus sur sa disponibilité ni sur nos usages. Pourtant, cette ressource précieuse n'est pas inépuisable, c'est pourquoi le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois mène de longue date, de nombreuses actions pour la préserver. En choisissant d'équiper tous les foyers du territoire de la nouvelle technologie des compteurs d'eau connectés, nous avons voulu aller encore plus loin que ce que nous faisons déjà en traquant les pertes en eau sur les 1600 km de réseau qui desservent le territoire. Près de 30% des foyers sont concernés chaque année par une fuite d'eau à leur domicile : les réparer plus rapidement sera un gain supplémentaire pour nos ressources mais aussi pour votre budget en vous évitant une hausse inutile de votre facture.

Fin 2023, votre service de l'eau fera une avancée supplémentaire, avec le projet majeur de réduction du calcaire dans l'eau qui vous est distribuée, pour vous apporter plus de confort mais aussi d'économies au quotidien.

En parallèle, nous demeurons mobilisés pour valoriser l'eau de boisson car nous avons la chance d'avoir une eau potable de qualité : à l'heure de la pollution plastique qui devient une préoccupation essentielle, boire l'Eau du Dunkerquois est une évidence pour participer à réduire ces 15 tonnes de déchets plastique que nous générons chaque année, sur le Dunkerquois, rien qu'en achetant de l'eau en bouteille.

Nos décisions, nos actions et nos projets ont une triple ambition : agir pour votre budget, préserver l'environnement et la ressource en eau. Ces solutions nouvelles, que le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois est fier de déployer, s'intègrent au beau projet de territoire que la Communauté Urbaine de Dunkerque a initié avec le programme Eco Gagnant, et aux côtés de laquelle nous avons souhaité nous mobiliser.

Notre objectif commun est de construire avec vous, de nouvelles manières de consommer, pour avancer vers un territoire plus sobre et respectueux de l'environnement, tout en vous apportant du pouvoir d'achat supplémentaire.

Je souhaite très sincèrement que vous nous rejoignez dans ces beaux défis et que ces nouveaux services changeront votre regard sur l'eau autant que votre vie au quotidien.

Bertrand Ringot

Bertrand RINGOT

Président du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois
Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Dès demain, plus de services à votre disposition

- Plus de sécurité :** vous êtes alerté par e-mail, SMS ou courrier en cas de fuite ou de dépassement de votre consommation habituelle
- Plus de transparence :** vous payez ce que vous consommez. Vous êtes facturé en fonction de vos consommations réelles et non estimées.
- Plus de tranquillité :** vous n'avez plus besoin de prévoir d'être présent lors du passage du releveur. Le relevé de compteur se fait désormais automatiquement grâce à l'émetteur, même en votre absence.
- Plus d'économies :** vous pouvez suivre au jour le jour votre consommation sur votre compte en ligne. Vous pouvez donc vous apercevoir très rapidement d'une consommation excessive due à une fuite ou liée à un changement dans votre mode de vie.
- Plus de liberté :** vous partez en vacances ou vous êtes absent pendant plusieurs semaines ? Vous partagez votre temps entre deux résidences ? Vous pouvez garder un œil sur votre consommation d'eau depuis votre smartphone ou votre tablette et réagir rapidement en cas de consommation anormale.

QU'EST-CE QUE L'ALERTE SURCONSUMMATION ?

Pas toujours facile de savoir qui consomme à la maison ! Avec l'alerte surconsommation, vous définissez le seuil de consommation qui vous paraît être raisonnable et vous êtes alertés s'il est dépassé. Un outil précieux pour suivre votre budget et un bon argument pour rappeler à toute la famille d'être plus économe !

QU'EST-CE QUE L'ALERTE FUITE ?

Votre compteur d'eau connecté détecte s'il y a un écoulement permanent, même minime, dans votre habitation. Si celui-ci dure plus de 5 jours, vous êtes immédiatement averti car une fuite peut en être à l'origine !

**GRÂCE À VOTRE
COMPTEUR D'EAU CONNECTÉ
AUJOURD'HUI PLUS
DE MAUVAISE SURPRISE !**



B • Au plus proche des usagers

◆ ACCOMPAGNER LES ÉVÉNEMENTS DU TERRITOIRE

Tout au long de l'année, l'Eau du Dunkerquois est allée à la rencontre des usagers en proposant une grande variété d'actions de sensibilisation. Que cela soit au travers de stands pédagogiques sur des manifestations festives ou ludiques du territoire, de présentation des projets lors de salons, ou la pose de rampes lors d'événements sportifs, les échanges de proximité ont été riches et appréciés par la population.

Grâce à ces initiatives, nous avons pu échanger avec les citoyens et leur fournir des informations essentielles sur l'eau et les gestes éco-responsables à adopter au quotidien. Nous avons également pu promouvoir

l'utilisation de l'eau du robinet comme une alternative durable et écologique aux bouteilles en plastiques. Ces collaborations avec les événements locaux sont des moments clés pour encourager à une consommation responsable de la ressource en eau où chacun peut prendre part à la préservation de notre environnement tout en profitant des atouts du service public de l'eau potable, un service EcoGagnant.



Durant l'année 2023 ce sont, pas moins de, 83 événements qui ont été accompagnés par les équipes d'animation de l'Eau du Dunkerquois et plus de 54 événements sportifs ont pu bénéficier de la pose de rampes à eau afin de permettre aux participants de disposer d'un accès à l'eau potable.



Le bistr'eau au Gravelines Nature



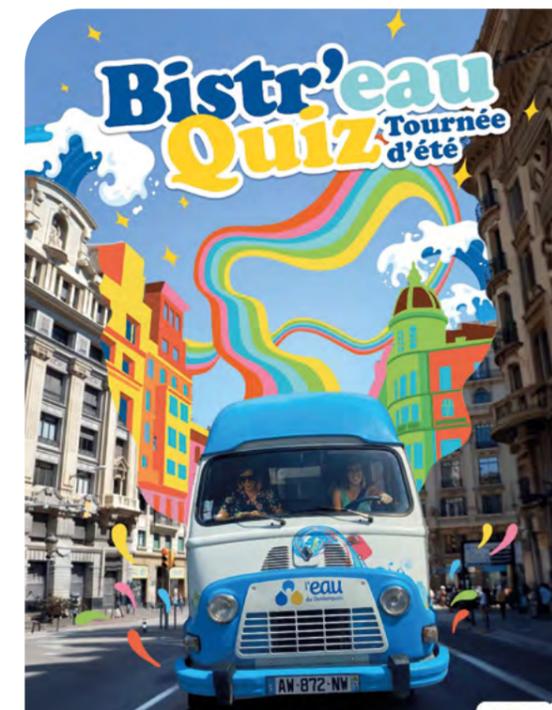
Fête de la Mer Dunkerque

◆ BISTR'EAU QUIZ-TOURNÉE D'ÉTÉ 2023

Le Bistr'Eau a accompagné petits et grands tout l'été, pour garantir des animations inédites, faire remporter des cadeaux utiles, partager des astuces écoresponsables et informer sur les nouveautés liées à l'eau du robinet pour améliorer le quotidien !

La célèbre estafette vintage de l'Eau du Dunkerquois, a ainsi sillonné le territoire tout l'été. La tournée estivale 2023, baptisée « Bistr'eau Quiz », a offert de nombreuses occasions de rencontrer la population autour d'un jeu quiz qui a été mise en place, permettant aux participants de gagner des objets utiles en répondant à des questions sur l'eau et ainsi sensibiliser les habitants de manière ludique.

- ◆ Quelques chiffres :
- 12 événements
- 9 communes
- 6 000 personnes rencontrées
- 3 000 objets utiles distribués





Summer of Kite Malo les Bains



Fête de la plage Leffrinckoucke



Les plus beaux dimanche de Bergues



Summer of Kite



Fête de la plage Leffrinckoucke



Cap Colors



Les olympiades scolaires



Fête du Quartier des Glacis Dunkerque



Inauguration des salines



Salon de l'habitat - Kursaal

JOURNÉE DU PATRIMOINE

16 SEPTEMBRE 2023

DÉCOUVREZ LE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DE GUILLEMINOT

HORAIRES DES VISITES :
10h, 11h30, 14h, 15h30 et 17h



Collège Guillemint, rue Louis Burnod, 59140 Dunkerque
BUS C2 - Arrêt Victoire

Inscription* au 0328668602 - evenement@leaududunkerquois.fr



*Dans la limite des places disponibles

l'eau du Dunkerquois JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Journées du patrimoine « visite du réservoir de Guillemint »

◆ GOURDES CM2

Une année de plus pour le projet de distribution de gourdes à tous les élèves de CM2. Plus de 2 800 élèves ont reçu à la fin de l'année scolaire une gourde en inox à l'effigie de l'Eau du Dunkerquois pour remplacer les bouteilles en plastique à usage unique, réduisant ainsi la pollution plastique. Ce projet sensibilise les jeunes à l'importance de l'eau, à sa gestion durable et à la nécessité de la protéger. En sensibilisant les élèves sur les enjeux liés à l'eau, nous formons une génération consciente et proactive dans la préservation de cette ressource essentielle.

◆ Quelques chiffres

2 821 élèves

125 écoles

29 communes

2 969 gourdes distribuées aux élèves et leurs professeurs

La distribution a été effectuée par les équipes du Syndicat de l'eau et les élus. Les 29 communes ont été desservies et un support pédagogique a été transmis aux professeurs afin d'échanger avec les élèves sur les bons gestes à adopter pour préserver la ressource. Des écoles du territoire ont été sélectionnées afin qu'un tournage vidéo soit réalisé dans le but de partager le projet.

Un communiqué de presse a également été diffusé aux journalistes du territoire afin que cette action soit relayée dans la presse locale.



Retour en image via le QRcode

◆ PARTENARIATS

Le Syndicat de l'eau du Dunkerquois établit des partenariats pour développer la promotion de l'eau du robinet sur le territoire en s'appuyant sur les publics auxquels les différentes structures s'adressent. Nous avons collaboré avec l'Espace Santé du Littoral, pour qui nous avons formé les agents sur nos sujets et projets, nous avons aussi installé une fontaine aux points d'accueil afin que l'attention du public de l'Espace Santé du Littoral puisse être orientée vers cet usage.



Formation des agents de l'Espace Santé Littoral

Un autre partenariat a été noué avec l'Etablissement Français du Sang lors d'une opération de don de sang, le Syndicat a distribué gourdes et écocup pour les donateurs de sang récompensant ainsi les donateurs tout en les orientant vers la consommation de l'eau du robinet.



Partenariat événement « BCM citoyen »

Un partenariat est établi avec le BCM. Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois sensibilise les jeunes sportifs lors d'actions portées par le club et notamment dans le cadre du « BCM Citoyen ». Lors des différents événements organisés par le BCM, les animateurs de l'Eau du Dunkerquois interviennent spécifiquement sur le sujet de l'eau potable en lien avec les activités sportives.



C Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, un acteur identifié, sollicité et reconnu



● LA « TOILE DE L'EAU INDUSTRIELLE », UNE INNOVATION DUNKERQUOISE PRÉSENTÉE À LA CONFÉRENCE MONDIALE DE L'EAU À NEW-YORK

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, l'AGUR, la Communauté Urbaine de Dunkerque et Noréade ont emmené une délégation du territoire Flandre Dunkerque à la Conférence des Nations Unies sur l'Eau à New-York qui s'est tenu du 19 au 25 mars 2023, une thématique que n'avait pas porté l'ONU depuis plus de 40 ans. Ce déplacement s'est inscrit dans la délégation officielle française.

L'ensemble des acteurs du Dunkerquois a rejoint l'équipe France pour mettre en valeur le savoir-faire de la région Flandre Dunkerque concernant la ressource en eau.

Cette participation a en effet permis de mettre en avant l'expertise développée par le territoire en matière de gestion intégrée de la ressource en eau et de faire connaître la méthode des toiles, une innovation applicable à la gestion de l'eau. La « toile de l'Eau Industrielle » est un outil prospectif destiné à être partagé qui permet d'une part de renforcer la coopération entre les différents acteurs locaux en matière de gestion durable et responsable de l'eau et d'autres part identifier les synergies possibles entre les entités utilisatrices de volumes d'eau et ainsi générer l'économie circulaire de l'eau.

Les acteurs du Dunkerquois ont ainsi pu apporter leur contribution à la conférence des Nations Unies sur l'eau, qui a rassemblé des représentants du monde entier pour débattre des enjeux liés à cette ressource vitale. Cet événement a constitué une occasion unique de partager les connaissances et les bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau, dans une perspective de coopération internationale pour répondre aux défis de demain concernant cette ressource vitale.



La « Toile de l'Eau Industrielle », une innovation Dunkerquoise présentée à la conférence mondiale de l'eau à New-York

l'AGUR, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, la Communauté Urbaine de Dunkerque et Noréade ont emmené une délégation du territoire Flandre Dunkerque à la Conférence des Nations Unies sur l'Eau à New-York qui s'est tenu du 19 au 25 mars 2023, une thématique que n'avait pas porté l'ONU depuis plus de 40 ans. Ce déplacement s'est inscrit dans la délégation officielle française.

A New-York, les membres de la délégation du territoire Flandre Dunkerque ont eu l'honneur de présenter la « toile de l'eau industrielle » née à Dunkerque, développée par l'AGUR, l'agence d'urbanisme Dunkerquoise. La « toile de l'eau industrielle » et sa méthode de construction a été présentée par Jean François Vereecke, directeur adjoint de l'AGUR, lors de plusieurs événements officiels portés par l'ONU et la chaire UNESCO.

L'ensemble des acteurs du Dunkerquois a rejoint l'équipe France pour mettre en valeur le savoir-faire de la région Flandre Dunkerque concernant la ressource en eau.

Cette participation a en effet permis de mettre en avant l'expertise développée par le territoire en matière de gestion intégrée de la ressource en eau et de faire connaître la méthode des toiles, une innovation applicable à la gestion de l'eau. La « toile de l'Eau Industrielle » est un outil prospectif destiné à être partagé qui permet d'une part de renforcer la coopération entre les différents acteurs locaux en matière de gestion durable et responsable de l'eau et d'autres part identifier les synergies possibles entre les entités utilisatrices de volumes d'eau et ainsi générer l'économie circulaire de l'eau.

Les acteurs du Dunkerquois ont ainsi pu apporter leur contribution à la conférence des Nations Unies sur l'eau, qui a rassemblé des représentants du monde entier pour débattre des enjeux liés à cette ressource vitale. Cet événement a constitué une occasion unique de partager les connaissances et les bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau, dans une perspective de coopération internationale pour répondre aux défis de demain concernant cette ressource vitale.





La toile de l'Eau Industrielle : révélateur de solution

La toile de l'eau Industrielle est un outil prospectif au service de la gestion intégrée de la ressource. Il permet de croiser l'ensemble des données de l'écosystème et identifier les synergies afin de construire les solutions en matière d'économie circulaire de l'eau.



Des intervenants de différents pays ont souligné l'importance de considérer l'eau comme un bien commun et de restaurer les écosystèmes. Les discussions ont également porté sur les coûts et leur prise en charge, ainsi que sur la nécessité d'approches systémiques décloisonnées et de nouveaux systèmes d'information. Bien que les déclarations d'intentions aient été fortes et aillent dans le même sens, la connaissance de solutions opérationnelles semble parfois imparfaite. Le rôle du patrimoine a été abordé, avec une insistance sur la nécessité de reposer l'évolution des systèmes sur les traditions autochtones et d'écouter l'histoire et la culture des territoires pour rendre lisible l'héritage d'un système.

La gestion de l'eau, notamment dans les pays chauds, nécessitera de plus en plus d'énergie, et les politiques incitatives doivent être réorientées pour ne pas être en contradiction avec la préservation de la ressource. La complexité du domaine de l'eau a également été soulignée, nécessitant des synthèses de connaissances et des approches transdisciplinaires et inclusives. Les partenariats entre territoires sont également indispensables. La délégation a présenté la méthode Dunkerquoise comme une solution répondant à de nombreux enjeux évoqués, avec plusieurs supports édités en français et en anglais diffusés auprès de représentants de différentes

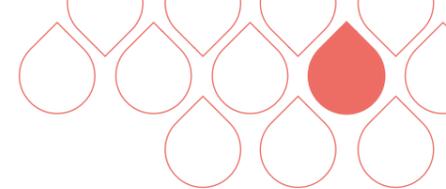
Les différentes interventions

La délégation a été invitée à présenter la méthode des toiles lors de deux « side events » officiels de la conférence mondiale sur l'eau. Jean-François Vereecke, directeur adjoint et concepteur de la méthode de l'AGUE, a participé au side event « Water and Heritage : Connecting Past, Present and Future » le 20 mars. La présentation s'est focalisée sur l'expérience et les retombées de la « Toile de l'eau industrielle » élaborée avec le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et la Communauté Urbaine de Dunkerque avec le soutien de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Une vidéo explicative à plusieurs voix détaillant la « toile de l'eau Industrielle » ainsi que sa résonance sur le territoire de l'Axe Flandre Dunkerque est venue nourrir un second Side Event officiel « The United Nations of Rivers, Deltas and Estuaries ». On y retrouve les témoignages de plusieurs membres de la délégation : Danielle Mametz - Vice-Présidente de Noréade - de la FNCCR et du Comité National de l'Eau; Marjorie Eloy - Conseillère communautaire déléguée à la politique de l'eau – Communauté urbaine de Dunkerque, Bertrand Ringot Président du Syndicat de l'eau du Dunkerquois - Vice-Président de la Communauté urbaine de Dunkerque en charge de la politique de l'Eau et Bernard Weisbecker Président de l'agence d'urbanisme AGUR.

Les membres de la délégation ont également été accrédités pour faire partie de « l'équipe France », la délégation officielle emmenée par le gouvernement français au siège de l'ONU à New York. Aux côtés du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, Christophe Béchu et de la secrétaire d'État chargée de l'Écologie Bérangère Couillard, ils ont pu participer aux plénières ainsi qu'aux débats organisés dans le cadre de cette deuxième conférence mondiale sur l'eau (la précédente s'est tenue en 1977). Un événement mondial majeur, qui traduit la volonté de l'ONU de se repositionner sur la question stratégique de l'eau, en tant que sujet géopolitique de premier rang.





LES MEMBRES DE LA DÉLÉGATION



Le président
Bernard Weisbecker

Le Trésorier adjoint
Julien Gokel

Le Directeur Général
Franck Mérelle

Le Directeur Général Adjoint, co-auteur de l'article publié dans le Blue Paper (Vol.1 No.1)

Jean François Vereecke

La chargée d'études en charges des Toiles de l'eau et co-auteur de l'article publié dans le Blue Paper (Vol.1 No.1)

Sandrine Deveycx

Le responsable de la créa, designer des Toiles

Joachim Souhab



La Vice-Présidente de Noréade et de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)
Danielle Mametz



Le président (également Président de l'Institution Interdépartementale des Wateringues, Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Vice-Président en charge de la politique de l'eau, Maire de Gravelines)
Bertrand Ringot

Le directeur Général
Fabrice Mazouni



La conseillère déléguée à la politique de l'eau
Marjorie Eloy

Contacts

Syndicat de l'Eau du Dunkerquois
Fabrice Mazouni
06 84 75 97 33
fmazouni@leaududunkerquois.fr

AGUR
Jean-François Vereecke
jf.vereecke@agur-dunkerque.org

PRESSE
Morgane Cordier
mcordier@leaududunkerquois.fr

AMORCE

La Communauté urbaine de Dunkerque et le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois ont été labellisés « territoire d'eau en transition écologique » le 18 octobre 2023 lors du Congrès national Association AMORCE en partenariat avec la Banque des Territoires.

C'est la reconnaissance de l'engagement de l'ensemble du territoire Dunkerquois pour une politique publique ambitieuse en faveur de la transition écologique intégrant les services publics de l'eau.

Les grands axes du label sont : les économies d'eau et l'adaptation au changement climatique, la protection des ressources en eau des pollutions émergentes et l'engagement des services de l'eau dans l'économie circulaire et la transition énergétique.

Nous avons obtenu le label territoire d'eau en transition écologique



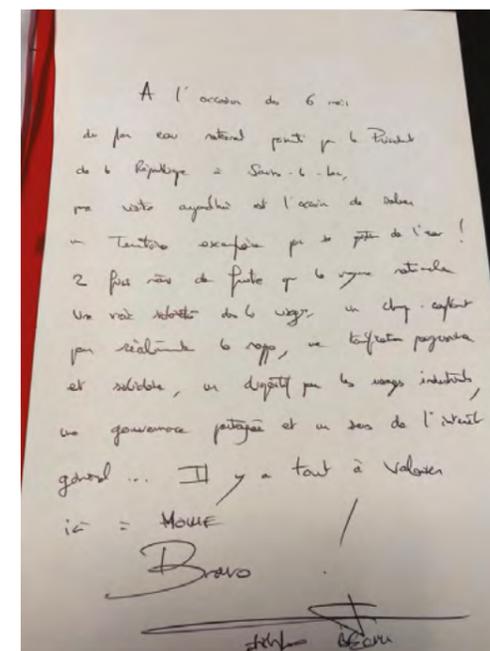


Visite du ministre la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, Christophe Béchu

Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, Christophe Béchu, a choisi de se rendre sur le site du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois de prélèvement en eau potable de Moule Afin de réaliser un point presse pour présenter le bilan national à 6 mois du Plan Eau Gouvernemental et mettre en exergue les engagements du Dunkerquois en matière de gestion intégrée de la ressource en eau.

Le Syndicat a ainsi eu l'opportunité de présenter le système de réalimentation artificielle de la nappe qui soutient la disponibilité de la ressource en eau et de décrire les engagements et actions menées afin de répondre aux enjeux de l'eau. Notre territoire se distingue par son engagement précurseur en matière de préservation de la ressource en eau.

Les échanges ont été riches dans la description de la gestion vertueuse de la ressource, les démarches de coopération avec les territoires voisins du Dunkerquois, le très bon niveau de performance atteint en termes de gestion patrimoniale qui se traduit par un rendement des réseaux entre forages et usagers de 93 %. Les réalisations d'innovation menées par le Syndicat ont aussi été particulièrement mises en avant et notamment le mécanisme de réinfiltration de l'eau de manière forcée dans la nappe l'hiver lorsque la ressource est disponible afin de consolider la période d'étiage, la modélisation numérique de l'hydrosystème et la possibilité de maîtriser les volumes prélevables sans impacter la soutenabilité de l'hydrosystème. Le rapport aux usagers développé sur le territoire a été souligné notamment par les dispositifs de sensibilisation mise en œuvre et la tarification dite éco-solidaire. Concernant ce dernier point le président du Syndicat a rappelé la nécessité d'obtenir la mise à disposition des données de la Caisse d'Allocation Familiale afin de moduler la tarification suivant le nombre de personne au foyer et ainsi intégrer le volet équité au dispositif.



"À l'occasion des six mois du plan eau national, présenté par le Président de la République à Savines-le-lac.

Ma visite d'aujourd'hui, est l'occasion de saluer un territoire exemplaire pour sa gestion de l'eau. Deux fois moins de fuite que la moyenne nationale, une vraie sobriété dans les usages, un champ captant pour réalimenter la nappe, une tarification progressive et solidaire, un dispositif pour les usages industriels, une gouvernance partagée et un sens de l'intérêt général...

Il y a tout à valoriser ici à Moule !

Bravo !"

*Christophe Béchu,
Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires*

Un plan d'action pour une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau

Dans une logique de planification écologique, ce plan permet d'organiser une gestion résiliente et sobre de la ressource afin de garantir un accès à l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés. Il vient ainsi répondre à trois enjeux majeurs :

<p>AXE N°1 organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Compter la ressource, planifier les usages et évaluer les besoins 	<p>AXE N°2 optimiser la disponibilité de la ressource</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer les besoins de base non conventionnels, améliorer et développer, protéger les usages existants, et développer les usages 	<p>AXE N°3 préserver la qualité de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Protéger les écosystèmes, restaurer le grand cycle de l'eau
--	---	---

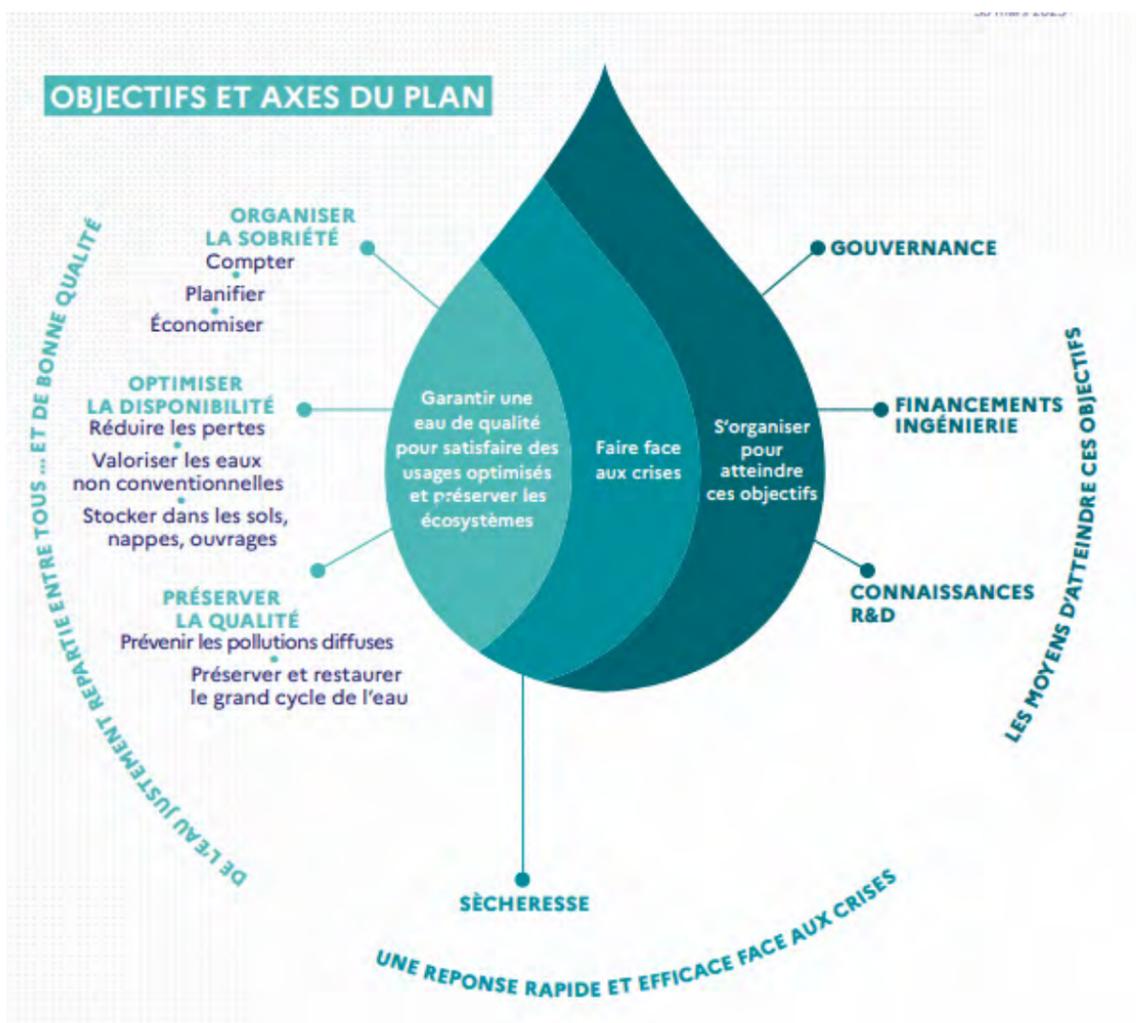
Ce plan permettra également d'améliorer la réponse face aux crises de sécheresses.

Les moyens à mobiliser pour contribuer aux objectifs retenus à la fin de l'état des connaissances locales, des acteurs économiques, des associations et des citoyens. Il s'agit donc d'un plan d'action concerté impliquant son territoire. Il est une gouvernance locale qui comprend toutes les parties prenantes, nationales, régionales, l'engagement et soutien des ministères concernés à la hauteur des enjeux, et poursuit des efforts de recherche et d'innovation pour développer des stratégies plus innovantes et des technologies adaptées.

DOSSIER DE PRESSE
30 Mars 2023

53 MESURES POUR L'EAU

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
PLAN D'ACTION POUR UNE GESTION RÉSILIENTE ET CONCERTÉE DE L'EAU



◆ VISITE DE LA DÉLÉGATION FLANDRE OCCIDENTALE BELGE

En présence de Monsieur le sous-préfet de Saint-Omer, nous avons eu l'honneur d'accueillir la délégation de Mr Karl Decaluwé Gouverneur de Flandre Occidentale Belge pour une visite de nos installations de gestion active de la nappe. Confronté aux mêmes problématiques que de nombreux territoires en matière d'évolution climatique et de raréfaction de la ressource en eau, la délégation de ce territoire voisin du Dunkerquois s'est intéressée aux modes d'exploitation de la nappe du Nord Audomarois.

Le Syndicat a exposé ses actions majeurs à savoir la maîtrise des volumes prélevables par une parfaite connaissance de la ressource ayant fait l'objet d'une modélisation numérique, le suivi précis de l'état de la nappe et le dispositif de réalimentation artificiel de la nape en cas de nécessité en amont des périodes d'étiages permettant ainsi de sécuriser la disponibilité de la ressource tout respectant l'Hydrosystème.



◆ INAUGURATION DU SITE DE LANGLEBERT

Un pas de plus vers la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau potable !

Grâce à l'aboutissement de ce vaste projet de réaménagement du site de Langlebert, nous avons réussi à transformer cet espace délaissé en un véritable refuge pour la biodiversité et de sécurisation de la qualité de la ressource.

En effet, cet espace étant situé en limite de Périmètre de Protection Immédiat des forages de Moule, les eaux qui s'y infiltrent sont très facilement captées par les forages. Une pollution de surface intervenant sur la commune pourrait alors atteindre la ressource par ce biais.

L'amélioration de la qualité de l'eau des bassins présents a été réalisée par des aménagements naturels permettant de mieux maîtriser l'apport en eau de ruissellement. Ce qui a permis à la fois de développer le potentiel d'accueil de la biodiversité et de participer à la protection de la ressource en eau potable exploitée à proximité.

L'opération a été menée avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Il s'agit de l'aboutissement de 5 années de démarches pour ce projet si particulier. Expertise et définition du projet, procédures d'autorisation administratives, définition des travaux, validation du projet par l'hydrogéologue agréé par les autorités, réalisation des travaux.. un vaste programme dont l'aboutissement a été marqué par l'inauguration du site le 5 juillet 2023 en présence des nombreux acteurs et soutiens du projet.

Le montant de l'opération est de 257 000 € HT avec une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 174 400 €. Les travaux ont été réalisés sur la période du 10/01/22 au 26/04/23.

Ce site sera complété par la mise en place de panneaux pédagogiques tout le long du parcours de découverte. Il pourra donc accueillir de manière ponctuelle des groupes scolaires et sera ouvert au public lors d'événements particuliers (fête de la commune, manifestation de l'eau du Dunkerquois, journée mondiale de l'eau...)



◆ LE SED SOLLICITÉ POUR DE NOMBREUSES INTERVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Mission Ecoter-France et Territoires Numériques co-organisatrice du Sommet International de l'Innovation en Villes Médiannes à Nevers. En effet, la dimension humaine de ces villes est une véritable force dans le domaine de l'innovation renforçant leur agilité d'action dans la mise en œuvre opérationnelle de projets parfois sur des temporalités très courtes. Les circuits courts, la proximité des élus locaux et leur implication directe au sein des projets facilitent le circuit décisionnel. Elles deviennent ainsi un véritable laboratoire d'expérimentation : présentation des initiatives du territoire en matière de gestion de la ressource en eau.



◆ **AUDITION DU SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS
LORS DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CESE DU 11 AVRIL 2023**



Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) face aux changements climatiques ?
Audition du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois lors de la séance plénière du CESE du 11 avril 2023

L'ambition du CESE sur la question cruciale de l'eau est d'apporter des recommandations concrètes à cette problématique aux enjeux multiples.

C'est aussi nourrir les décisions politiques notamment celles présentées dans le Plan Eau annoncé par le Président de la République le 30 mars dernier. L'avis du CESE va plus loin sur la gestion durable de la quantité et de la qualité de l'eau, essentielle à une transition écologique réussie.

Le CESE a enrichi sa réflexion au long cours sur l'eau en abordant la question de la gestion de sa quantité, de sa qualité et de son partage.

Les rapporteurs Serge Le Quéau (Groupe Alternatives sociales et écologiques) et Pascal Guihéneuf (Groupe CFDT) ont présenté les préconisations de l'avis du CESE pour gérer durablement l'eau, au nom de la Commission Environnement présidée par Sylvain Boucherand (Groupe Environnement). Lors de la séance du 11-04-23 l'avis a été adopté à 98 voix pour, 13 contre et 17 abstentions.

◆ **INTERVENTION DU SED LORS DU SÉMINAIRE DE L'INSTITUT DES HAUTES
ETUDES POUR SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE (IHEST)
15-JUIN 2023 — « LES TERRITOIRES FACE À LA PÉNURIE D'EAU »**



◆ **INTERVENTION DU SED LORS DES ASSISES DE L'AFIGESE**

Une fois par an, le congrès annuel des agents territoriaux en finances, gestion, évaluation et management donne de la visibilité aux pratiques des collectivités territoriales aux Assises. Plus de 400 congressistes ont été accueillis au congrès du 27 septembre à Troyes, majoritairement des cadres issus de directions générales, directions et services finances, contrôle de gestion, évaluation et ressources humaines représentant toutes les strates de collectivités.

Les assises 2023 ont développé le sujet de l'environnement et en particulier du financement des actions et services publics. Conformément à l'actualité au niveau national via le « plan eau », le sujet de l'eau a été au programme.

Le SED a été identifié et sollicité par l'AFIGESE pour une intervention concernant le financement du service public de l'Eau.



Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois était présent aux Innovations Day organisé par Suez aux côtés de la Communauté urbaine de Dunkerque et la CAPSO.

Bertrand Ringot, a pu témoigner au travers de la table ronde client des avancées du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois : rendement de réseau, tarification éco-solaire, gestion active de la ressource avec l'unité de réalimentation des nappes, ressource spécifique pour les industriels, autant de thématiques qui placent le Syndicat à l'avant-garde des attentes du plan gouvernemental eau lancé au mois de mars 2023.



DES ACTIONS NOVATRICES MISES EN AVANT PAR LES MÉDIAS

Nos initiatives audacieuses ont suscité un vif intérêt médiatique, avec plus de dix articles publiés sur la tarification éco-solaire du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois. Des publications de renom telles que La Voix du Nord, Télérama, Marianne, et Le Monde ont couvert ces actions en détail. De plus, cette tarification a fait l'objet de reportages télévisés sur des chaînes nationales comme TF1, M6, et BFM, renforçant encore davantage sa visibilité et son impact.



Interview BFM tv Bertrand Ringot Président du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Le Journal des Entreprises
juillet 2023

GESTION DE L'EAU : LA RÉGION EN ROUTE VERS LA SOBRIÉTÉ (1853 mots)

Après le coup de semonce des restrictions de l'eau, tombées à l'été 2022, il est clair que la position septentrionale des H...

LE FIGARO.fr

vendredi 31 mars 2023
18:19

Dunkerque, pionnière de la tarification progressive de l'eau (626 mots)

Alors que le chef de l'État a annoncé cette mesure dans le «plan eau» du gouvernement, la ville du Nord, elle, l'a adoptée depuis déjà 10 ans. ...

LA VOIX DU NORD

vendredi 31 mars 2023
07:40

Factures d'eau : Emmanuel Macron pour une «tarification progressive» «généralisée en France», ce que cela veut (340 mots)

Le président Emmanuel Macron a dit souhaiter une «tarification progressive et responsable» de l'eau qui puisse être «généralisée en...

LA VOIX DU NORD
mercredi 5 avril 2023

Tarif progressif de l'eau: pourquoi le Dunkerquois pourrait inspirer tout le pays (962 mots)

par Christian Canivez ccanivez@lavoixdunord.fr Pourquoi ils se sont lancés «De l'eau potable, ici, on n'en a pas. Notre eau...

LA VOIX DU NORD

mercredi 24 mai 2023
23:00

Sobriété en eau : agriculteurs, industriels, collectivités, citoyens... Pourquoi et comment ils relèvent le défi (1388 mots)

Le défi de la sobriété en eau, ces acteurs de la région se le sont approprié, obtenant déjà de beaux résultats. Des initiatives qui...

HYDROPLUS
janvier 2023

LE SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS OPTIMISE LE RENOUELEMENT DE SES RÉSEAUX D'EAU POTABLE 3GRÂCE AU CHEMISAGE (1084 mots)

Renouveler une partie des canalisations par des techniques sans tranchée peut être un choix économique j...

croire+
PELERIN

jeudi 25 au mercredi 31
mai 2023

EAU Dunkerque repense l'usage de son or bleu (1429 mots)

Avec son plan de sobriété sur l'eau présenté en avril, Emmanuel Macron veut adopter une tarification progressive. L'initiat...

Challenge

jeudi 22 au mercredi 28
juin 2023

Boîte à idées pour la chasse au gaspi (1241 mots)

En première ligne dans la gestion de l'eau, les villes jouent sur tous les tableaux. De l'approvisionnement...

BOURSIER.COM

jeudi 4 mai 2023 14:05

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois s'engage avec Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels pour un prêt à impact "Arkéa PACT" de 5,7 ME (200 mots)

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois s'engage avec Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels pour un prêt à impact "Arkéa PACT" de 5,7 ME ...

BFM BUSINESS

vendredi 31 mars 2023
07:34

BFM Business - Good Morning Business - 31 mars 2023 - 07:34 (427 mots)



mercredi 26 juillet
2023 00:00

Télérama

mercredi 31 mai au
mardi 6 juin 2023

NordLittoral

mardi 6 juin 2023 18:11

Marianne

jeudi 11 au mercredi 17
mai 2023

Liberation

jeudi 30 mars 2023

Le Télégramme

dimanche 7 mai 2023

LePhare
dunkerquois

mercredi 1^{er} au mardi 7
février 2023

Le Monde.fr

mercredi 5 avril 2023

Flandres
Le Journal de

mercredi 28 juin au
mardi 4 juillet 2023

Services de l'eau : comment garantir l'équité de la tarification ?

(1388 mots)

Services de l'eau : comment garantir l'équité de la tarification ? Dunkerque et Bruxelles figurent parmi les premières collectivités à se lancer ...

DUNKERQUE RELÈVE LE DÉFI DE L'EAU (2445 mots)

À l'heure où l'eau devient une ressource rare, la ville d...

Pays de Lumbres : la facture d'eau et d'assainissement baisse (un peu) dans les 6 communes (375 mots)

Bonne nouvelle pour les habitants de Leulinghem, Quercamps, Boisdingham, Quelmes, Zudausques et Acquin-Westbécourt: la part assainissement de leur facture...

DUNKERQUE PIONNIÈRE DE LA TARIFICATION ÉCORESPONSABLE DE L'EAU (876 mots)

Depuis 2012, la cité de Jean Bart a mis en place un prix progressif du mètre cube d'eau pour inciter à la sobriété. Une réu...

Tarification progressive : un outil utile aux réglages subtils (1344 mots)

L'eau est rare, ne devrait-elle pas devenir plus chère ? Pour inciter à économiser la ressource, une dizaine de communes ap...

Rennes Eau : comment fonctionne la tarification progressive (838 mots)

Bruno SalaünLa tarification progressive et éco-solaire de l'eau est-elle compliquée à mettre en œuvre ? Touche-t-elle les...

70 000 compteurs installés d'ici fin 2023 (256 mots)

Citadelle «Les Dunkerquois sont de bons élèves, c'est dans les gênes de faire attention à sa consommation d'eau», se réjouit...

Comment fonctionne la tarification progressive de l'eau, déjà expérimentée à Dunkerque, Montpellier et Libourne ? (1393 mots)

Distinguant les usages de nécessité et ceux relevant de la commodité, les trois communes, parmi d'autres villes, tentent d'inciter...

Des gourdes pour les élèves de CM2 (183 mots)

Afin de sensibiliser ce jeune public à la préservation de la ressource en eau, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois distribu...

Accueil > Actualité > Société

🔒 Réservé aux abonnés

Dunkerque, pionnière de la tarification progressive de l'eau

Par Emmanuel Magdelaine

Publié le 31/03/2023 à 18:19 , mis à jour le 31/03/2023 à 18:27



La «tarification progressive et responsable» de l'eau est en place depuis 2012 à Dunkerque, permettant à 80 % des foyers d'avoir une facture réduite ou stabilisée. [unclepodger / stock.octobe.com](https://www.unclepodger.com/stock/octobe.com)

Alors que le chef de l'État a annoncé cette mesure dans le «plan eau» du gouvernement, la ville du Nord, elle, l'a adoptée depuis déjà 10 ans.

Une «tarification progressive et responsable» de l'eau bientôt dans toute la France ? À Dunkerque, l'annonce d'Emmanuel Macron, faite ce jeudi lors de la présentation du «plan eau», a forcément fait réagir.

«Nous, ça fait dix ans que c'est en place», lance fièrement Bertrand Ringot, président du syndicat de l'eau du Dunkerquois et maire de Gravelines (PS). Dans la région, plus de 90 000 foyers sont soumis, depuis 2012, à cette tarification progressive. Ici, on distingue l'eau essentielle, l'eau utile et l'eau de confort. Cela donne trois tranches de tarifs croissants, selon le niveau de consommation : 80 m³, de 80 à 200 m³ et plus de 200 m³. Plus le robinet coule, plus le mètre cube d'eau est cher.

ÉVÉNEMENTIEL

DUNKERQUE PIONNIÈRE DE LA TARIFICATION ÉCORESPONSABLE DE L'EAU

Depuis 2012, la cité de Jean Bart a mis en place un prix progressif du mètre cube d'eau pour inciter à la sobriété. Une réussite : la consommation a chuté de 10%.

PAR PIERRE LAMIN

Sécheresse



Patiemment, l'homme a arraché Dunkerque à la mer. Il a conçu un ingénieux système de drainage pour vivre dans cette région, située en partie sous le niveau des flots. En surface, l'eau est omniprésente. Pourtant, le sous-sol de la région n'en reçoit pas. « Nous sommes sur des terres sablonneuses qui ne retiennent pas l'eau. Nous sommes donc obligés d'acheminer l'eau potable depuis l'Artois, dans le Pas de Calais, à une quarantaine de kilomètres », explique Fabrice Mazouzi, directeur du syndicat de l'eau dunkerquois en faisant glisser son doigt sur une carte du secteur. Depuis des décennies, l'eau potable y est donc une ressource précieuse, et les élus locaux ne sont pas en passe de l'économiser. Dès 2012, un système de tarification écoresponsable a été lancé dans l'agglomération. Le prix de l'eau potable est découpé en trois tranches pour inciter à la sobriété. Et les 50 premiers mètres cubes (en moyenne un foyer dunkerquois consomme 70 m³ par an) sont proposés à un prix moindre que pour les usages modestes.

EN 2020, À DUNKERQUE
 90 jours de sécheresse
 +19 jours par rapport au record de 1975-2005.

18 Mars 2023 17h 17 mai 2023

À LYON, LE 8 AOÛT 2022. Parc de la Tête d'Or.

CES SOLUTIONS LOCALES POUR LIMITER LE DÉSASTRE

Recycler les eaux usées ou la pluie, favoriser la sobriété des industriels... Si nombre de mesures permettent d'économiser l'eau, les spécialistes s'accordent sur la nécessité de mutualiser les efforts et de revoir les pratiques agricoles particulièrement gourmandes.

PAR MARGOT BRUNET, FRÉDÉRIC DESHÉE ET PIERRE LAMIN

RÉUTILISER davantage eaux usées et eaux de pluie

D'ici là, en France, seulement 1% de l'eau de nos chasses d'eau, nos robinets, nos douches, nos toilettes, est recyclée pour arroser nos terres agricoles ou nos espaces verts. C'est beaucoup moins que chez nos voisins italiens (8%) ou espagnols (14%), et rien du tout par rapport aux champignons comestibles (65%). Emmanuel Macron veut charger de la saignée et vise un objectif de 10% d'ici à 2030. Mais attention, le recyclage pourrait anéantir certains usages d'eau, voire certaines usages agricoles, puisque les eaux usées sont d'ordinaire larguées dans l'environnement. En plus, cette réutilisation coûte cher.

Autre réutilisation qui fait son chemin : celle des eaux de pluie. C'est le cas à Douai, à Nancy ou à Crépy-en-Valois. Dans cette ville de 1000, on ne raccorde plus les nouveaux quartiers au réseau d'eau potable afin de permettre à certains de s'installer dans les sols secs de réparer la végétation. « Avant, l'eau de pluie était perdue, on devait la transporter. La concevoir, cela coûtait cher », résume Nicolas Juglaert, le directeur des services techniques.

Mazouzi, le directeur du syndicat de l'eau. Une bonne gestion suppose aussi de ne pas gaspiller la précieuse ressource. Le réseau dunkerquois fait peu. Les pertes sont évaluées à 9 %, contre 20 % en moyenne en France. Cela nécessite de dépenser 4 millions d'euros chaque année et de recourir à des solutions innovantes, comme un robot autonome, pour repérer les fuites. Et 20 millions d'euros seront investis pour améliorer la qualité de l'eau du robinet, aujourd'hui chargée en cuivre, et déployer des compteurs connectés pour aider les foyers à mesurer leur consommation. Revers de cette politique ambitieuse, « le prix du mètre cube d'eau ne devrait pas dépasser 30 centimes, explique l'élu Bertrand Ringot. Plus vous entrez dans le réseau, plus le prix augmente. Nous sommes dans la moyenne

BERTRAND RINGOT, maire de Dunkerque, est chargé de la politique de l'eau. Le 2 août.

18 Mars 2023 17h 17 mai 2023

LA VOIX DU NORD MERCREDI 28 DÉCEMBRE 2022 **Dunkerquois 11**

Le Dunkerquois doublement récompensé pour son engagement sur l'eau

En cette fin d'année, le comité local de l'eau de Dunkerque s'est vu décerner deux prix saluant son engagement sur l'eau, pour sa gestion comme pour la communication autour de la protection de la ressource.

DUNKERQUE. « Son engagement sur l'eau est remarquable », a déclaré le jury de l'association de l'eau de France. Le comité local de l'eau de Dunkerque a été récompensé pour son engagement sur l'eau et sa gestion écoresponsable de l'eau. Le comité local de l'eau de Dunkerque a été récompensé pour son engagement sur l'eau et sa gestion écoresponsable de l'eau.

La vedette « Albatros » est venue sonder les bassins du centre-ville

DUNKERQUE. La vedette bouillonnante Albatros, venue du sud de la France, est venue sonder les bassins du centre-ville de Dunkerque. Elle a été récompensée pour son engagement sur l'eau et sa gestion écoresponsable de l'eau.

VENTES PRIVÉES

MEUBLES BOUCHIQUET

jusqu'à -50%

18 Mars 2023 17h 17 mai 2023

Télérama

DUNKERQUE RELÈVE LE DÉFI DE L'EAU

Les élus locaux ont une responsabilité majeure dans la gestion de l'eau. Ils ont le devoir de garantir la qualité de l'eau et de protéger la ressource. Le comité local de l'eau de Dunkerque a été récompensé pour son engagement sur l'eau et sa gestion écoresponsable de l'eau.

18 Mars 2023 17h 17 mai 2023

BFM PRATIQUE

ENTREPRISES D'AVENIR

PARTENAIRE

SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS : L'INNOVATION AU SERVICE DE LA GESTION DE L'EAU

Le 20/03/2023 à 9:00

RADIO TV

f **t**



La gestion de l'eau est au centre des enjeux du développement durable. Cette ressource est limitée et le changement climatique impacte déjà nos territoires. Dans ce contexte, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois fait figure d'exemple. Il innove et investit largement pour une gestion intégrée de la ressource en eau.

Techniques Sciences Méthodes

NOTE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Les outils intelligents au service de la performance environnementale des réseaux sur le Dunkerquois

Smart tools for the environmental performance of water networks in Dunkirk

■ F. CLAUDEL*, S. VANNOYE*

*Suez Eau France/CTD - Villeneuve d'Ascq
 *Syndicat de l'Eau du Dunkerquois - Dunkerque

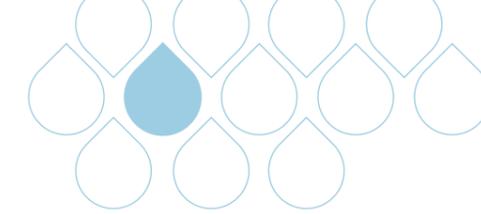
Étude présentée au 101^e congrès de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (Astee) organisé à Dunkerque en 2022.

Mots-clés : Performance hydraulique, Recherche de fuite, Gestion patrimoniale, Gestion de la pression, Outils intelligents, Dunkerque

RÉSUMÉ : À la lumière de la conjoncture climatique et démographique actuelle, et afin de limiter l'amaigrissement d'une ressource qui se raréfie de manière alarmante alors que la demande en eau est toujours croissante, l'amélioration des performances des réseaux d'eau est une préoccupation majeure pour la plupart des gestionnaires des services publics à travers le monde. L'exercice est d'autant plus complexe lorsque l'on cherche à améliorer des niveaux de performance déjà élevés. Parallèlement, les ressources financières n'étant pas illimitées, la nécessité d'optimiser les investissements, tout en assurant une meilleure gestion de ces réseaux, devient plus pressante. L'utilisation d'outils intelligents permet de tirer profit des avancées technologiques et numériques actuelles, d'instrumenter et de surveiller le réseau afin d'atteindre des objectifs de performance de plus en plus ambitieux. Trois outils sont ainsi déployés pour agir sur les trois grands leviers de la performance réseau : un outil de pilotage de la recherche de fuites qui permet de suivre de manière très opérationnelle la performance des réseaux afin de faire remonter les anomalies souvant être la conséquence de pertes en eau, un outil d'optimisation des plans de renouvellement basé sur l'état réel du réseau et un outil assurant la gestion optimisée des pressions du réseau, permettant d'éliminer toutes les variations et excès de pression ponctuels et critiques afin de limiter l'endommagement des canalisations et réduire les casses. Le document suivant présente la stratégie déployée pour répondre à ces enjeux sur le réseau du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, qui est à ce jour l'un des plus performants de France.

Keywords: Leak detection, Asset management, Pressure management, Smart tools, Dunkerque

ABSTRACT: Considering the current climatic and demographic situation, and to limit the depletion of a resource that is becoming rare an alarming manner while the demand for water is increasing, improving the performance of water networks is a major concern for most utilities in the world. This is especially true when seeking to improve originally high levels of performance. Meanwhile, financial resources are not infinite and the need to optimize investments, while ensuring better management of these networks, becomes more pressing. The use of intelligent tools makes it possible to take advantage of current technological and digital advances, to instrument and monitor the network to achieve increasingly ambitious performance objectives. Three tools have been deployed to act on the three main levers of network performance: a leak detection management tool that allows for an operational monitoring of network performance in order to report anomalies that may be the result of water losses, a tool for optimizing renewal plans based on the actual state of the network, and a tool that ensures optimized management of network pressure, making it possible to eliminate all variations and excesses in pressure at specific points and critical points in order to limit damage to the pipes and reduce breakages. The following document presents the strategy to address this issue deployed on the network of the Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, which is to date one of the most efficient in France.



ANNEXE 1 • Les indicateurs des services d'eau potable

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement.

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 15, dont 3 indicateurs descriptifs et 12 indicateurs de performance. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

1 • LES INDICATEURS DESCRIPTIFS

• Estimation du nombre d'habitants desservis (code D101.0)

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

• Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D102.0)

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Il intègre :

- la rémunération du service : part collectivité et part délégataire ;
- les redevances/taxes ;
- le montant facture 120 m³.

Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1^{er} janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités + montant HT de la facture 120m³ au 1^{er} janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif) + montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1^{er} janvier de l'année N+1) / 120.

• Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (code D151.0)

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf ou remettre en service un branchement existant.

Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

2 • LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité (code P101.1 et P102.1).

A • Pour ce qui concerne la microbiologie :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants ou produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.

Formule = (1 - nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes / nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques) x 100

B • Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.
- Identification des paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité.

Formule = (1 - nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes / nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques) x 100.



Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (code P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements ;
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points). L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis ;
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 POINTS)

- *10 points* : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures.
- *5 points* : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux).

PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 POINTS)

- 10 points acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies ;
- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution ;
- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- *De 1 à 5 points supplémentaires* : les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.
- *De 0 à 15 points supplémentaires* : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.

PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX (75 POINTS) :

- *10 points supplémentaires* : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.
- *10 points supplémentaires* : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.
- *10 points supplémentaires* : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- *10 points supplémentaires* : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- *10 points supplémentaires* : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.
- *10 points supplémentaires* : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.
- *10 points supplémentaires* : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).
- *Points supplémentaires* : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

• RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION (CODE P104.3)

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Le rendement est exprimé en pourcentage
Formule = (volume consommé autorisé + volume exporté) / (volume produit + volume importé)

• INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS (CODE P105.3)

L'indice linéaire évalue les volumes non comptés, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution - volume comptabilisé) / 365 / longueur de réseau (hors linéaires de branchements).

• INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU (CODE P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution - volume consommé autorisé) / 365 / longueur de réseau de distribution (hors linéaires de branchements).

• TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE (CODE P107.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) / linéaire de réseau hors branchements x 20.

• INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (CODE P108.3)

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action ;
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50 % : dossier déposé en préfecture ;
- 60 % : arrêté préfectoral ;
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Formule = moyenne pondérée de l'indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource.

• MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCE OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (CODE P109.0)

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) / (volume comptabilisé domestique + volume comptabilisé non domestique (facultatif)).

• TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES (CODE P151.1)

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.

Formule = nombre d'interruptions de service non programmées / nombre d'abonnés x 1000.

• TAUX DE RESPECT DU DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS (CODE P152.1)

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

• TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (CODE P154.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

• TAUX DE RÉCLAMATIONS (CODE P155.1)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

Formule = (nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur + nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité (facultatif)) / nombre d'abonnés x 1000.

LES INDICATEURS DU DÉCRET DU 2 MAI 2007

Ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau

Indicateurs du décret du 2 mai 2007			
Thème	Indicateur	2023	Unité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	208 608	Nombre
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	99 586	Nombre
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	1 598	km
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ⁷	2,48783	€ TTC/m ³
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	%
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	80,8	%
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	90,65	%
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	Valeur de 0 à 120
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	100	%
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	2,42	m ³ /km/j
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	2,19	m ³ /km/j
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	191	Nombre
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0,0030	Euros par m ³ facturés

LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES POUR LES RAPPORTS SOUMIS À CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire au rapport annuel sur le prix et la qualité du service soumis à l'examen de la CCSPL.

Thème	Indicateur	2023	Unité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,15	Nombre / 1000 abonnés
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	2	jour
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,6	%
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	2,32	Nombre / 1000 abonnés
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui / Non
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,94	%

LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉS PAR LA FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL				
Thème	Indicateur	2023	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 5001 version 2018	Oui	Oui / Non	A

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE SUR LA QUALITÉ D'EAU DU DÉCRET DU 2 MAI 2007

Ces indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie.

Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Nombre de bulletin global (Paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Nombre de bulletin non-conforme (Paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	333	0	100 %
Physico-chimique	78	15	80,8 %

ANNEXE 2 • Le Plan Eau National

◆ UN PLAN D'ACTION POUR UNE GESTION RÉILIENTE ET CONCERTÉE DE L'EAU

Dans le cadre de la planification écologique, le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau a pour objectif de garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés. Ses 53 mesures visent à répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource. Ce plan permet également d'améliorer la réponse face aux crises de sécheresse.

◆ Pourquoi un plan d'action sur la gestion de l'eau ?

L'eau est une ressource indispensable pour notre santé, nos écosystèmes et notre économie. Elle est essentielle pour de nombreux usages : consommation d'eau potable, usages agricoles, industriels, ou encore énergie.

C'est aussi une ressource en tension. En effet, l'eau est le premier marqueur du changement climatique. Alors que les épisodes de sécheresse s'intensifient, que des bassins versants connaissent des tensions structurelles, que la ressource en eau peut être menacée par des pollutions, ce plan vise à s'adapter dès aujourd'hui et changer nos habitudes pour mieux préserver cette ressource.

◆ 53 mesures pour l'eau

Le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau comprend 53 mesures concrètes, qui répondent aux grands enjeux de sobriété des usages, disponibilité et qualité de la ressource, de moyens, et de réponse face aux crises de sécheresse.

◆ Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs

Les objectifs :

- économiser l'eau pour tous les acteurs, avec l'objectif de -10 % d'eau prélevée d'ici 2030 ;
- mieux planifier, en déclinant l'objectif territoire par territoire ;
- mieux mesurer les volumes prélevés.

◆ Optimiser la disponibilité de la ressource

Les objectifs :

- sécuriser l'approvisionnement en eau potable en réduisant les fuites ;
- valoriser les eaux non conventionnelles (REUT, eau de pluie, eaux grises...), en développant 1000 projets de réutilisation sur le territoire, d'ici 2027 ;
- améliorer le stockage dans les sols, les nappes, les ouvrages en remobilisant les ressources existantes, et répondre au besoin de développer l'hydraulique agricole, dans le respect de la réglementation.

◆ Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

Les objectifs :

- prévenir les pollutions des milieux aquatiques et, en particulier, renforcer la protection des aires d'alimentation de captage ;
- restaurer le grand cycle de l'eau pour restaurer la fonction filtre de la nature, avec l'objectif de développer les solutions fondées sur la nature dans la gestion de l'eau.

◆ Mettre en place les moyens d'atteindre ces ambitions

Les objectifs :

- améliorer la gouvernance de la gestion de l'eau, en incluant l'ensemble des acteurs autour d'une gouvernance ouverte, plus efficace et plus lisible ;
- assurer une tarification et un niveau de financement de la gestion de la ressource en eau adéquats, avec l'objectif d'assurer le financement de la politique de l'eau et de mieux inciter à la sobriété dans les usages et à une meilleure performance des réseaux ;
- investir dans la recherche et l'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la gestion de l'eau, afin de franchir des paliers d'innovation.

◆ Être en capacité de mieux répondre aux crises de sécheresse

Les objectifs :

- améliorer la gestion des périodes de sécheresse, avec l'objectif de mieux informer et prévenir les situations de tension.

◆ Des engagements tenus

Les objectifs :

- rendre compte des avancées et actualiser le plan autant que de besoin.

◆ Un plan d'action collectif

Le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau a été présenté le 30 mars 2023.

L'élaboration de ce plan s'est appuyée sur un travail collaboratif avec l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, le Comité national de l'eau ainsi que les comités de bassin ont été saisis afin de faire part de leurs enjeux et propositions.

Les moyens à mobiliser pour concrétiser les objectifs du plan relèvent à la fois de l'État, des collectivités locales, des acteurs économiques, des associations et des citoyens. Le plan d'action repose ainsi sur trois piliers :

- favoriser une gouvernance locale et concertée basée sur les projections scientifiques ;
- renforcer l'ingénierie et assurer les moyens financiers à la hauteur des enjeux ;
- poursuivre les efforts de recherche et d'innovation pour disposer des données les plus précises et des technologies adaptées.



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER DE PRESSE

30 Mars 2023

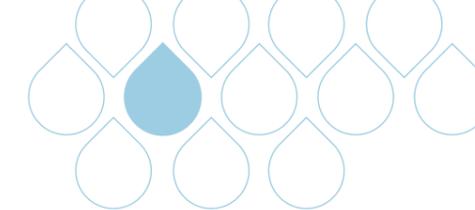
53 MESURES POUR L'EAU

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

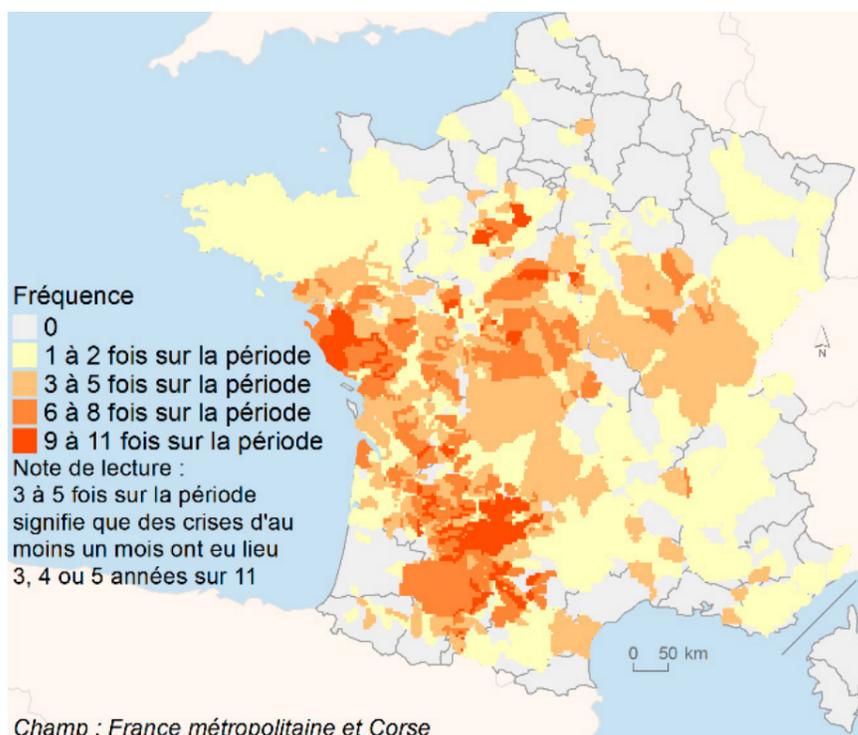
**PLAN D'ACTION
POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE ET
CONCERTÉE DE L'EAU**



**FRANCE
NATION
VERTE**
Agir • Mobiliser • Accélérer



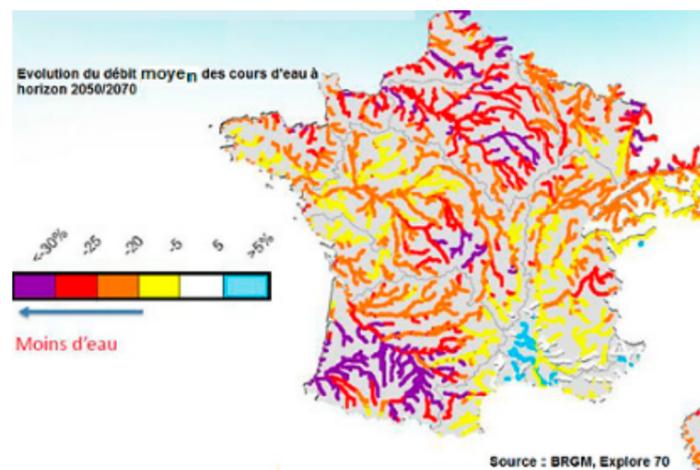
L'eau, une ressource en tension, indispensable pour notre santé, notre économie et nos écosystèmes



Fréquence des épisodes annuels de restriction de niveau de crise des usages de l'eau superficielle d'une durée de plus d'un mois, sur la période 2012-2022 (Sources : ministère en charge de l'Écologie ; ministère en charge de l'Agriculture, 2021. Traitements : SDES, 2023)

Aujourd'hui, plus de 110 bassins versant connaissent des tensions structurelles. Certains territoires connaissent régulièrement des restrictions des usages de l'eau pendant la période d'été. L'année 2022 a été marquée par une sécheresse prolongée, intense et étendue. À l'été, 93 départements ont connu des mesures de restrictions d'eau et plus de 1 000 communes ont été

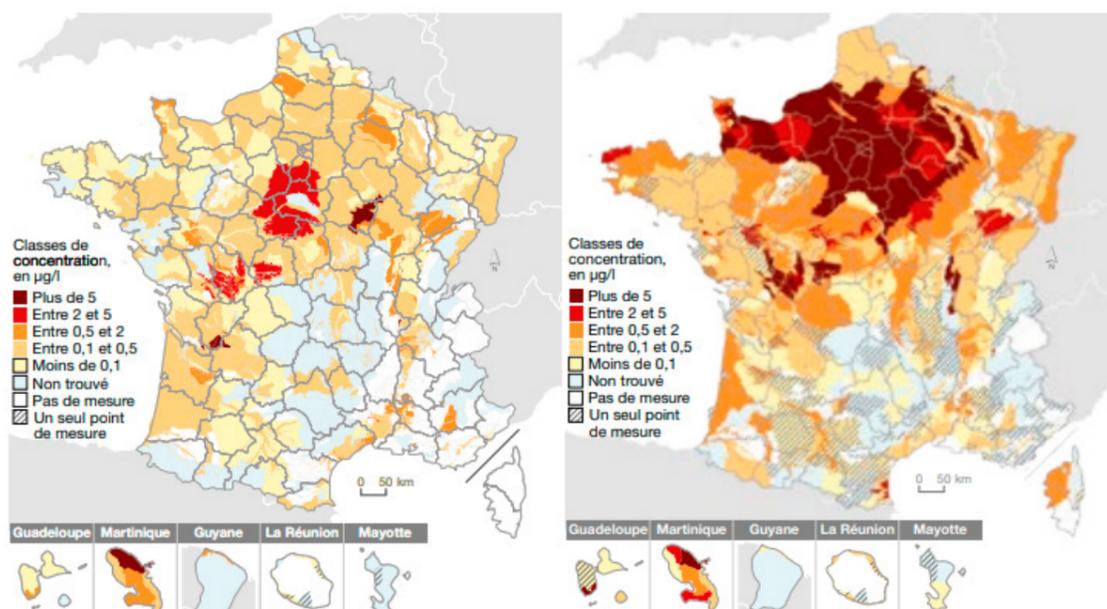
soumises à une rupture d'approvisionnement en eau potable. Le début de l'année 2023 a été marqué par une sécheresse hivernale avec 32 jours sans précipitations. Or, ces tensions vont s'accroître avec le dérèglement climatique et les conséquences sur la disponibilité et la qualité de la ressource en eau sont d'ores et déjà de plus en plus visibles.



L'étude scientifique Explore2070 nous indique qu'en 2050, les débits moyens annuels des cours d'eau en métropole devraient diminuer de 10 à 40 % et les épisodes extrêmes tels que les sécheresses et les inondations seront probablement plus fréquents et intenses. La résorption des déséquilibres quantitatifs et la définition d'une trajectoire de sobriété doivent ainsi être une priorité.

Carte : Projection de l'évolution des débits moyens des cours d'eau
(source : BRGM, Explore 2070)

Les questions de qualité de la ressource en eau sont étroitement liées à la quantité d'eau réellement disponible pour certains usages, notamment la production d'eau potable. Une centaine de captages ferment par an à cause de pollution de la ressource.



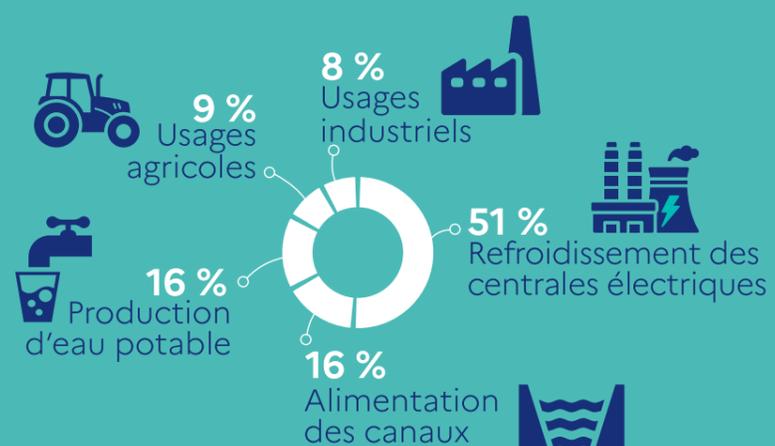
Concentration moyenne en pesticides dans les eaux souterraines, en 2010 (à gauche) et en 2018 (à droite)
(source : au France, ADES- Traitement: SDES, 2020)

Chiffres clés sur la ressource en eau en France

Usages de l'eau en France

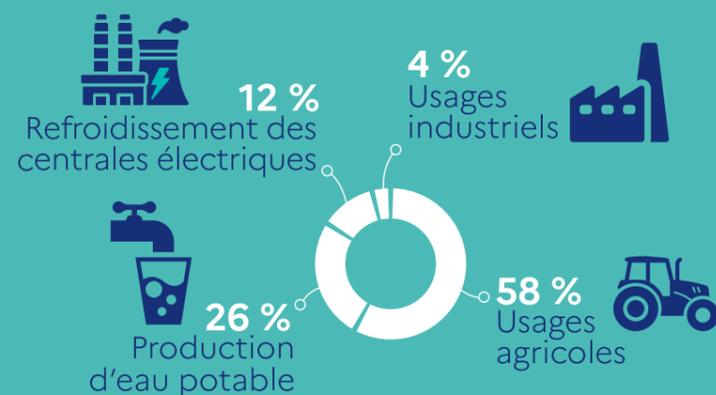
Prélèvements | 32,8 milliards de m³ d'eau douce prélevés

Moyenne 2010-2019



Consommations | 4,1 milliards de m³ d'eau douce consommés

Moyenne 2010-2019



La série de données sur l'estimation de la consommation d'eau douce a été révisée à la baisse, en mars 2023, à la suite de la mise à disposition de données détaillées de consommation d'eau par centrale électrique nucléaire. Ces estimations de consommation par centrales, transmises par EDF, ont montré que les coefficients précédemment utilisés pour l'estimation de la consommation des centrales conduisaient à une surestimation de cette consommation. Cette révision modifie en conséquence la valeur de consommation totale et la répartition entre usages.

43 %

des eaux de surface en bon état écologique (2019)

(source : https://www.eaufrance.fr/sites/default/files/2022-03/bulletin_rapportage_2019_final.pdf)

Chiffres clés sur l'eau destinée à la consommation humaine

148 litres

Volume moyen d'eau consommé par habitant par jour

4,3 €/m³

Prix moyen de l'eau TTC au 1^{er} janvier 2021, dont 2,11 €/m³ pour l'eau potable et 2,19 €/m³ pour l'assainissement collectif

1 litre sur 5

Volume moyen perdu sur le réseau d'eau potable dû aux fuites

Un plan d'action pour une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau

Dans une logique de planification écologique, ce plan permet d'engager une gestion résiliente et sobre de la ressource afin de garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés. Il vient ainsi répondre à trois enjeux majeurs :

AXE N°1 organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs

→ Compter la ressource, planifier son usage et l'économiser.

AXE N°2 optimiser la disponibilité de la ressource

→ Réduire les pertes, valoriser les eaux non conventionnelles, améliorer et développer, lorsque cela est nécessaire, le stockage dans les sols, les nappes, les ouvrages.

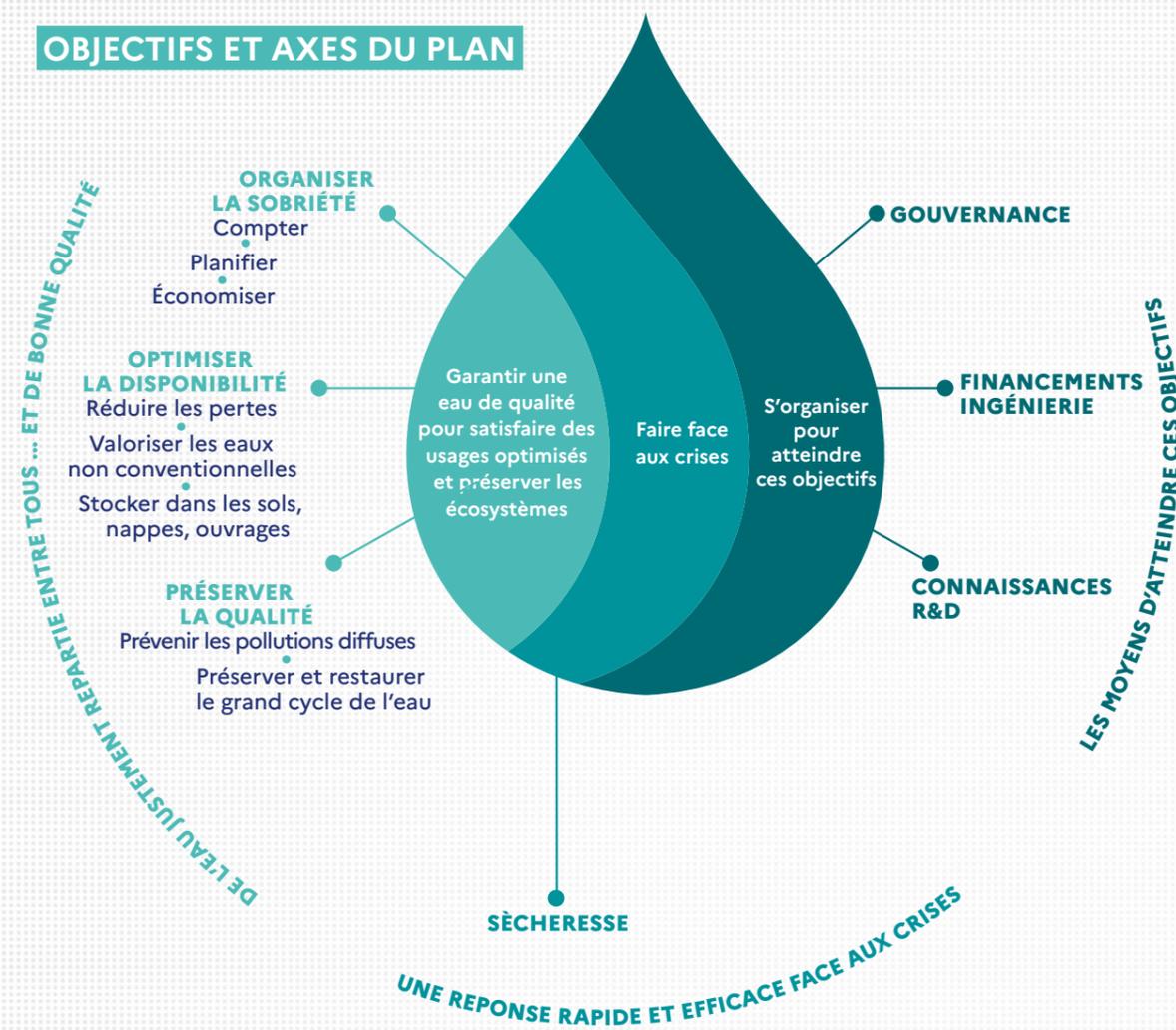
AXE N°3 préserver la qualité de l'eau

→ Prévenir les pollutions diffuses, préserver et restaurer le grand cycle de l'eau.

Ce plan permettra également d'améliorer la réponse face aux crises de sécheresses.

Les moyens à mobiliser pour concrétiser ces objectifs relèvent à la fois de l'État, des collectivités locales, des acteurs économiques, des associations et des citoyens. Il s'agit donc d'un plan d'action collectif reposant sur trois piliers : favoriser une gouvernance locale et concertée basée sur les projections scientifiques, renforcer l'ingénierie et assurer les moyens financiers à la hauteur des enjeux, et poursuivre les efforts de recherche et d'innovation pour disposer des données les plus précises et des technologies adaptées.

OBJECTIFS ET AXES DU PLAN



Une politique de l'eau décentralisée et construite avec les parties prenantes

La politique de l'eau est une politique décentralisée qui entend donner aux acteurs locaux et aux collectivités les moyens d'agir sur les trois leviers identifiés : sobriété, qualité, disponibilité. Elle s'organise à l'échelle des bassins versants ou des nappes, qui sont les périmètres de gouvernance pertinents pour gérer la ressource et les milieux.

Les mesures très concrètes du plan, mais également les chantiers

qui seront lancés afin d'aboutir à des réformes d'ampleur se traduiront, en particulier dans le cadre des travaux de définition du 12e programme des agences de l'eau (2025-2031).

L'élaboration de ce plan s'appuie sur un travail collaboratif avec l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, le Comité national de l'eau, instance nationale de débat sur l'eau, ainsi que les comités de bassin, de par leur rôle essentiel de

définition de la stratégie locale de gestion concertée de l'eau (SDAGE, plan d'adaptation des bassins au changement climatique...) ont été saisis afin de faire part de leurs enjeux et propositions. Les contributions ont nourri le présent plan d'actions.

→ Lien vers les travaux
https://www.cne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_travaux_cne.pdf

Les 53 mesures du plan

S'adapter dès aujourd'hui et changer nos habitudes pour demain

I. Organiser la SOBRIÉTÉ des usages de l'eau pour tous les acteurs

ÉCONOMISER L'EAU POUR TOUS LES ACTEURS

OBJECTIF
-10 % d'eau prélevée d'ici 2030

- 1 Pour toutes les filières économiques : établissement d'un plan de sobriété pour l'eau pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.  Dès 2023
- 2 Pour les industries : accompagnement d'au moins 50 sites industriels avec le plus fort potentiel de réduction.  Dès 2023, démarrage immédiat des travaux
- 3 Pour le bâtiment : Des travaux sont engagés afin de réduire la consommation d'eau dans les bâtiments neufs.  2024
- 4 Pour les agriculteurs : 30 M€ supplémentaires par an seront consacrés au soutien des pratiques agricoles économes en eau (émergence de filières peu consommatrices d'eau, irrigation au gouttes à gouttes, etc.).  À partir de 2024

- 5 Pour l'État : une démarche *État exemplaire* de sobriété et de lutte contre le gaspillage sera engagée au sein des administrations publiques.  Dès 2023

- 6 Pour les citoyens : les particuliers seront accompagnés pour l'installation de kits hydro-économes et de récupérateurs d'eau de pluie en fonction des besoins sur les territoires.  Dès 2024

- 7 Pour tous : une campagne de communication grand public sera lancée pour inciter tous les acteurs à la sobriété.  D'ici l'été 2023

- 8 Pour sensibiliser dès le plus jeune âge : les enjeux de l'eau (cycle de l'eau, éducation à la sobriété, préservation des écosystèmes aquatiques) seront renforcés dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des scolaires.  Dès 2023

MIEUX PLANIFIER

OBJECTIF
décliner l'objectif territoire par territoire

- 9 Chaque grand bassin versant sera doté d'un plan d'adaptation au changement climatique précisant la trajectoire de réduction des prélèvements au regard des projections d'évolution de la ressource en eau et des usages.  Dès 2023

- 10 Des objectifs chiffrés de réduction des prélèvements seront définis dans les documents de gestion de l'eau à l'échelle des 1100 sous bassins du pays, à savoir les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). A l'occasion de leurs révisions, tous les SAGE intégreront des trajectoires de prélèvement alignées avec les scénarios prospectifs.  Dès 2027

- 11 Il sera progressivement mis fin aux autorisations de prélèvement au-delà de ce qui est soutenable dans les bassins versants dits *en déséquilibre*.  Au fur et à mesure du renouvellement des autorisations (qui s'échelonne jusqu'en 2027)

MIEUX MESURER

OBJECTIF
mieux piloter la ressource en mesurant mieux les volumes prélevés

- 12 L'installation de compteurs avec télétransmission des volumes prélevés sera rendue obligatoire pour tous les prélèvements importants (correspondant aux seuils d'autorisation environnementale).  Lancement d'une expérimentation dans 10 territoires dès 2024, généralisation d'ici 2027
- 13 L'encadrement des petits prélèvements sera renforcé, en abaissant le seuil de déclaration des forages domestiques, tout en simplifiant la procédure de déclaration.  Dès 2024

II. Optimiser la DISPONIBILITÉ de la ressource

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

OBJECTIF
Réduire les fuites et sécuriser l'approvisionnement en eau potable

- 14 Face aux investissements importants à faire pour réduire les fuites (170 collectivités *points noirs* avec des taux de fuites supérieurs à 50%) et pour sécuriser l'alimentation en eau potable (notamment les 2000 communes ayant connu des tensions en 2022), 180M€/an d'aides supplémentaires des agences de l'eau seront dédiées au petit cycle de l'eau, conditionnés à une amélioration durable de la gestion de leur patrimoine. Les aides des agences de l'eau aux collectivités seront conditionnées à des objectifs de performance de gestion de leur patrimoine.  Dès 2024

VALORISER LES EAUX NON CONVENTIONNELLES

OBJECTIF
Massifier la valorisation des eaux non conventionnelles (REUT, eau de pluie, eaux grises...) : développer 1000 projets de réutilisation sur le territoire, d'ici 2027

- 15 Les freins réglementaires à la valorisation des eaux non conventionnelles seront levés

à la fois dans l'industrie agro-alimentaire, dans d'autres secteurs industriels et pour certains usages domestiques, dans le respect de la protection de la santé des populations et des écosystèmes.

 Dès 2023

- 16 L'accompagnement des porteurs de projets de réutilisation des eaux usées traitées sera structuré autour : > d'un guichet unique pour le dépôt des dossiers : le préfet de département ; > d'un accompagnement France Expérimentation pour les dossiers innovants rencontrant des blocages réglementaires (dispositif ouvert à tous les projets favorables à la ressource en eau) ; > un chef de projets  Dès 2023

- 17 Un observatoire sur la réutilisation des eaux usées traitées sera mis en place.  Dès 2023

- 18 Un appel à manifestation d'intérêt spécifique à destination des collectivités littorales pour étudier la faisabilité de projets de REUT sera lancé par l'État en partenariat avec l'Association nationale des élus du littoral (Anel) et le Cerema.  2024

- 19 La récupération des eaux de pluie de toiture des bâtiments agricoles (notamment bâtiments d'élevage, pour l'abreuvement des animaux) sera largement soutenue en vue de sa généralisation via des aides des agences de l'eau.  Dès 2024

AMÉLIORER LE STOCKAGE DANS LES SOLS, LES NAPPES, LES OUVRAGES

OBJECTIF

Remobiliser les ressources existantes et répondre au besoin de développer l'hydraulique agricole, dans le respect de la réglementation

- 20 La préservation des zones humides sera renforcée avec 50 M€/an supplémentaires pour services écosystémiques et le Conservatoire du littoral consolidera sa stratégie d'acquisition foncière.  Dès 2024

- 21 Un fonds d'investissement hydraulique agricole sera abondé à hauteur de 30M€/an pour remobiliser et moderniser les ouvrages existants (curages de retenues, entretien de canaux...) et développer de nouveaux projets dans le respect des équilibres des usages et des écosystèmes.  Dès 2024

- 22 Une stratégie nationale et un guide technique relatifs à la mise en place de systèmes de recharge maîtrisés des aquifères seront élaborés.  2024

III. Préserver la QUALITÉ de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

PRÉVENIR LES POLLUTIONS

OBJECTIF

Prévenir la pollution des milieux aquatiques et, en particulier, renforcer la protection des aires d'alimentation de captage

- **23** Tous les captages seront dotés d'un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).
📅 d'ici juillet 2027
- **24** En phase d'installation de nouveaux agriculteurs sur des aires d'alimentation de captage, les projets s'inscrivant dans une démarche agro-écologique, d'agriculture biologique seront favorisés. Cette ambition sera portée dans le cadre de la concertation du Pacte et de la Loi d'orientation et d'avenir agricoles.
📅 2023
- **25** Dans le cadre des négociations européennes du règlement pour un usage durable des pesticides (SUR), la France adaptera ses usages de produits phytopharmaceutiques au regard des forts enjeux de santé-environnement sur les aires d'alimentation de captages.
- **26** La planification sur produits phytopharmaceutiques (Ecophyto2030) déclinera en

France cette même approche relative à la limitation de l'usage des intrants dans les aires d'alimentation des captages.
📅 2023

- **27** Le soutien aux pratiques agricoles à bas niveau d'intrants sur les aires d'alimentation de captage sera renforcé via les agences de l'eau : revalorisation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et aides à la bio revalorisées sur les aires d'alimentation de captage à hauteur de 50M€/an ; prolongation de l'expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE) jusqu'à la fin de la programmation PAC à hauteur de 30M€/an ; aide à l'acquisition foncière par les collectivités à hauteur de 20M€/an.
📅 Dès 2024
- **28** En cas de dépassement des exigences de qualité fixées pour les eaux destinées à la consommation humaine par un pesticide toujours utilisé, des mesures de gestion permettant de juguler le risque seront mises en place automatiquement par le préfet, en complément des mesures du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux de la collectivité.
📅 2024
- **29** 50 M€/an supplémentaires d'aides des agences de l'eau seront consacrés à la mise aux normes des stations d'épuration prioritaires.
📅 Dès 2024

RESTAURER LE GRAND CYCLE DE L'EAU POUR RESTAURER LA FONCTION FILTRE DE LA NATURE

OBJECTIF

Développer les solutions fondées sur la nature dans la gestion de l'eau

- **30** 70 projets d'opérations phares (10 par grand bassin hydrographique) labellisées *Solutions fondées sur la nature* seront lancées à des fins de démonstrateurs de lutte contre les sécheresses, en particulier pour la restauration des zones humides, la renaturation ou encore la restauration des cours d'eau. Dans les outre-mer, 10 projets de solutions fondées sur la nature portant sur le petit cycle et le grand cycle de l'eau seront mis en œuvre.
📅 Dès 2023
- **31** 100M€ pour financer des projets de renaturation et de désimperabilisation des collectivités dans le cadre du Fonds vert.
📅 Dès 2023
- **32** La filière de génie écologique a développé un savoir-faire en matière de reconstitution de milieux naturels, de restauration de milieux dégradés et d'optimisation de fonctions assurées par les écosystèmes. Suite au bilan du premier plan national de la filière, datant de 2012, un travail de fond sera engagé avec les acteurs pour actualiser et redynamiser ce plan.
📅 Dès 2023

IV. Mettre en place les MOYENS d'atteindre ces ambitions

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE LA GESTION DE L'EAU

OBJECTIF

Inclure l'ensemble des acteurs autour d'une gouvernance ouverte, plus efficace et plus lisible

- **33** Chaque sous-bassin versant sera doté d'une instance de dialogue (CLE) et d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource.
📅 D'ici 2027
- **34** Les SAGE seront modernisés (fonctionnement simplifié des commissions locales de l'eau et portée du règlement conforté) et encouragés à définir des priorités d'usage de la ressource en eau ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvement par usage.
📅 Dès 2023
- **35** Les conditions d'une intervention efficace des Conseils départementaux en matière d'assistance technique et financière seront facilitées.
📅 2024
- **36** Un territoire ultra-marin pilote sera accompagné pour intégrer la compétence GEMAPI dans le Plan eau DOM.
📅 2024
- **37** La participation au Comité national de l'eau sera élargie pour intégrer de nouveaux

représentants des usagers de l'eau et la jeunesse.
📅 2023

ASSURER UNE TARIFICATION ET UN NIVEAU DE FINANCEMENT DE LA GESTION DE LA RES-SOURCE EN EAU ADÉQUATS

OBJECTIF

Assurer le financement de la politique de l'eau et mieux inciter à la sobriété dans les usages et à une meilleure performance des réseaux.

- **38** En synthèse les moyens des agences de l'eau seront rehaussés de 475M€/an pour accompagner la mise en œuvre du Plan en rééquilibrant les financements.
📅 Dès 2024
- **39** Le plafond de dépenses des agences de l'eau sera supprimé dès le prochain programme d'intervention.
📅 Dès 2025
- **40** 35M€/an supplémentaires seront mobilisés pour la politique de l'eau dans les Outre-mer au titre de la solidarité inter-bassins, en contrepartie d'une gouvernance et d'une gestion confortés (contrats de progrès), auxquels s'ajoutera 1M€/an de soutien spécifique à l'ingénierie.
📅 Dès 2023
- **41** La Banque des territoires mettra en place une nouvelle génération d'Aquaprêts à taux bonifié pour les collectivités territoriales, couplée à une offre d'accompagnement de *bout en bout*.
📅 2023
- **42** La mise en place par les collectivités d'une politique tarifaire adaptée aux enjeux des territoires sera facilitée.

Un volet spécifique sur la politique tarifaire sera intégré dans les contrats de progrès des départements ultramarins.
📅 2023

- **43** Le Conseil économique social et environnemental sera saisi d'une mission sur les évolutions nécessaires pour faire des recommandations sur la tarification progressive de l'eau.
📅 2023
- **44** Dans le cadre du Plan eau DOM, l'État mènera avec les acteurs locaux les travaux requis pour sécuriser la perception des redevances des offices de l'eau et leurs missions.
📅 À partir de 2023
- **45** La protection et la restauration du patrimoine naturel sera inscrite dans les programmes pluriannuels d'investissements des collectivités. Elles pourront inscrire ces projets dans les travaux éligibles aux dotations de l'État, sans contrainte de plafond.
📅 2024

INVESTIR DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

OBJECTIF

Développer la recherche et l'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la gestion de l'eau, afin de franchir des paliers d'innovation.

- **46** L'étude Explore 2, qui actualisera les projections hydrologiques à partir des dernières publications du GIEC, sera complétée d'une étude prospective sur l'évolution de la demande en eau en France.
📅 D'ici 2024
- **47** L'empreinte eau sera intégrée dans l'affichage environnemental.
📅 Dès 2024

- **48** Un volet eau de France 2030 couvrira l'ensemble de la chaîne de valeur et des usages liés à l'eau (gestion de la ressource brute, usages de l'eau, maîtrise de la donnée et de son analyse, traitement des eaux), comme soutien transversal aux innovations des entreprises françaises.

📅 À partir de 2023

- **49** Les programmes de recherche majeurs sur l'eau concourront à projeter les évolutions futures et améliorer les outils pour mettre en œuvre une politique intégrée de l'eau dans leur aménagement du territoire à l'heure du changement climatique : Programme et équipements de recherche prioritaire *OneWater*, Partenariat européen *Water4All* et Programme de recherche-action *Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines - Territoires*.

📅 2023-2027

V. Être en capacité de mieux répondre aux CRISES de sécheresse

AMÉLIORER LA GESTION DES PÉRIODES DE SÉCHERESSE

OBJECTIF
mieux informer, prévenir les situations de tension

- **50** Un outil simple d'accès et d'utilisation sera déployé afin que chacun puisse connaître les restrictions qui s'appliquent en fonction de sa géolocalisation et de sa catégorie d'usager, et les éco-gestes recommandés au regard de la situation hydrologique locale.

📅 Lancement de la version bêta d'ici l'été 2023

- **51** Le guide national des restrictions sécheresse sera mis à jour pour une meilleure efficacité et adaptation des mesures au plus près des réalités du terrain.

📅 Avant l'été 2023

- **52** Afin d'accompagner la prise de décision au niveau national et local, des outils seront développés pour améliorer l'anticipation des années sèches, l'identification des territoires les plus à risque, la détection des inadéquations entre prélèvements et ressources en période d'étiage et de suivi des impacts dans le temps.

📅 2023-2027

VI. Des ENGAGEMENTS tenus

OBJECTIF
Rendre compte des avancées et actualiser le plan autant que de besoin

- **53** Il sera régulièrement rendu compte aux parties prenantes, a minima 2 fois par an, de la mise en œuvre des mesures du plan dans le cadre du Comité national de l'eau.

📅 Dès septembre 2023

Réservoir d'eau potable
du Banc Vert
Petite-Synthe
Capacité : 6 000 m³



Siège du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Immeuble « Les Trois Ponts »
257 rue de l'école maternelle
59140 DUNKERQUE
contact@leaududunkerquois.fr
Tél : 03.28.66.86.02

Retrouvez-nous sur les réseaux :

-  leaududunkerquois.fr
-  [syndicat_eau_dk](#)
-  [syndicat-de-l-eau-du-dunkerquois](#)
-  [Eaududunkerquois](#)
-  [@leaududunkerquois](#)
-  www.youtube.com/channel/UCKxo7gCzDbjAqC5sLDMAEmg